Patrimoine canadien Canadian Heritage

Canada

Analyse économique du Crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne

Bureau du dirigeant principal de la vérification et l'évaluation
Direction des services d'évaluation

SEPTEMBRE 2008

Table des matières

Sommaire ..... ***ii***

1. Introduction et contexte ***1***
1.1 Introduction 1
1.2 Structure du rapport 2
1.3 Mandat de l'étude 2
1.4 Description du CIPC et de son rôle dans le financement de la production 3
1.5 Contexte historique et évolution de l'industrie 9
1.6 Environnement de l'industrie et structure du marché actuels 15

2. Profil de la production financée dans le cadre du CIPC ***25***
2.1 Introduction et sources de données 25
2.2 Activités de production financées dans le cadre du CIPC et financement du CIPC 26
2.3 Profil des entreprises recevant de l'aide du CIPC 58

3. Analyse de l'impact différentiel ***60***
3.1 Introduction 60
3.2 Aperçu du modèle et de l'analyse statistique 61
3.3 Résultats de l'analyse 66

4. Analyse du développement des sociétés de production ***72***
4.1 Introduction 72
4.2 Approche de la mesure du développement des sociétés 72
4.3 Résultats de l'analyse 77

5. Analyse de la stabilité financière ***82***
5.1 Introduction 82
5.2 Approche de l'évaluation de la stabilité financière 86
5.3 Résultats de l'analyse 89

6. Résumé des constatations et pertinence pour l'évaluation sommative du CIPC ***94***
6.1 Constatations sur l'impact différentiel 94
6.2 Constatations sur le développement des sociétés 94
6.3 Constatations sur la stabilité financière 96

Références ***98***

Annexe A. Tableaux statistiques et figures ***100***

Annexe B. Tableaux de régression ***118***

Sommaire

Introduction et contexte

Introduction

- Le Crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne (CIPC) est un crédit d'impôt remboursable qui permet aux sociétés de production canadiennes de récupérer une partie des traitements et salaires qu'elles versent aux résidents canadiens pour leur travail relatif à la production de films et d'émissions de télévision. Le gouvernement fédéral a introduit le CIPC en 1995 pour remplacer un programme précédent, la déduction pour amortissement (DPA).

- De 1995, année de l'introduction du programme, à novembre 2003, le taux du crédit d'impôt, établi par la loi pour le CIPC, était de 25 % des dépenses de main-d'œuvre admissibles; toutefois, ces dépenses étaient plafonnées à 48 % du total des coûts de production (nets de tout montant d'aide reçu par le producteur). En fait, jusqu'en novembre 2003, le CIPC avait un taux plafond de 12 % du total du budget de production d'un projet particulier.

- Actuellement, les lignes directrices du programme prévoient un taux du crédit d'impôt en vigueur égal à un maximum de 15 % du budget total de production d'un projet particulier (la somme des dépenses affectées à la main-d'œuvre [traitements et salaires] et des services achetés). Ce taux maximum du crédit d'impôt en vigueur est fondé sur un taux, établi par la loi, de 25 % des dépenses de main-d'œuvre admissibles et sur un plafond de 60 % pour la part du total des coûts de production (nets de tout montant d'aide) composés des dépenses de main-d'œuvre admissibles.

Objectifs du programme

- Le CIPC poursuit deux objectifs fondamentaux, conformément au communiqué de 1995.
  1. L'objectif principal du CIPC demeure « de favoriser les productions canadiennes et, plus généralement, l'essor du secteur du film et de la vidéo ».
  2. L'objectif secondaire du CIPC est « de favoriser la stabilité financière de l'industrie du cinéma et de la vidéo, et le développement à long terme des sociétés de production plutôt que de centrer son action sur un certain nombre de productions individuelles ».

Mandat de l'étude

- En janvier 2007, le ministère du Patrimoine canadien (le « Ministère ») a lancé l'évaluation sommative du CIPC. La présente étude a pour but de fournir au Ministère et à l'évaluation sommative une analyse économique des répercussions du CIPC quant à son efficacité dans la poursuite des objectifs du programme. L'évaluation sommative et l'analyse économique tentent de répondre à la question d'évaluation qui suit, qui se trouve dans le cadre de référence de chaque étude.

Quel a été l'effet du CIPC en ce qui a trait :

1. *à la programmation canadienne et au développement d'un secteur actif de la production indépendante canadienne;*

2. *à l'amélioration de la stabilité du milieu de financement et du développement à long terme des sociétés de production?*

Méthodologie

Profil de la production du CIPC

- L'équipe chargée de l'étude a préparé un profil quantitatif de la production financée dans le cadre du CIPC à partir des données sur les projets fournies par le Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens (BCPAC). Le profil quantitatif décrit la production financée dans le cadre du CIPC en fonction i) des marchés de diffusion (télévision, cinéma, autres); ii) de la langue de production (anglais, français, bilingue et autres); iii) du genre de production; iv) des points obtenus à l'échelle du contenu canadien; v) de la région du producteur; et vi) de la catégorie de production (séries télévisées, longs métrages, téléfilms, courts métrages, miniséries). L'équipe chargée de l'étude a complété les données du BCPAC par des données du ministère des Finances, du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) et de publications spécialisées.

Impact différentiel

- Pour déterminer si le CIPC avait atteint son objectif principal, l'équipe chargée de l'étude a élaboré un modèle économétrique pour analyser l'impact différentiel du CIPC — c'est-à-dire la mesure dans laquelle le CIPC a engendré des dépenses de production supplémentaires, outre l'aide offerte par le CIPC.

- En raison d'une pénurie de données pertinentes, l'équipe chargée de l'étude a été incapable de procéder à une étude expérimentale et à une analyse idéale comprenant des groupes témoins et des groupes expérimentaux constitués avant et après l'introduction du CIPC. Compte tenu de ce problème sur le plan des données, l'équipe a élaboré une analyse de rechange utilisant une approche plus générale. Cette approche générale a permis à l'équipe de concevoir une analyse quasi expérimentale exploitant les variations provinciales, au fil du temps, des taux combinés (fédéral + provincial) des crédits d'impôt.

- Le BCPAC a fourni toutes les données pour l'analyse économétrique. Ces données se composaient d'observations, à l'échelon des projets, des structures de financement et des caractéristiques de tous les projets financés dans le cadre du CIPC de 1996-1997 à 2005-2006 (en date de février 2007).

- L'équipe chargée de l'étude a utilisé un modèle économétrique axé sur les écarts dans les différences pour isoler l'effet des réformes du crédit d'impôt sur le financement des budgets de production cinématographique et télévisuelle du secteur privé faisant partie de l'échantillon. L'équipe a conçu ce modèle de manière à mesurer l'effet du taux du crédit d'impôt bonifié sur le niveau moyen, à l'heure, du financement privé des projets faisant partie du groupe expérimental. Grâce à ce modèle, l'équipe chargée de l'étude a aussi étudié l'effet de la réforme sur les budgets d'ensemble, le total du financement privé canadien et le financement par les diffuseurs/distributeurs canadiens.

Développement des sociétés

- L'équipe chargée de l'étude a d'emblée envisagé le recours à une analyse longitudinale des données des états financiers comme méthode principale de mesure du développement des sociétés de production bénéficiaires du CIPC, ce qui allait permettre du coup de déterminer si le programme avait atteint un élément de son objectif secondaire. Toutefois, en raison des lacunes des données disponibles, l'équipe a eu recours à une analyse réalisée à partir d'un sondage dans lequel elle a demandé aux sociétés de production d'évaluer les répercussions du CIPC sur quatre indicateurs qualitatifs du développement des sociétés. Les questions du sondage demandaient aux bénéficiaires du CIPC d'évaluer la mesure dans laquelle le crédit d'impôt avait permis à leur société de production de faire ce qui suit : i) s'engager dans des activités supplémentaires de développement de projets; ii) accroître le montant des capitaux propres investis dans les projets de production; iii) embaucher et maintenir en poste du personnel de l'entreprise (p. ex. affaires opérationnelles); et iv) créer une bibliothèque de droits de distribution pour les propriétés cinématographiques et magnétoscopiques.

Stabilité financière

- Là encore, en raison de problèmes sur le plan des données, l'équipe chargée de l'étude a choisi d'avoir recours à un sondage pour évaluer la mesure dans laquelle le programme avait atteint le deuxième élément de son objectif secondaire — favoriser la stabilité financière de l'industrie. Le sondage demandait aux bénéficiaires du CIPC d'évaluer la mesure dans laquelle le crédit d'impôt avait permis à leur société de production de faire ce qui suit : i) améliorer la gestion de la trésorerie exigée par les projets cinématographiques et magnétoscopiques; ii) accroître le fonds de roulement de la société de production; iii) accroître les capitaux propres figurant au bilan; iv) obtenir un financement externe à des « conditions raisonnables »; v) établir une relation d'affaires continue avec une banque.

Résultats de l'analyse

Environnement de l'industrie et structure du marché actuel

- La valeur des crédits d'impôt demandés au CIPC dépassant maintenant les 180 millions de dollars, celui-ci est devenu le plus important outil d'incitation du gouvernement fédéral à l'intention de l'industrie de la production cinématographique et magnétoscopique. La valeur du CIPC est supérieure aux contributions fédérales de

120 millions de dollars au FCT (Fonds canadien de télévision, 2007a, p. 13) ainsi qu'à ses affectations annuelles de 100 millions de dollars au FLMC. De plus, le CIPC représente habituellement de 8 à 12 % du financement total d'une production canadienne; il est donc devenu un élément aussi considérable que capital de la formule de financement.

- Ensemble, le CIPC et le Crédit d'impôt pour services de production cinématographique ou magnétoscopique (CISP) versent une large part de l'aide gouvernementale qui sous-tend une industrie composée avant tout de centaines de petites sociétés de production, qui fonctionnent encore par projet. Seule une minorité de sociétés ont pu ajouter la vente et la distribution ou d'autres fonctions à leurs activités générales. Certaines sociétés de production sont assez évoluées pour s'adjoindre des professionnels du commerce et de l'élaboration de concepts; mais la plupart n'ont qu'un unique propriétaire qui, en plus d'être le producteur, est aussi scénariste, metteur en scène, voire acteur.

- Les chiffres relatifs aux membres des deux principales associations canadiennes de producteurs indépendants — l'Association canadienne de production de films et de télévision (ACPFT) et l'Association des producteurs de films et de télévision du Québec (APFTQ) — indiquent qu'il existe aujourd'hui, au Canada, environ 500 producteurs indépendants. Les chiffres de Statistique Canada confirment cette estimation.

- Les chiffres d'un sondage réalisé par Playback au printemps 2007 illustrent à quel point l'industrie canadienne de la production est fragmentée. *Playback* a constaté que seule une société, Insight Film Studios, a déclaré un volume de production supérieur à 100 millions de dollars durant l'année civile 2006. Seules cinq sociétés ont affiché un volume de production supérieur à 50 millions de dollars; ces cinq premières sociétés représentaient 31 % de la production totale; les 10 premières sociétés ont réalisé 46 % du volume de production en 2006; les autres 54 % ont été répartis entre quelque 200 autres sociétés.

Volume d'ensemble

- De 1994-1995 à 2005-2006, le CIPC a octroyé des crédits d'impôt d'une valeur totale de plus de 1,6 milliard de dollars pour 9 754 projets cinématographiques et magnétoscopiques. Dans l'ensemble, ces projets cinématographiques et télévisuels ont engendré un volume de production supérieur à 17,3 milliards de dollars au Canada.

- Dans l'optique de l'activité de production (c.-à-d. le nombre annuel de projets cinématographiques et magnétoscopiques financés), la production financée dans le cadre du CIPC a connu une croissance soutenue de 1994-1995 à 2005-2006. Toutefois, le volume de la production financée dans le cadre du CIPC n'a augmenté que de 1994-1995 à 1999-2000. Après 1999-2000, le volume annuel de production a essentiellement plafonné, bien qu'on ait observé certaines fluctuations d'une année sur l'autre.

- Exprimée en dollars réels, la production financée dans le cadre du CIPC a atteint un sommet en 1999-2000. En dollars de 2005, la production financée dans le cadre du CIPC a atteint 2,1 milliards de dollars en 1999-2000. Par la suite, le volume de production en dollars réels a diminué. De 2000-2001 à 2002-2003, la production en dollars réels est

passée sous la barre des 2 milliards de dollars; en 2003-2004, elle a été inférieure à 1,9 milliard de dollars; en 2004-2005 et 2005-2006, le volume de production a été de moins de 1,8 milliard de dollars.

Marchés de diffusion

- De 1994-1995 à 2005-2006, le volume de production des projets **télévisuels** financés dans le cadre du CIPC a atteint 14,6 milliards de dollars, ou 84,5 % de toute la production financée dans le cadre du CIPC; la production du marché **cinématographique** a engendré un volume de 2,6 milliards de dollars durant cette période de 12 ans, soit 14,9 % de toute la production financée dans le cadre du CIPC; la production pour les **autres marchés de diffusion** (tels que l'éducation et la vidéo domestique) a été de119 millions de dollars, ou 0,7 % du total de la production financée dans le cadre du CIPC.

Langue de production

- Au cours de la période de 12 années, la production de **langue anglaise** a atteint 12,7 milliards de dollars, ou 73,3 % du total de la production financée dans le cadre du CIPC. La production de **langue française** financée dans le cadre du CIPC a atteint un total d'un peu plus de 4 milliards de dollars, ou 23,4 % du total de la production financée dans le cadre du CIPC. Une faible part (573 millions de dollars, 3,3 %) des projets financés dans le cadre du CIPC étaient soit bilingues (anglais-français), soit de **langues autochtones** ou **autres**.

Genre

- De 1994-1995 à 2005-2006, la majorité des productions financées dans le cadre du CIPC étaient des œuvres de fiction, les émissions pour enfants et les documentaires représentant aussi des parts considérables. De 1994-1995 à 2005-2006, le CIPC a financé pour un peu moins de 10 milliards de dollars d'œuvres de **fiction**. Cela représentait 57,4 % du total de la production financée dans le cadre du CIPC. Pour ce qui est des émissions pour **enfants**, le financement du CIPC a atteint 2,7 milliards de dollars, ou 15,9 % du total. Quant aux **documentaires**, ils ont reçu 2,35 milliards de dollars, ou 13,6 % du total. Le CIPC a octroyé 930 millions de dollars, ou 5,4 % du volume total, à la production de magazines et 887 millions de dollars, ou 5,1 % du total, à la production d'émissions de **variétés**. Le financement de la production d'autres genres a atteint 449 millions de dollars, ou 2,6 % du volume total financé dans le cadre du CIPC.

- Après avoir atteint un sommet de plus de 1,1 milliard de dollars en 1999-2000, le volume de production d'œuvres de fiction a reculé de 16 % au cours des deux années suivantes. Cette diminution était probablement due en grande partie à la Politique télévisuelle adoptée par le CRTC en 1999, qui éliminait les obligations en matière de diffusion imposées aux télédiffuseurs traditionnels et introduisait un nouveau palier d'obligations en matière de diffusion à l'intention de certains de ces télédiffuseurs. Par contre, les magazines et les émissions de variétés semblent avoir, pour leur part, profité de la Politique télévisuelle de 1999. Cette politique ajoutait la catégorie de *programmation prioritaire* au système de quotas de diffusion; toutefois, elle laissait les télédiffuseurs

libres de respecter ce quota au moyen d'œuvres de fiction, de documentaires de longue durée, d'émissions de variétés ou de magazines, De 1998-1999 à 2002-2002, le volume des magazines a augmenté de 86 % tandis que le volume des émissions de variétés a augmenté de 62 %.

Évaluation du contenu canadien

- De 1994-1995 à 2005-2006, la valeur des projets ayant obtenu **10 points sur 10** à l'échelle du contenu canadien a atteint 9,2 milliards de dollars, soit 53,1 % du total de la production financée dans le cadre du CIPC au cours de cette période, et 76,7 % du nombre total de projets. Les productions qui n'ont pas obtenu le **maximum des points** — y compris des projets qui ont obtenu de 6 à 9 points sur 10 — représentaient collectivement 29,8 % du volume et 12,9 % du nombre total de projets. Les **coproductions officielles avec l'étranger** représentaient 17,1 % du volume total du CIPC et 10,3 % de ses projets.

Distribution par région

- Les producteurs **établis en Ontario** ont eu un volume de la production financée dans le cadre du CIPC d'un peu moins de 7 milliards de dollars de 1994-1995 à 2005-2006, soit 40,4 % du total de la production financée dans le cadre du CIPC au cours de cette période. Le volume des producteurs **québécois** financés dans le cadre du CIPC a été de 6,5 milliards de dollars, soit 37,4 % du total de la production financée dans le cadre du CIPC. Dans le cas des producteurs de la **Colombie-Britannique**, la valeur de la production financée dans le cadre du CIPC a été de 2,3 milliards de dollars, soit 13,2 % du total de la production financée dans le cadre du CIPC. Quant aux producteurs des **provinces des Prairies et du Grand Nord**, ces chiffres étaient de 887 millions de dollars ou 5,1 % du volume, tandis que les producteurs du **Canada atlantique** ont été responsables pour un volume de production de 666 millions de dollars, ou 3,9 % de la production totale.

Catégorie

- De 1994-1995 à 2005-2006, le CIPC a financé les **séries télévisées** à hauteur de 11,5 milliards de dollars, ce qui représentait 66,7 % du total de la production financée dans le cadre du CIPC. Dans le cas des **longs métrages**, le CIPC a versé un financement d'un peu plus de 3 milliards de dollars, soit 17,7 % du volume total. Le financement des **téléfilms** a atteint 1,1 milliard de dollars, ou 6,2 % du volume total, tandis que celui des **courts métrages** a été d'un peu moins de 1 milliard de dollars, ou 5,5 % du total. La production de **mini-séries** a compté pour 651 millions de dollars, soit 3,8 % du total de la production.

Production du FCT

- De 1994-1995 à 2005-2006, le CIPC a versé 7,7 milliards de dollars pour la **production financée par le FCT**, soit 44,3 % du total de la production financée dans le cadre du CIPC au cours de la période de 12 ans.

Profil des entreprises bénéficiaires du CIPC

- Selon les chiffres du ministère des Finances, le nombre annuel de sociétés de production ayant présenté une demande au titre du CIPC est passé de 731 en 2000 à 985 en 2004. En 2005, 947 sociétés de production individuelles ont présenté une demande de CIPC.

- Les sociétés engagées dans la production cinématographique et télévisuelle forment souvent des filiales à vocation unique pour des projets cinématographiques ou télévisuels individuels, afin de limiter la responsabilité de la société mère tout en satisfaisant aux exigences voulant que les bénéficiaires du crédit d'impôt soient des sociétés canadiennes engagées « exclusivement » dans la production de projets cinématographiques ou magnétoscopiques (ministère des Finances, 2006, p. 4). À la fin du cycle de production, la société mère absorbe à nouveau la filiale de production à vocation unique (ministère des Finances, 2006, p. 4). En 2005, les sociétés de production à vocation unique propriétés de sociétés mères intégrées, spécialisées dans les médias, représentaient 390 des 947 auteurs de demande de CIPC. Cette même année, les 557 autres demandeurs au CIPC n'avaient aucune relation manifeste avec une société mère.

- Les statistiques et l'analyse fournies par le ministère des Finances indiquent que les demandes de CIPC sont concentrées au sein d'un petit groupe de sociétés de production. De 2000 à 2005, 5 % des demandeurs au CIPC (sociétés de production) ont présenté 41 % de l'ensemble des demandes; 20 % des sociétés de production ont présenté 63 % des demandes de CIPC; et 90 % des demandes de CIPC provenaient de 60 % des sociétés de production présentant une demande de CIPC.

- Le ministère des Finances a constaté que les 10 principaux groupes d'entreprises (représentant 330 sociétés de production individuelles) ont demandé 29 % des sommes ayant fait l'objet d'une demande de CIPC de 2000 à 2005 (ministère des Finances, 2006, p. 5).

Impact différentiel

- L'équipe chargée de l'étude a conçu un modèle économétrique axé sur les écarts dans les différences pour vérifier l'existence de l'éviction (ou de l'attraction) du financement privé à la suite d'une augmentation du crédit d'impôt. En d'autres mots, l'analyse cherche à rejeter l'hypothèse nulle (H_0) :

  H_0 : Le crédit d'impôt n'a aucun effet sur le financement privé de la production cinématographique et télévisuelle.

  H_1 : Le crédit d'impôt a un effet positif ou négatif sur le financement privé de la production cinématographique et télévisuelle.

- Dans le cadre de la modélisation économétrique, l'équipe chargée de l'étude a examiné trois spécifications différentes avec quatre variables dépendantes différentes représentant divers regroupements de financement privé pour la production télévisuelle canadienne. Les trois variables dépendantes, selon les spécifications du modèle, comprenaient : le

financement privé, le **financement privé canadien** et le **financement par le diffuseur/distributeur**. Pour une quatrième spécification, l'équipe chargée de l'étude s'est penchée sur l'impact des taux plus élevés d'aide sur le **total des budgets**.

- Les résultats de la régression indiquent que le principal paramètre du modèle axé sur les écarts dans les différences — qui mesure l'effet fixe de taux d'aide plus élevé sur les projets du groupe expérimental — n'était pas significativement différent de zéro, peu importe la spécification. C'est-à-dire que l'exposition du groupe expérimental à des taux d'aide plus élevés (la réforme de la politique) n'avait pas d'impact statistiquement significatif (positif ou négatif) sur le total du financement horaire privé total, sur le financement horaire privé canadien, sur le financement horaire par les diffuseurs/distributeurs canadiens ou sur les budgets horaires des projets.

- Les résultats de la régression pour le modèle économétrique axé sur l'écart dans les différences indiquent donc que l'augmentation du taux du crédit d'impôt a effectivement engendré des niveaux plus élevés de **financement privé**, de **financement canadien privé** et de **financement par le diffuseur/distributeur** pour les projets télévisuels de langue anglaise.

- Les résultats de la régression indiquent aussi que le groupe expérimental obtenait en général des niveaux plus élevés de **financement privé**, de **financement privé canadien** et de **financement par le diffuseur/distributeur** (dans tous les cas, les estimations selon les paramètres des modèles étaient significativement différentes de zéro). Toutefois, ces différences entre les divers types de financement privé pour les projets existaient avant et après la réforme de la politique. Dans la spécification où un financement privé total était la variable dépendante, l'estimation du paramètre de 0,227 était statistiquement différente de zéro (à un niveau de probabilité de 1 %); en d'autres mots, le total du financement horaire privé était supérieur de 22,7 % dans le cas des projets du groupe expérimental par rapport au groupe de contrôle. Les résultats de la régression indiquent que le total du financement privé canadien était supérieur de 17,4 % à celui du groupe expérimental, et que le financement par le diffuseur/distributeur était supérieur de 15,9 %.

Développement des sociétés de production

- Les résultats du sondage indiquent que la plupart des producteurs croient que le CIPC a effectivement des répercussions nettement favorables sur i) l'élaboration des projets et ii) l'augmentation des investissements dans les projets. Environ 56 % des répondants ont rapporté que le CIPC avait une incidence élevée (une cote de 4 ou 5) sur leur aptitude à s'engager dans des activités supplémentaires d'élaboration de projets; 29 % ont déclaré que le CIPC n'avait eu qu'une incidence faible ou nulle. Soixante-huit pour cent des répondants ont rapporté que le CIPC avait une forte incidence sur leur aptitude à accroître le niveau des capitaux propres dans les projets de production; seuls 14 % ont fait état d'une incidence faible.

- L'incidence du CIPC sur l'embauche de personnel au sein de la société de production est plus incertaine chez les producteurs : alors que 45 % faisaient état d'une forte incidence, 35 % mentionnaient une faible incidence. L'opinion voulant que le CIPC ait une forte

incidence sur l'aptitude des sociétés de production à créer une bibliothèque de droits de distribution était encore plus faible — seuls 41 % des producteurs ont fait état d'une forte incidence (une cote de 4 ou 5).

- Les résultats du sondage indiquent aussi que les plus grandes sociétés de production[1] ont connu une plus forte incidence sur l'élaboration des projets et le maintien en poste de leur personnel à la suite du CIPC. Parmi les grandes sociétés de production comptant cinq employés ou plus, 71 % ont déclaré que le CIPC avait eu une forte incidence sur les activités d'élaboration de projets; l'incidence chez les petites sociétés de production ayant moins de cinq employés était de 46 %. En ce qui a trait à l'incidence du CIPC sur le maintien en poste du personnel de l'entreprise, 62 % des grandes sociétés ont fait état d'une forte incidence alors que chez les petites sociétés, ce chiffre était de 37 %.

Stabilité financière

- En ce qui a trait au financement des projets, le crédit d'impôt peut être considéré « plus stable » que les autres grandes options de financement offertes aux producteurs canadiens. Le financement des deux plus importants programmes de financement direct du gouvernement fédéral pour la production cinématographique et magnétoscopique — le FCT et le FLMC — est restreint et son affectation est imprévisible : les producteurs n'ont aucune assurance qu'ils recevront un tel financement d'une année sur l'autre. Le financement étranger est aussi une source très instable. Il peut fluctuer considérablement d'une année sur l'autre, selon la programmation des diffuseurs étrangers. Les droits de licence perçus par les diffuseurs canadiens sont relativement uniformes d'une année sur l'autre comparativement aux autres types de financement de la production canadienne, mais seulement parce que tous les projets de télévision canadiens exigent une licence de diffuseur.

- Les sociétés de production rapportent que le CIPC a une forte incidence sur l'amélioration de la gestion de la trésorerie des projets de production; elles rapportent aussi que le CIPC fait augmenter le fonds de roulement de l'entreprise. Cinquante-deux pour cent des répondants ont rapporté que le CIPC avait une forte incidence (cote de 4 ou 5) sur l'aptitude de leur société de production à améliorer la gestion de la trésorerie de leurs projets cinématographiques et magnétoscopiques. Par contre, environ 26 % des répondants ont fait état d'une faible incidence. Environ la moitié des répondants au sondage ont rapporté que le CIPC leur permettait d'accroître le fonds de roulement de l'entreprise. Ces réponses témoignent abondamment du fait que le CIPC offre une sécurité qui permet d'obtenir un financement bancaire pour les projets cinématographiques et télévisuels.

- Les résultats du sondage indiquent toutefois que le CIPC n'a qu'une faible incidence sur l'aptitude des sociétés de production à créer des sources de financement internes, c'est-à-

[1] Le sondage a mesuré la taille des sociétés de production en fonction du nombre d'employés et du chiffre d'affaires total. L'équipe chargée de l'étude a choisi d'utiliser le nombre d'employés comme indice de la taille. Le chiffre d'affaires d'une société de production peut fluctuer considérablement d'une année sur l'autre, tandis que l'effectif a plus de chances de demeurer stable et constitue donc un meilleur indicateur de la taille de l'entreprise — c'est-à-dire la capacité de la société de produire des émissions de télévision et des films. À quelques exceptions près, on a relevé une forte correspondance entre les réponses au sondage lorsque mesurées en fonction du nombre d'employés ou du chiffre d'affaires de la société. Là où il y a des différences, l'équipe chargée de l'étude les a signalées dans ce rapport.

dire les bénéfices non répartis et les capitaux propres. Qui plus est, puisque le CIPC est utilisé dans le cadre de la structure de financement des projets, il n'a qu'une faible incidence sur l'aptitude des sociétés de production à obtenir un crédit raisonnable pour autre chose que les projets de production. Vingt-neuf pour cent des répondants ont rapporté que le CIPC avait une forte incidence sur leur aptitude à faire augmenter les capitaux propres de leur société de production. Environ 36 % ont rapporté que le CIPC avait une incidence faible ou nulle.

- Trente-cinq pour cent des répondants au sondage ont rapporté que le CIPC avait une forte incidence sur leur aptitude à obtenir un financement externe à des conditions raisonnables pour des activités autres que la production, telles que l'élaboration des projets. Inversement, 47 % des répondants ont indiqué que le CIPC n'avait qu'une incidence faible ou nulle sur cette dimension de la production. Environ 40 % des répondants ont rapporté que le CIPC avait une force incidence sur leur aptitude à établir une relation d'affaires continue avec une banque ou une autre institution financière, ce qui leur permettait d'avoir accès à du crédit à des fins autres que les activités principales de photographie ou de postproduction. Par ailleurs, 40 % des répondants ont aussi rapporté que le CIPC avait une incidence faible ou nulle.

- L'incidence du CIPC sur la stabilité financière varie cependant quelque peu selon la taille de la société de production. Une plus forte proportion des grandes sociétés de production ont fait état d'une forte incidence sur quatre des cinq indicateurs de la stabilité financière. La taille de la société de production ne semble pas avoir été un facteur important en ce qui a trait à l'aptitude des sociétés de production à établir une relation d'affaires continue avec une banque ou une autre institution financière.

Résumé des constatations et pertinence pour l'évaluation sommative du CIPC

Impact différentiel

- Les résultats de la régression tirés de l'estimation du modèle économétrique axé sur les écarts dans les différences indiquent qu'il n'y a eu aucun changement — positif ou négatif — dans les niveaux de financement horaire privé des budgets de production après l'exposition à un taux d'aide plus élevé. Par conséquent, les résultats ne sauraient fonder le rejet de l'hypothèse nulle voulant que l'augmentation du crédit d'impôt n'ait eu aucun effet sur le financement privé des budgets de production télévisuelle. En d'autres mots, il n'y a aucune preuve d'éviction : par conséquent, il y a effectivement eu une augmentation différentielle de la taille des projets télévisuels de langue anglaise dans le groupe expérimental à la suite de l'augmentation du crédit d'impôt.

- Bien que les résultats du modèle économétrique axé sur les écarts dans les différences laissent entendre que le crédit d'impôt n'a pas engendré l'éviction du financement privé et qu'il a donc donné lieu à une augmentation des dépenses de production, il y a lieu d'aborder ces résultats avec circonspection. On fera preuve de prudence surtout parce que l'analyse ne fournit vraiment pas de schéma expérimental qui permette la vérification de l'incidence de l'introduction du CIPC en 1995.

Développement des sociétés de production

- Les résultats de la recherche ne permettent pas vraiment à l'équipe chargée de l'étude de conclure que le CIPC exerce des effets positifs sur le développement des sociétés de production. Une partie de l'industrie — particulièrement les grandes sociétés de production — fait l'expérience des indicateurs du développement de l'entreprise attribuables au CIPC; mais une forte proportion des bénéficiaires du CIPC ne connaissent pas les mêmes effets positifs ou ne peuvent attribuer aucune incidence positive au CIPC.

- En ce qui a trait à la mesure du développement des bénéficiaires du CIPC et à son attribution au CIPC, il faudrait disposer de données plus systématiques sur le rendement financier des projets de production et des sociétés de production qui reçoivent de l'aide financière du CIPC. Un tel rendement financier permettra au Ministère d'évaluer comme il se doit la contribution réelle ou non du programme au développement des entreprises de l'industrie de la production cinématographique et télévisuelle canadienne.

Stabilité financière

- Il ne fait aucun doute que le CIPC a favorisé la stabilité financière des projets cinématographiques et télévisuels; à cet égard, il s'agit probablement d'une amélioration par rapport à la DPA. Toutefois, la dynamique du marché canadien du film et de la vidéo a probablement empêché le CIPC d'être aussi un outil efficace pour améliorer la stabilité financière des sociétés de production. Les producteurs éprouvent, depuis de nombreuses années, de la difficulté à réunir l'argent nécessaire pour produire des films et des émissions de télévision canadiens de grande qualité sans inscrire le CIPC et d'autres crédits d'impôt à leur budget. Bien que des règles et des lignes directrices (telles que les lignes directrices du FCT) puissent obliger ou au moins encourager les producteurs à ne pas consacrer tous leurs crédits d'impôt à des projets de production, cela pourrait engendrer uniquement des projets à plus petit budget, des projets de moindre envergure (moins d'épisodes) ou une réduction du nombre de projets.

1. Introduction et contexte

1.1 Introduction

Au cours de l'exercice 2005-2006, le volume de production cinématographique et télévisuelle (la somme des dépenses consacrées aux budgets de production) au Canada a atteint 4,8 milliards de dollars (ACPFT, 2007, p. 11)[2]. De ce total, le volume d'émissions de télévision et de films canadiens produits par des sociétés de production canadiennes a atteint un total de 2,1 milliards de dollars (ACPFT, 2007, p. 12)[3]. On considère que ces films et ces émissions de télévision sont canadiens parce qu'ils satisfont aux seuils minimums fixés pour le contenu canadien; les sociétés de production canadiennes sont des sociétés de production essentiellement contrôlées par des Canadiens. La production d'émissions de télévision et de films canadiens par des sociétés de production canadiennes a employé, selon les estimations, 21 300 travailleurs de l'industrie de la production (en équivalents temps plein) en 2005-2006 (ACPFT, 2007, p. 32, 52).

Au cours des quatre dernières décennies, les gouvernements fédéral et provinciaux du Canada ont lancé plusieurs programmes qui offrent un soutien financier à la production cinématographique et télévisuelle canadienne. Au gouvernement fédéral, le plus important de ces programmes est le Crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne (CIPC). Le CIPC est un crédit d'impôt remboursable offert aux sociétés de production canadiennes qui produisent des émissions de télévision et des films canadiens. Le gouvernement fédéral a introduit le CIPC en 1995 pour remplacer un programme précédent, la déduction pour amortissement (DPA). En 2005-2006, le gouvernement fédéral a versé environ 185 millions de dollars de soutien financier aux sociétés de production canadiennes aux termes du CIPC.

Le CIPC poursuit deux objectifs fondamentaux, comme le mentionne l'annonce faite en 1995.

1. L'objectif principal du CIPC demeure « de favoriser les productions canadiennes et, plus généralement, l'essor du secteur du film et de la vidéo ».
2. L'objectif secondaire du CIPC est « de favoriser la stabilité financière de l'industrie du cinéma et de la vidéo et le développement à long terme des sociétés de production plutôt que de centrer son action sur un certain nombre de productions individuelles ».

[2] Dans ce rapport, les auteurs utilisent le terme « volume de production » ou tout simplement « volume » pour parler de la somme des dépenses — mesurées en dollars — consacrées à l'activité de production cinématographique et télévisuelle durant une période de temps donnée. Les auteurs utilisent le terme « activité de production » ou « activité » pour parler du nombre de projets cinématographiques et télévisuels au cours d'une période donnée.

[3] Les auteurs sont arrivés à la somme totale d'émissions de télévision et de films canadiens produits par des sociétés de production canadienne en additionnant les sommes consacrées à des productions télévisuelles canadiennes et à des productions cinématographiques canadiennes communiquées par l'ACPFT dans *Profil 2007 : Rapport économique sur la production cinématographique et télévisuelle au Canada.* Le chiffre de 2,1 milliards de dollars comprend la production des sociétés de production indépendantes et des sociétés de production affiliées à des télédiffuseurs canadiens (sociétés de production « affiliées à un diffuseur »). Le chiffre de 2,1 milliards de dollars exclut la production étrangère (1,7 milliard) et la production télévisuelle interne (1,0 milliard de dollars).

En janvier 2007, le ministère du Patrimoine canadien (le « Ministère ») a lancé l'Évaluation sommative du CIPC. Dans le cadre de cette évaluation, le Ministère a commandé une analyse économique des répercussions du CIPC et de l'atteinte des objectifs du programme. L'étude qui suit présente cette analyse économique.

Dans cette étude, les auteurs analysent les répercussions qu'a eues le CIPC sur l'industrie de la production cinématographique et télévisuelle canadienne, pour ce qui est de la stimulation de la production, et de la contribution au développement et à la stabilité financière des sociétés de production.

1.2 Structure du rapport

Dans le reste de la section 1, *Introduction et contexte*, les auteurs présentent des renseignements généraux sur le CIPC et sur l'étude. Ils décrivent le CIPC et l'évolution historique de l'industrie canadienne de la production à laquelle s'adresse ce crédit. Ils exposent aussi le mandat de l'étude et décrivent le milieu dans lequel évolue actuellement l'industrie de la production cinématographique et télévisuelle canadienne.

Dans la section 2, *Profil de la production financée dans le cadre du CIPC*, les auteurs présentent une description qualitative de l'activité de production (budgets totaux, nombre de projets) et du financement associé au CIPC. Ils examinent aussi les effets des changements apportés au CIPC en novembre 2003.

Dans la section 3, *Analyse de l'impact différentiel*, les auteurs présentent les résultats d'une analyse économétrique qu'ils ont réalisée pour mesurer l'incidence du CIPC sur la stimulation de la production d'émissions de télévision et de films canadiens de langue anglaise par des sociétés de production canadiennes.

Dans la section 4, *Analyse du développement des sociétés de production*, les auteurs présentent leur analyse des répercussions du CIPC sur le développement des sociétés de l'industrie canadienne de la production cinématographique et télévisuelle.

Dans la section 5, *Analyse de la stabilité financière*, les auteurs se penchent sur les effets du CIPC sur la stabilité du financement des entreprises — par opposition au financement des projets — offert aux sociétés de production canadiennes engagées dans la production d'émissions de télévision et de films canadiens.

Dans la section 6, les auteurs résument les constatations tirées de leurs recherches et analyses, et traitent de la pertinence de ces constatations dans le cadre de l'Évaluation sommative du CIPC.

1.3 Mandat de l'étude

Cette étude a pour but de fournir au Ministère une analyse économique des répercussions du CIPC quant à son aptitude à atteindre les objectifs du programme. Les objectifs du programme sont reflétés dans la question d'évaluation qui se trouve dans le cadre de référence de l'étude.

Quel a été l'effet du CIPC en ce qui a trait :

1. *aux productions canadiennes et, plus généralement, à l'essor du secteur du film et de la vidéo;*
2. *à l'amélioration de la stabilité financière de l'industrie du cinéma et de la vidéo et au développement à long terme des sociétés de production?*

On estime que le premier objectif est le principal objectif du CIPC. Pour répondre à ce volet de la question d'évaluation, les auteurs ont analysé l'impact différentiel du CIPC sur le marché anglophone. C'est-à-dire qu'ils ont analysé la mesure selon laquelle le CIPC a engendré des dépenses de production supplémentaires. En fait, l'analyse mesure à quel point le CIPC a évincé (ou attiré) le financement privé pour la production d'émissions de télévision et de films canadiens. Les auteurs utilisent un modèle économétrique pour approfondir la question de l'impact différentiel.

Le deuxième objectif décrit le but du programme, qui est de favoriser l'*essor* des sociétés de production canadiennes et de permettre à l'industrie d'échapper graduellement à la production à la pièce qui l'a caractérisée au début des années 1990 et auparavant. Pour déterminer dans quelle mesure on a atteint cet objectif, les auteurs ont utilisé un sondage auprès des bénéficiaires du CIPC pour recueillir des données qualitatives sur divers indicateurs du développement des sociétés et de leur stabilité financière.

1.4 Description du CIPC et de son rôle dans le financement de la production

Le CIPC est un crédit d'impôt qui rembourse aux sociétés de production canadiennes une partie des traitements et salaires qu'elles versent à des résidents canadiens pour travailler à la production de films et d'émissions de télévision.

Compte tenu des lignes directrices et des règlements du programme en vigueur, le CIPC verse un crédit d'impôt remboursable équivalent à 25 % des dépenses de main-d'œuvre admissibles. Les dépenses de main-d'œuvre admissibles comprennent les salaires ou les traitements; une partie de la rémunération, autre que les salaires ou les traitements; et le remboursement versé à sa société mère par une société qui est une filiale à 100 % (BCPAC, 1998, p. 14). En général, les dépenses de main-d'œuvre admissibles doivent être engagées relativement aux étapes de la production, allant du début de la production jusqu'à la fin de la postproduction; elles doivent être raisonnables; et elles doivent être directement attribuables à la production (BCPAC, 1998, p. 14).

La somme des dépenses de main-d'œuvre admissibles en fonction du taux du crédit d'impôt est plafonnée : ces dépenses ne peuvent dépasser 60 % du total des coûts de production d'un projet donné (net de tout montant d'aide). En fait, le CIPC offre aux producteurs une aide financière équivalente à un maximum de 15 % du budget total de production d'un projet particulier (la somme des dépenses de main-d'œuvre et de tout bien ou service acheté).

De 1995, lors de l'introduction du programme, jusqu'en novembre 2003, le CIPC était régi par un ensemble de lignes directrices différent portant sur le calcul des sommes déclarées pour un projet dans une demande de CIPC. Au cours de cette période, le taux du crédit d'impôt établi par la loi était encore de 25 % des dépenses de main-d'œuvre admissibles; toutefois, le plafond relatif aux dépenses de main-d'œuvre était fixé à 48 % du coût total de production (net de tout montant d'aide reçu par le producteur), plutôt que l'actuel plafond de 60 %. Cela signifie en effet que le CIPC avait un taux plafond de 12 % du budget de production total d'un projet donné.

À la différence de son prédécesseur, la DPA, le CIPC n'est accessible qu'à des sociétés de production canadiennes *bona fide*. Au lieu d'offrir des encouragements financiers à des investisseurs privés, on rembourse aux sociétés de production canadiennes une partie des dépenses de main-d'œuvre qu'elles ont engagées au Canada. En théorie, le CIPC vise à remettre l'argent aux propriétaires et aux gestionnaires des sociétés de production afin qu'ils puissent poursuivre leurs activités entre les projets, et élaborer de nouveaux projets durant ces périodes d'attente. En pratique toutefois, une bonne partie des remboursements du CIPC se sont retrouvés dans des budgets de projets, et donc directement entre les mains des personnes et des sociétés qui fournissent de la main-d'œuvre ou des services au processus de production. Qui plus est, puisque le gouvernement fédéral verse les remboursements du CIPC plusieurs mois après l'achèvement de la production, les producteurs doivent trouver un financement provisoire auprès des institutions financières pour la période entre les décaissements et les entrées de fonds associées au crédit d'impôt. Bien que ces effets ne soient pas complètement incompatibles avec les objectifs du CIPC, ils montrent que le producteur (qui devrait en être le bénéficiaire direct) n'a pas toujours la pleine maîtrise de l'argent remboursé dans le cadre du crédit d'impôt.

Les chiffres du Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens (BCPAC) indiquent que le CIPC a versé, en 2005-2006, 185 millions de dollars en soutien financier à la production canadienne, y compris la production indépendante et la production affiliée à un diffuseur. Cette somme représentait environ 10,3 % du total des dépenses engagées pour des films et des émissions de télévision admissibles au CIPC (voir le Tableau 10 à la section 2.2.1). C'est donc dire que, bien que le CIPC corresponde à un taux d'aide maximum équivalent à 15 % du budget total de production d'un projet donné, la structure des projets financés a engendré un taux de crédit moyen effectif atteignant en fait les deux tiers du taux d'aide maximum possible.

Le CIPC correspondait à 10,6 % du financement total des projets télévisuels produits en 2005-2006. Avec ces 10,6 %, le CIPC représentait une part ou une source importante de financement pour les émissions de télévision canadiennes; toutefois, ce n'était pas la source la plus importante. Selon les chiffres obtenus du BCPAC et tabulés par l'équipe chargée de l'étude, les diffuseurs canadiens ont été la plus importante source de financement des émissions de télévision canadiennes. En 2005-2006, les diffuseurs privés et publics du Canada ont versé collectivement 35,6 % du financement total de la production télévisuelle canadienne (Figure 1). Le Fonds canadien de télévision (FCT) a versé 17,0 % du financement total — davantage que le BCPAC (Figure 1). Les crédits d'impôt provinciaux ont octroyé davantage de financement aux émissions de télévision canadiennes que le CIPC; en 2005-2006, les crédits d'impôt provinciaux pour les

émissions de télévision canadiennes ont financé, en tout, 15 % de la production, à hauteur de 269 millions de dollars (Figure 1).

Figure 1 Sources de financement, production financée dans le cadre du CIPC, 2005-2006

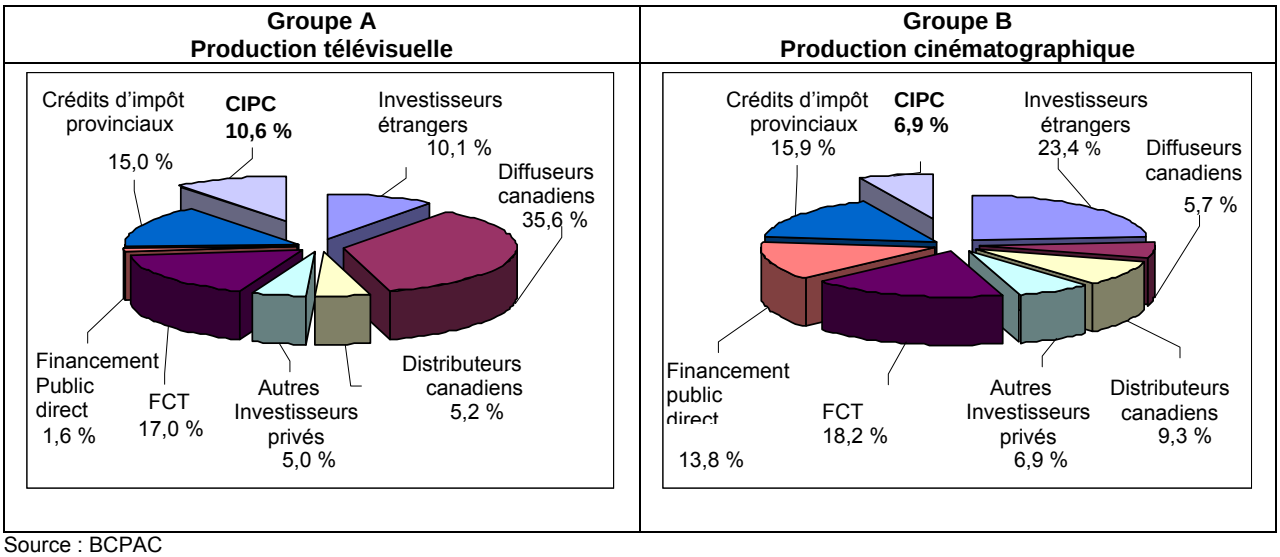

Source : BCPAC

La contribution du CIPC à la production cinématographique destinée aux salles a été encore moindre. En 2005-2006, le CIPC a financé 6,9 % du total de la production cinématographique canadienne destinée aux salles. Au cours de cette même année, d'autres sources publiques, à savoir le FCT et le Fonds du long métrage du Canada (FLMC), ont versé 32 % du total du financement tandis que les crédits d'impôt provinciaux en ont versé 15,9 %.

Taux d'aide effectifs du CIPC

Comme nous l'avons fait remarquer ci-dessus, les taux d'aide effectifs du CIPC, pour les projets cinématographiques et télévisuels, diffèrent souvent du taux établi par la loi, rajusté en fonction de la part de la main-d'œuvre (actuellement 15 %). Le calcul du CIPC dépend de la quantité de main-d'œuvre admissible dans un projet, de la structure financière du projet et du type de dépenses de main-d'œuvre engagées pour le projet. En règle générale, aux termes des règles du CIPC en vigueur, un producteur doit tout d'abord calculer son coût de production net en déduisant les différés au producteur et l'aide des gouvernements canadiens, y compris les crédits d'impôt provinciaux. Le Tableau 1 donne un aperçu des formules utilisées par les producteurs, avant novembre 2003, pour estimer le montant de leur demande de CIPC. Le Tableau 2 présente les formules actuellement en vigueur.

Tableau 1. Formule pour le calcul des dépenses de main-d'œuvre admissibles et la demande de CIPC, avant 2003

Ligne	A. Estimation du coût de production admissible	B. Estimation de la dépense de main-d'œuvre nette
1.	Coût de production total	Dépenses de main-d'œuvre
2.	*Moins :* Dépenses non déductibles	
3.	*Moins :* Différés	*Moins :* Différés
4.	*Moins :* Montant d'aide reçue ou à recevoir	*Est égal à :* Total partiel
5.	*Moins :* Part détenue par des personnes visées par règlement	
6.	*Est égal au :* Coût de production net × 48 %	*Multiplié par :* Pourcentage des parts détenues par la société de production
7.	*Est égal au :* Coût de production admissible	*Est égal à :* Dépenses de main-d'œuvre nettes
8.	*Le moindre de la ligne 7 est égal aux :* Dépenses de main-d'œuvre admissibles × 25 %	
9.	*Est égal à :* **Estimation du montant du CIPC**	

Source : BCPAC

Tableau 2. Formule pour le calcul des dépenses de main-d'œuvre admissibles et la demande de CIPC, après 2003

Ligne	A. Estimation du coût de production admissible	B. Estimation des dépenses de main-d'œuvre nettes
1.	Coût de production total	Dépenses de main-d'œuvre
2.	Moins : Dépenses non déductibles	
3.	Moins : Différés	Moins : Différés
4.	Moins : Aide reçue ou à recevoir	
5.	Moins : Investissement public	
6.	Est égal au : Coût de production net × 60 %	
7.	Est égal au : Coût de production admissible	Est égal aux : Dépenses de main-d'œuvre nettes
8.	Le moindre de la ligne 7 égale : Dépenses de main-d'œuvre admissibles × 25 %	
9.	Est égal à : **Estimation du montant du CIPC**	

Source : BCPAC

La Figure 2 simule le taux d'aide maximum effectif du CIPC pour divers niveaux de dépenses de main-d'œuvre admissibles (comme part des coûts des productions nets). Le graphique compare les taux avant et après les changements apportés au programme en 2003. Les scénarios du graphique présument qu'il n'y a pas d'aide, d'investissements publics, ou d'actions détenues par une entité autre qu'une entité de production dans la structure de financement du projet; en outre, les scénarios ne tiennent pas compte des différés au producteur. La Figure 2 montre l'augmentation des taux de l'aide du CIPC en fonction de la part de la main-d'œuvre, jusqu'à ce qu'elle atteigne les plafonds — 48 % (avant 2003) et 60 % (après 2003). La Figure 2 indique aussi clairement à quel point les changements apportés au programme en 2003 ont profité aux projets comportant une plus grande part de dépenses de main-d'œuvre; ils n'ont toutefois pas modifié le taux d'aide du CIPC dans le cas des projets dont les dépenses de main-d'œuvre étaient de 48 % ou moins.

Figure 2 Taux d'aide du CIPC selon différentes parts des dépenses de main-d'œuvre

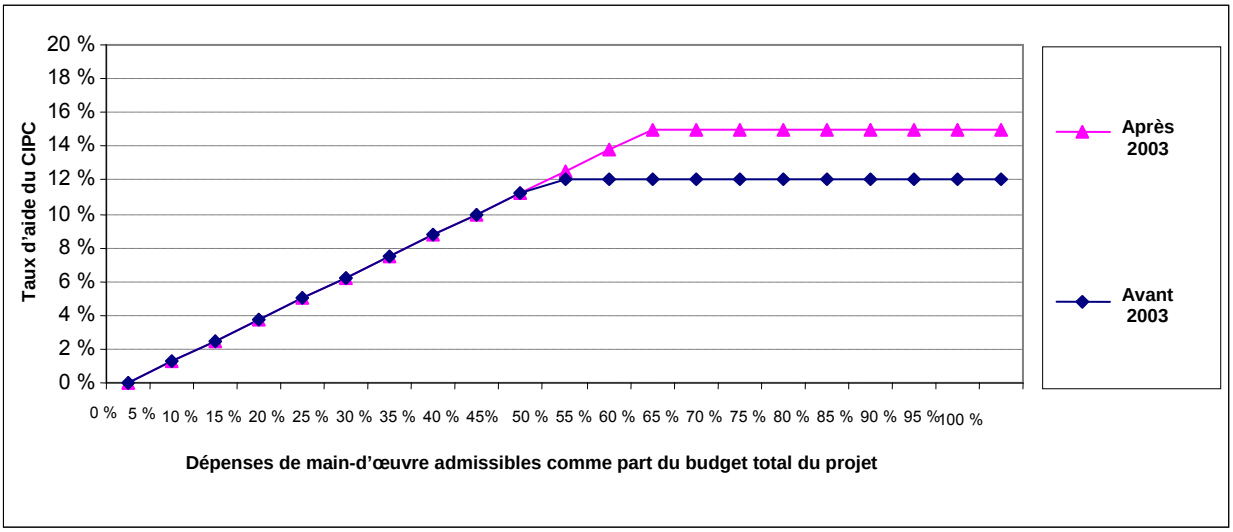

Source : Calculs du Groupe Nordicité fondés sur des données du BCPAC

La Figure 3 illustre la façon dont l'aide, dans le cadre de la structure de financement des projets du CIPC, influe sur le taux d'aide du CIPC aux termes des lignes directrices du programme en vigueur (après 2003). L'alinéa 12(1)*x*) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* définit l'aide comme toute assistance financière telle que les bourses, les crédits d'impôt provinciaux, les prêts non remboursables, les contributions, les services et certains types d'avances de fonds de toutes sources (BCPAC, 1998, p. 13); les suppléments aux droits de diffusion versés par le FCT ne sont pas considérés comme de l'aide. Cette figure présente un scénario avec une aide de 0 % (après 2003), un scénario où 10 % du financement total est versé sous forme d'aide (aide = 10 %) et un scénario où 20 % du financement total est versé sous forme d'aide (aide = 20 %). Le graphique montre que c'est dans le cas des projets qui dépassent le plafond de 60 % pour la part des dépenses de main-d'œuvre, que l'aide a le plus d'effet. Ces projets ont un taux d'aide du CIPC inférieur à ce qu'ils auraient sans l'aide. Les projets qui se situent juste sous le plafond sont aussi touchés par la présence de l'aide au sein de la structure de financement. Toutefois, les projets dont les dépenses de main-d'œuvre sont bien en deçà du plafond ne sont pas touchés par la présence de l'aide au sein de la structure de financement.

Figure 3 Taux d'aide du CIPC selon différents montants de financement

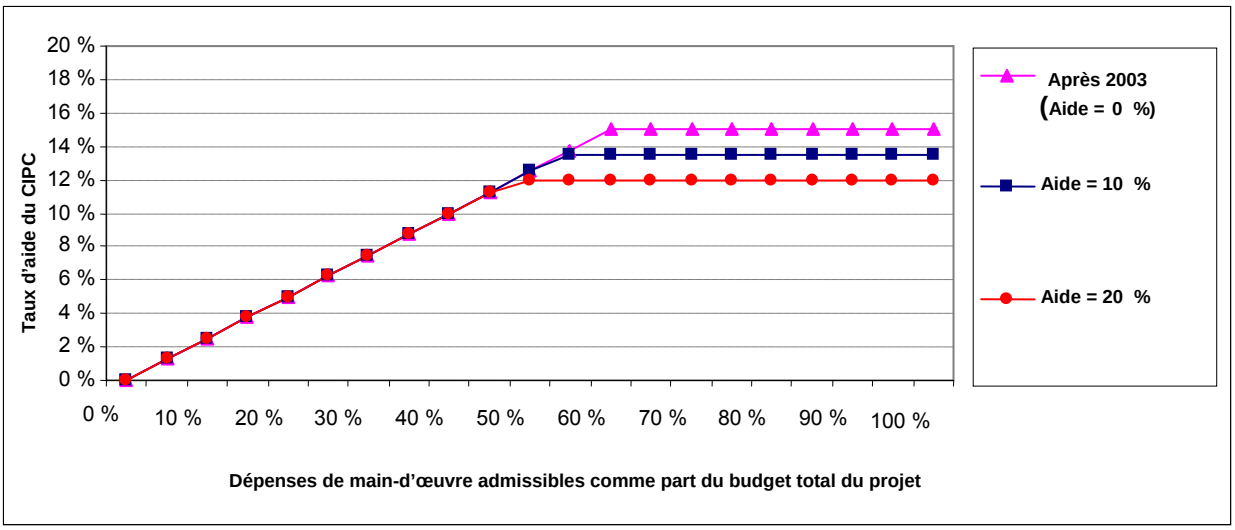

Source : Calculs du Groupe Nordicité fondés sur des données du BCPAC

La Figure 4 présente les effets des investissements par des tiers (c.-à-d. des capitaux d'investissement détenus par un organisme du gouvernement canadien ou un non-producteur) au sein de la structure de financement, en vertu des règles du CIPC avant 2003. Aux termes des règles en vigueur, le capital d'investissement détenu par un non-producteur n'a plus d'influence sur le taux d'aide du CIPC; les investissements du gouvernement engendrent toutefois encore un rajustement négatif des coûts de production nets. Selon la formule utilisée par le CIPC avant 2003, les investissements privés influent sur le taux d'aide du CIPC peu importe la part des dépenses de main-d'œuvre; une réduction du taux d'aide du CIPC proportionnelle à la prise de participation par des tierces parties a été effectuée.

Figure 4 Taux d'aide du CIPC selon différents montants de capital d'investissement privé (avant 2003)

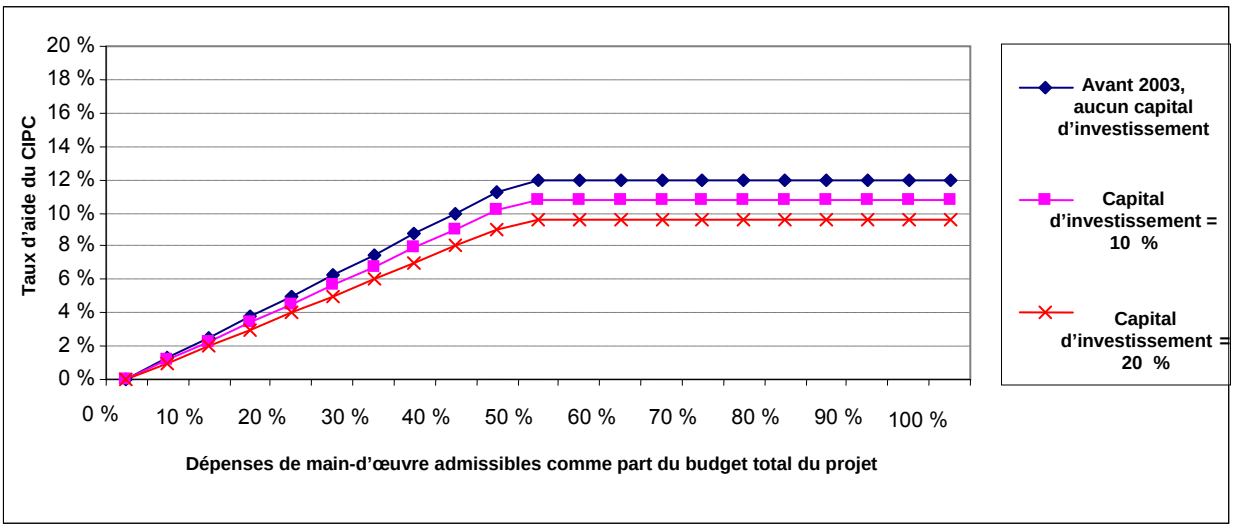

Source : Calculs du Groupe Nordicité fondés sur des données du BCPAC

La Figure 5 présente des scénarios comprenant un mélange d'aide et d'investissement par des tiers — avant et après 2003. Elle présente aussi des scénarios de référence (aucune aide ou aucun investissement d'un tiers) avant et après 2003. Le graphique montre que les projets conjuguant de l'aide et une participation de tiers affichent des taux d'aide du CIPC de loin supérieurs aux termes des règles en vigueur après 2003. Dans le cas des projets ayant un taux d'aide de 10 % et un capital d'investissement par un tiers de 10 %, le taux maximum d'aide du CIPC passe d'un peu moins de 10 % à un peu moins de 14 %.

Figure 5 Taux d'aide du CIPC selon différents montants de financement et de capital d'investissement privé

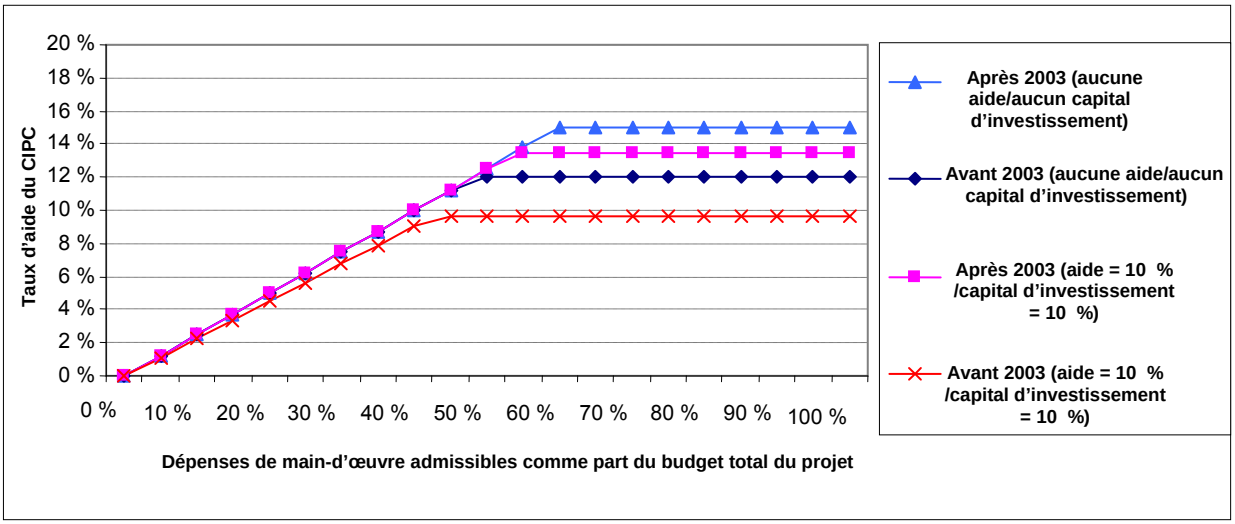

Source : Calculs du Groupe Nordicité fondés sur des données du BCPAC

Les divers scénarios présentés dans les graphiques fournissent des renseignements utiles sur la façon dont fonctionne concrètement le CIPC, et expliquent en partie pourquoi les taux d'aide effectifs peuvent varier considérablement d'un projet à l'autre, et selon les divers types de projets cinématographiques et télévisuels. Dans la section 2.2.1, les auteurs approfondissent l'examen de certaines de ces différences.

1.5 Contexte historique et évolution de l'industrie

En 1996, le gouvernement a remplacé la DPA par le CIPC. À l'époque, le gouvernement fédéral estimait que le CIPC était un programme d'encouragement fiscal plus efficient et peut-être plus efficace pour stimuler la production cinématographique et télévisuelle au Canada et bâtir une industrie de production indépendante et viable (ministère du Patrimoine canadien, 1995).

La DPA, qui a été introduite en 1974, a « réussi d'une certaine manière » à attirer des investissements privés vers la production cinématographique canadienne (ministère du Patrimoine canadien, 1998). En fait, l'introduction de la DPA a généré une croissante exceptionnelle dans l'activité de production canadienne à la fin des années 1970. Essentiellement, la déduction permettait aux investisseurs privés de déduire, de leurs autres revenus, leur investissement dans un projet cinématographique et d'ainsi réduire

les impôts à payer. À partir du moment de l'implantation de la DPA, en 1974, jusqu'aux changements apportés au programme en 1983, le taux de radiation était de 100 %; les investisseurs pouvaient demander le plein montant de leur investissement pour l'année même de l'investissement (Canadian Broadcasting Corporation, 2006). À cet égard, la DPA offrait aux particuliers un moyen très efficace de mettre leur revenu à l'abri de l'impôt en l'investissant dans des projets cinématographiques et magnétoscopiques.

La DPA s'est avérée très efficace à titre d'activité de stimulation de la production. Durant les quelques années qui ont suivi l'introduction de la DPA, le nombre de longs métrages réalisés au Canada est passé de 3 à plus de 30 par année (Canadian Broadcasting Corporation, 2006). On s'entend pour dire que la DPA a très bien réussi à attirer des fonds privés vers la production cinématographique et à susciter des activités de production. Toutefois, la plupart des observateurs de l'industrie conviendraient que la majorité des films produits avec l'aide de la DPA étaient de piètre qualité : la plupart n'ont pas attiré beaucoup de spectateurs; plusieurs n'ont même pas été présentés en salle. Qui plus est, la DPA n'était pas très efficace lorsqu'il s'agissait d'acheminer l'argent vers la production. Les abris fiscaux exigeaient la présence d'une infrastructure de banquiers et d'avocats pour concevoir et exécuter les ententes financières. Ces tierces parties intégraient leurs importants honoraires aux ententes financières et s'accaparaient ainsi une bonne part du capital versé par les investisseurs privés par l'entremise de la DPA.

Figure 6 Faits saillants de l'évolution de l'industrie canadienne de la production cinématographique ou magnétoscopique

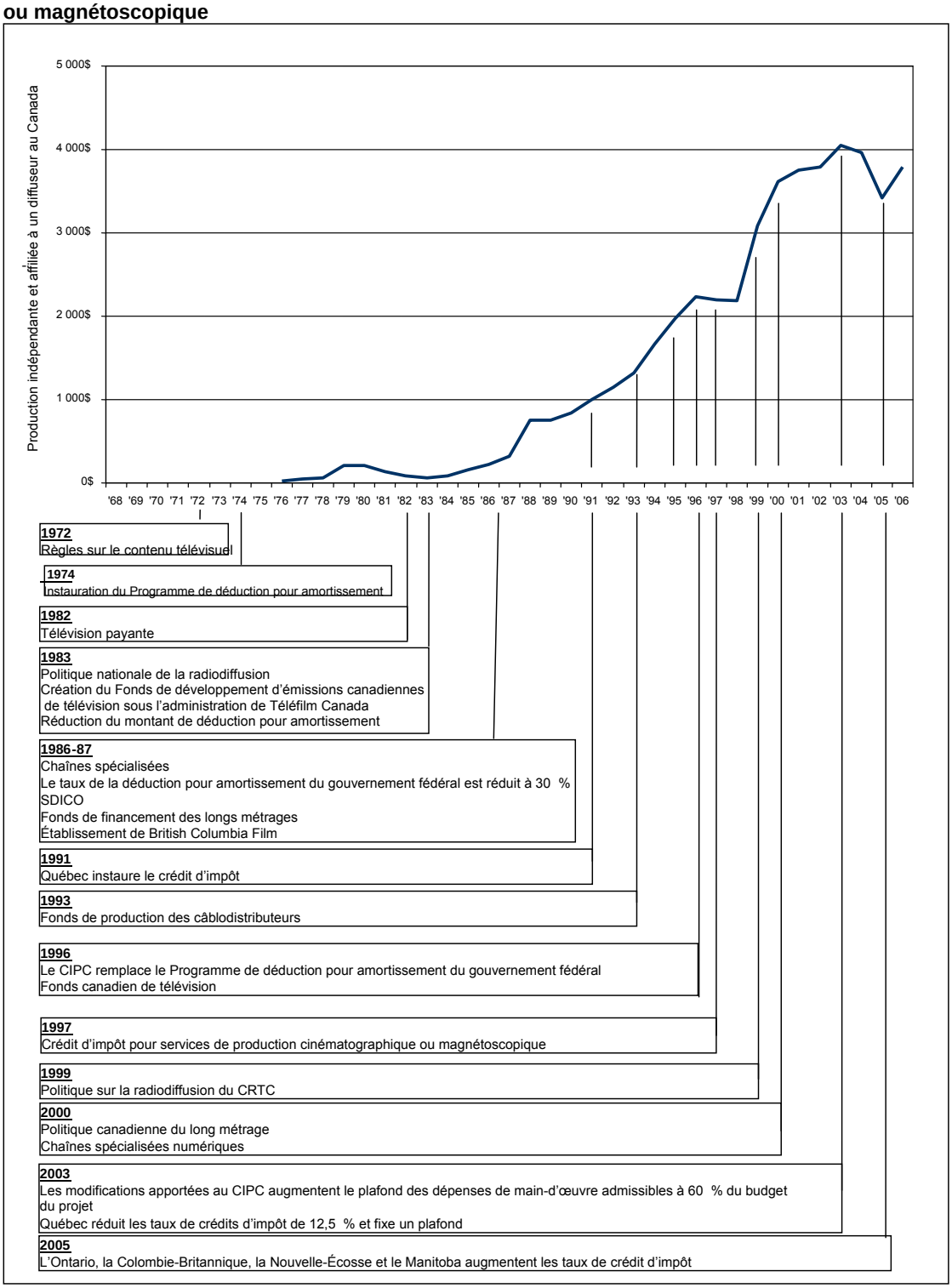

Source : Le Groupe Nordicité ltée
* Comprend la production cinématographique et télévisuelle canadienne ainsi que la production étrangère; exclut la production interne.

Au cours des années 1980, le gouvernement fédéral a appliqué des restrictions aux abris fiscaux tels que la DPA. Du même coup, il a commencé à recourir à des programmes de financement direct pour offrir un soutien financier à la production cinématographique et télévisuelle. En 1983, le gouvernement fédéral a resserré les règles régissant les types de projets admissibles à la DPA tout en réduisant les taux d'amortissement de la DPA. Au cours de cette même année, le gouvernement fédéral a introduit le Fonds de développement d'émissions canadiennes de télévision, qui versait un financement direct pour appuyer les émissions de télévision canadiennes produites par des producteurs indépendants. Vinrent ensuite le Fonds du long métrage du Canada, en 1986, et plus tard, le Fonds de distribution des longs métrages. Tous ces programmes de financement versaient de l'argent directement aux producteurs (ou aux distributeurs) plutôt qu'à des investisseurs privés ou à des tiers.

Le CIPC n'était pas le premier programme de crédit d'impôt au Canada à l'intention de la production cinématographique et magnétoscopique. Avant le CIPC, le gouvernement du Québec avait créé le premier programme de crédit d'impôt pour la production cinématographique
ou télévisuelle au Canada, en 1991. En 1995, la Nouvelle-Écosse a introduit un crédit d'impôt pour la production cinématographique et magnétoscopique. Depuis l'introduction du CIPC, en 1996, les gouvernements de sept autres provinces et du Yukon ont introduit un certain type de crédit d'impôt ou de programme de remise fondé sur les dépenses de main-d'œuvre, à l'intention de la production cinématographique et magnétoscopique.

La Figure 7 résume les diverses dates d'introduction des crédits d'impôt pour la production cinématographique ou magnétoscopique au palier provincial au Canada.

Figure 7 Dates d'instauration des programmes de crédit d'impôt pour la production cinématographique ou magnétoscopique

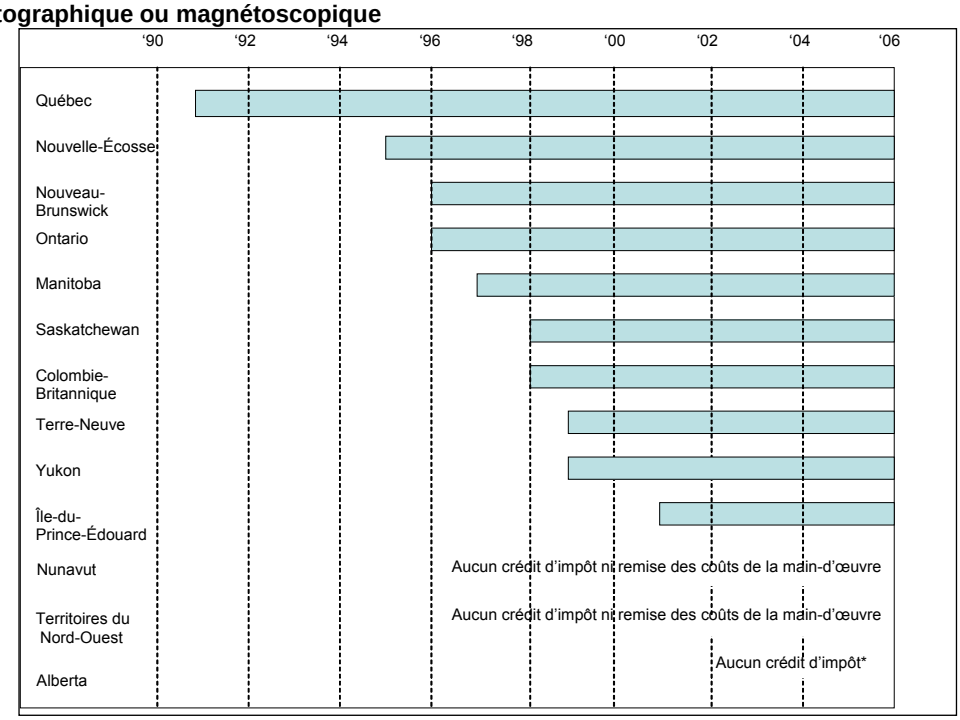

Source : Recherche du Groupe Nordicité
* Le gouvernement de l'Alberta offre un programme de remise axé sur la propriété et les personnes occupant des fonctions clés de créativité, avec des plafonds pour chaque projet, mais il n'exige pas de déclaration de revenus. Il a modifié son programme en 2005, ce qui a donné lieu aux lignes directrices actuelles relatives à la structure.

Les années 1990

Au moment de son introduction, le gouvernement fédéral a vanté le CIPC, un mécanisme qui allait stimuler la production d'émissions canadiennes et le développement d'un secteur indépendant de production canadienne (ministère du Patrimoine canadien, 1995). En fait, selon le communiqué de 1995, les objectifs du CIPC sont les suivants :

> « ... l'objectif principal du crédit d'impôt demeure de favoriser les productions canadiennes et, plus généralement, l'essor du secteur du film et de la vidéo »; et
>
> « Le crédit d'impôt est conçu de façon à favoriser la stabilité financière de l'industrie du cinéma et de la vidéo et le développement à long terme des sociétés de production plutôt que de centrer son action sur un certain nombre de productions individuelles ».

À l'époque de l'introduction du CIPC, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) et le gouvernement fédéral ajoutaient des encouragements, tant du côté de l'offre que de la demande, à l'intention de l'industrie canadienne de la production télévisuelle. Du côté de la demande, le CRTC octroyait de multiples licences qui allaient plus que doubler le nombre de services de télévision spécialisés au Canada en quelques années.

- En 1994, le CRTC a octroyé six licences pour des nouveaux services de télévision de langue anglaise et deux pour des services de langue française (CRTC, 1994a, *Avis public du CRTC 1994-59*). Il n'y avait à l'époque que 11 services de télévision spécialisée en exploitation dans les deux langues officielles du Canada (CRTC, 2003, p. 71-72). Ces nouveaux services comptaient entre autres Showcase, Bravo!, Discovery, W et Life (CRTC, 1994a, *Avis public du CRTC 1994-59*).
- En 1996, le CRTC a octroyé une licence à 12 autres services (CRTC, 1996, *Avis public du CRTC 1996-120*). Et avant la fin de la décennie, le CRTC allait octroyer des licences à 13 autres services, sans compter les licences pour des services en langue étrangère (CRTC, 2003, p. 71-72). Chaque nouveau service donnait lieu à des recettes d'abonnement récurrentes ainsi qu'à des exigences en matière de dépenses pour la programmation télévisuelle canadienne.

En 1996, le gouvernement fédéral a formé le FCT, en fusionnant le Fonds de production des câblodistributeurs (administré par les sociétés de câblodistribution du Canada depuis 1994) et le Fonds de développement d'émissions canadiennes de télévision, financé par le Trésor public. En créant le FCT, le gouvernement fédéral a octroyé un financement annuel supplémentaire de 100 millions de dollars aux programmes nouvellement fusionnés. De concert avec le CIPC, la formation du FCT était la deuxième importante mesure de stimulation, du côté de l'offre, mise en œuvre par le gouvernement fédéral pour encourager la programmation télévisuelle canadienne au milieu des années 1990.

Pour ce qui est de la production télévisuelle canadienne, la fin des années 1990 a été caractérisée par un boom de la demande étrangère et du financement de son produit. Selon des statistiques publiées par l'ACPFT, la valeur à l'exportation (la valeur du financement étranger) des émissions de télévision canadiennes a rapidement augmenté pour atteindre de 500 à 600 millions de dollars par année (ACPFT, 2007, p. 16); en 1999-2000, la valeur d'exportation des émissions de télévision canadiennes a atteint un sommet de 601 millions de dollars (ACPFT, 2007, p. 16).

Les encouragements intérieurs et étrangers ont, collectivement, engendré une vague d'activités au sein des entreprises du secteur de la production cinématographique et télévisuelle du Canada. Plusieurs sociétés de production canadiennes qui avaient constitué des bibliothèques d'émissions durant les années 1980, ont pu commencer à élaborer des gammes de projets pour des ventes nationales et internationales. Plusieurs sociétés de production canadiennes ont constaté que leurs plans d'entreprise leur permettaient de réunir du capital sur les marchés financiers publics. À un moment donné, à la fin des années 1990, huit des dix principales sociétés de production du Canada étaient inscrites à la bourse (KPMG, Peter Fleming et Wall Communications, 2000, p. 8). Aujourd'hui, il n'y a en réalité qu'une seule société de production inscrite à la bourse, soit DHX Media Ltd.

Au début du millénaire, tout s'est effondré : la demande internationale a chuté; la valeur à l'exportation de la production télévisuelle canadienne est passée de 601 à 388 millions de dollars en trois ans seulement (ACPFT, 2007, p. 16). En 2005-2006, la valeur à l'exportation de la production télévisuelle canadienne était de 200 millions de dollars —

le tiers du sommet atteint en 1999-2000 (ACPFT, 2007, p. 16). Cette baisse de la valeur à l'exportation des émissions de télévision canadiennes témoignait des changements survenus sur le marché international au début des années 2000. Au début du millénaire, les téléspectateurs de partout au monde ont délaissé les émissions importées en faveur de leurs émissions nationales (ACPFT 2006, p.4). L'intérêt accru du public pour la téléréalité a joué un rôle dans cette croissance de la popularité des émissions autochtones aux dépens des émissions importées.

Au cours des années 2000, le gouvernement fédéral a porté son attention sur l'industrie canadienne de la production cinématographique. En 2001-2002, il a doublé les ressources financières — qui sont passées de 50 à 100 millions de dollars — affectées à la production de longs métrages, grâce à une nouvelle politique appelée *Du scénario à l'écran :* La Politique canadienne du long métrage. La pièce maîtresse de cette nouvelle politique était et demeure le FLMC, qui offre une aide sélective, fondée sur le rendement, aux producteurs canadiens qui produisent des longs métrages à gros budget à des fins de distribution dans des cinémas canadiens. *Du scénario à l'écran* et le FLMC ont été les derniers nouveaux programmes d'envergure introduits par le gouvernement fédéral pour appuyer financièrement la production cinématographique et télévisuelle.

1.6 Environnement de l'industrie et structure du marché actuels

La valeur des crédits d'impôt demandés dans le cadre du CIPC dépassant maintenant les 180 millions de dollars, le CIPC est devenu le plus important outil d'incitation du gouvernement fédéral à l'intention de l'industrie de la production cinématographique et magnétoscopique. La valeur du CIPC est supérieure aux contributions fédérales de 120 millions de dollars au FCT (Fonds canadien de télévision, 2007a, p. 13) ainsi qu'au financement annuel de 100 millions de dollars attribué au FLMC. De plus, le CIPC représente habituellement de 8 à 12 % du financement total d'une production canadienne; il est donc devenu un élément considérable et capital de la formule de financement.

Aujourd'hui, les crédits d'impôt pour le film et la vidéo constituent aussi le principal outil qu'utilisent les gouvernements provinciaux pour stimuler la production cinématographique et magnétoscopique. À vrai dire, au cours des quelques dernières années, les provinces ont augmenté le taux de leurs crédits d'impôt, de sorte qu'il dépasse actuellement le taux fédéral (Figure 8). La plupart des productions canadiennes reçoivent en fait davantage d'aide sous forme de crédits d'impôt de la part des gouvernements provinciaux que du gouvernement fédéral (voir la Figure 1). Les gouvernements du palier provincial offrent aussi de multiples crédits d'impôt pour la production étrangère, à des taux souvent semblables à ceux des crédits pour la production canadienne. Au palier fédéral, le Crédit d'impôt pour services de production cinématographique ou magnétoscopique (CISP) est offert à un taux de 16 % des traitements et salaires payés à des résidents canadiens ou à des sociétés canadiennes assujetties à l'impôt (pour les sommes payées aux employés qui sont des résidents canadiens).

Figure 8 Taux d'aide* effectif pour les programmes de remise des coûts de la main-d'œuvre du Crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne (depuis janvier 2008)

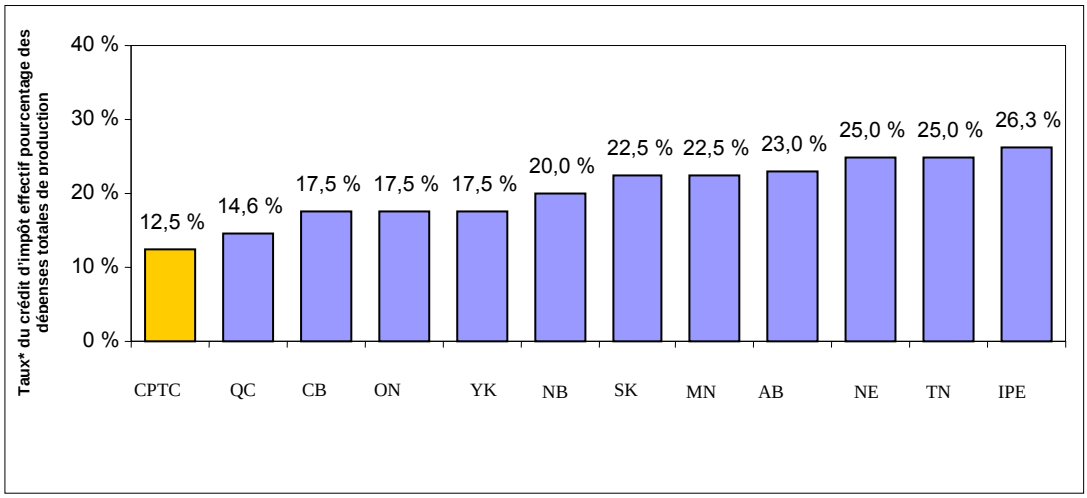

Source: *Playback* « *Provincial Funding Sources in Canada* », 17 mars 2008.
* Les taux de crédit d'impôt effectifs exprimés en pourcentage du coût total de production; les taux disponibles pour la production à contenu canadien; les taux supposent que les dépenses de main-d'œuvre sont égales à 50 % du coût de production; les taux reflètent les taux de *base* et excluent les primes pour la production régionale et la production fréquente de films; certains taux ne s'appliquent que pour la main-d'œuvre résidente ou jugée comme telle.
** Le taux de base est plafonné à 14,6 %; il y a un plafond de 19,7 % pour l'animation par ordinateur et les effets spéciaux, les films grand format, les longs métrages en français, les documentaires uniques et les émissions jeunesse.
*** Le taux de 23 % est le taux maximum disponible pour un projet appartenant, dans une proportion de 51 %, à des intérêts albertains et qui emploie quatre Albertains ou plus dans des postes clés de création. Il y a un plafond de financement de 1,5 million de dollars par année pour une série télévisée.

Structure du marché

Le CIPC et le CISP versent, de concert, une forte part de l'aide gouvernementale qui sous-tend une industrie composée avant tout de centaines de petites sociétés de production. Les chiffres relatifs aux membres des deux principales associations canadiennes de producteurs indépendants — l'ACPFT et l'Association des producteurs de films et de télévision du Québec (APFTQ) — indiquent qu'il existe aujourd'hui, au Canada, environ 500 producteurs indépendants. L'ACPFT compte près de 400 membres tandis que l'APFTQ en compte environ 130 (certaines sociétés sont membres des deux associations).

Les chiffres de Statistique Canada confirment cette estimation : une enquête réalisée en 2004-2005 auprès de l'industrie, a constaté qu'il existait au Canada 475 sociétés de production concentrées sur la production d'émissions de télévision ou de longs métrages destinés aux salles, ou qui n'avaient aucune activité de production particulière (Tableau 3). Ces 475 sociétés ne comptent pas les 213 autres sociétés qui ont dit concentrer leur production sur la publicité, les émissions gouvernementales et éducatives, ou la vidéo industrielle.

Tableau 3. Nombre de sociétés de production au Canada

	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2004-2005
Nombre de producteurs					
Producteurs de télévision traditionnelle et payante	199	226	234	229	240
Producteurs de longs métrages pour diffusion en salle	20	24	19	26	22
Autres producteurs (non spécialisés)	177	205	195	198	213
Total partiel	**396**	**455**	**448**	**453**	**475**
Publicité	44	42	51	50	46
Gouvernement et éducation	77	101	92	93	70
Industrie	120	135	126	132	97
Total partiel	**241**	**278**	**269**	**275**	**213**
Total	**637**	**733**	**717**	**728**	**688**

Source : Statistique Canada
Remarque : Statistique Canada n'a publié aucune donnée pour 2002-2003 et 2003-2004.

Deux cent quarante des 475 sociétés de production produisant des émissions audiovisuelles de type CIPC ou CISP, se sont concentrées sur la production d'émissions de télévision à l'intention des diffuseurs généralistes et des services de télévision payante. Une faible minorité de sociétés, soit 22, se sont concentrées sur la production de longs métrages pour diffusion en salle. Une forte proportion (213) n'avait en fait aucune spécialisation : ces sociétés ont produit des émissions audiovisuelles pour plus d'un marché.

L'industrie de la production réunit un grand nombre de sociétés de production indépendantes, dont beaucoup ne réalisent qu'un projet ou deux par année, et un nombre restreint de sociétés de production diversifiées qui comptent quelques douzaine d'employés — qui réalisent une série de projets d'émissions de télévision et de longs métrages recoupant plusieurs genres. Les chiffres d'un sondage réalisé par *Playback* au printemps 2007 illustrent à quel point l'industrie canadienne de la production est fragmentée. *Playback* a constaté qu'au cours de l'année civile 2006, la valeur de la production des sociétés de production canadiennes était d'un peu moins de 1,35 milliard de dollars[4]. Seule une société, Insight Film Studios, a déclaré avoir un volume de production supérieur à 100 millions de dollars. Seules cinq sociétés ont affiché un volume de production supérieur à 50 millions de dollars; les cinq premières sociétés représentaient une production de 423 millions de dollars, soit 31 % du total. Les 10 premières sociétés ont réalisé 46 % du volume de production en 2006; les autres 54 % ont été répartis entre quelque 200 autres sociétés qui ont répondu au sondage de *Playback*.

En 2006, on trouvait parmi les 20 principales sociétés de production quatre sociétés axées sur la production en langue française. Zone3, Sphère Média Plus, Incendo Productions et Vérité Films ont eu une production combinée d'un peu moins de 118 millions de dollars en 2006.

[4] Le total indiqué dans *Playback* est en fait 1,49 milliard de dollars. Nordicité a rajusté ce total pour exclure les dépenses engagées par Alliance-Atlantis Communications Inc. pour sa série américaine, *CSI*.

Tableau 4. Principales sociétés de production canadiennes, 2006

Rang	Nom	Volume de la production télévisuelle (M $)	Volume de la production de longs métrages (M $)	Volume de la production de services (M $)	Total du volume de la production (M $)
1.	Insight Film Studios	93,6	26,8	--	120,4
2.	Blueprint Entertainment	99,4	--	--	99.4
3.	Muse Entertainment Enterprises Inc.	38,5	--	40,0	78,5
4.	Shaftesbury Films	52,9	--	14,4	67,3
5.	Nelvana Enterprises*	57,0	--	--	57,0
6.	DECODE Entertainment Inc.	45,6	--	--	45,6
7.	Zone3	45,5	--	--	45,5
8.	Barna-Alper Productions Inc.	24,9	--	16,0	40,9
9.	Lionsgate Entertainment*	26,1	9,5	--	35,6
10.	Sphère Média Plus	33,5	--	--	33,5
11.	Cookie Jar Entertainment	32,0	--	--	32,0
12.	Nomadic Pictures	10,0	21,2	--	31,2
13.	Breakthrough Films and Television	24,1	--	--	24,1
14.	Epitome Pictures	23,1	--	--	23,1
15.	Infinity Features	--	20,5	--	20,5
16.	Incendo Productions	20,0	--	--	20,0
17.	Chesler/Perlmutter Productions Inc.	--	19,9	--	19,9
18.	Vérité Films	18,9	--	--	18,9
19.	Whalley-Abbey Media	18,0	--	--	18,0
20.	Brightlight Pictures	--	17,0	--	17,0
	Total (rajusté**)				1 349,0
	Part - 5 premiers				31 %
	Part - 10 premiers				46 %

Source : *Playback*
*Estimations de *Playback*
**Nordicité a rajusté le total pour exclure les 142 millions de dollars de dépenses de production déclarés par Alliance-Atlantis Communications Inc. qui peuvent être attribués à la série de télévision américaine *CSI*.

Les données démographiques recueillies grâce au sondage de Kelly-Sears Consulting auprès des bénéficiaires du CIPC, tracent aussi le portrait d'une industrie composée de quelques grandes sociétés et d'un grand nombre de petites sociétés fonctionnant en parallèle. Des 126 sociétés qui ont répondu au sondage de Kelly-Sears, 59 % ont déclaré avoir moins de 5 employés; 17 % de 5 à 10; 24 % plus de 10. Dans le même ordre d'idées, 48 % des répondants ont déclaré avoir un chiffre d'affaires annuel de moins de 500 000 $. Environ 44 % des répondants ont déclaré un chiffre d'affaires supérieur à 1 million de dollars mais seules sept sociétés, ou 6 %, ont déclaré un chiffre d'affaires supérieur à 10 millions de dollars.

Tableau 5. Sondage de Kelly-Sears – Profil des répondants

Nombre d'employés			Chiffre d'affaires total de la société		
Catégorie	**Nombre**	**Pourcentage du total**	**Catégorie**	**Nombre**	**Pourcentage du total**
Moins de 5	74	59 %	< 500 000 $	61	48 %
5 à 10	22	17 %	500 000 $ à 1 million $	10	8 %
Plus de 10	30	24 %	1 million $ à 10 millions $	48	38 %
			> 10 millions $	7	6 %
Total	126	100 %	Total	126	100 %

Source : Sondage Kelly-Sears

En général, la plupart des sociétés de production canadiennes sont petites et fonctionnent encore par projet. Une minorité de sociétés seulement ont pu ajouter la vente et la distribution d'autres fonctions à leurs activités générales. Certaines sont assez évoluées pour s'adjoindre des professionnels du commerce et du développement de concepts; mais la plupart n'ont qu'un unique propriétaire qui, en plus d'être le producteur, est aussi le scénariste, le metteur en scène et même un acteur.

Production affiliée à un diffuseur

Les objectifs du CIPC sont clairs, dans la mesure où le programme a été introduit pour encourager le développement du secteur de la production *indépendante* — c'est-à-dire le secteur composé de sociétés de production sans affiliation aux titulaires canadiens de licences de diffusion. Lorsqu'une société de production est affiliée à un titulaire de licence de diffusion, elle est qualifiée comme étant une société de production *affiliée à un diffuseur*.

Le CRTC définit une société de production affiliée comme toute société de production dans laquelle la titulaire « détient ou contrôle en tout, directement ou indirectement, au moins 30 % des capital-actions (avec droit de vote)[5] ». Le CRTC utilise sa définition pour établir certains règlements et conditions d'émission de licence ayant trait à l'acquisition par les titulaires d'émissions de télévision, dans le but d'encourager l'acquisition et l'exposition de productions indépendantes.

L'admissibilité au CIPC n'est pas réservée aux sociétés de production indépendantes toutefois; il est donc utile de comprendre quelle proportion des demandes de CIPC sont en fait destinées à appuyer les productions de sociétés affiliées à des diffuseurs, par opposition à des productions indépendantes. Malheureusement, les données disponibles ne permettent pas de bien saisir l'incidence de la production financée dans le cadre du CIPC à cet égard. Cela est dû en partie à un manque d'uniformité, entre le CRTC et le BCPAC, dans la méthode de collecte de données sur la production affiliée à des diffuseurs.

[5] http://www.crtc.gc.ca/canrec/frn/guide1.htm

Les chiffres du CRTC laissent entendre que la production fournie par les sociétés de production affiliées à des diffuseurs, pourrait représenter de 4 % à 16 % du total de la production télévisuelle canadienne. En 2006, les dépenses engagées par les diffuseurs canadiens pour l'acquisition d'émissions dramatiques canadiennes de sociétés affiliées, représentaient 4,1 % du total des dépenses engagées pour l'acquisition d'émissions dramatiques canadiennes (à l'exclusion de la production maison des stations) (Tableau 6).

Tableau 6. Dépenses engagées par les diffuseurs canadiens pour la production à l'intention des diffuseurs affiliés, dramatiques, année de diffusion 2006

Ligne	Dépenses, émissions et production	Formule	Télévision généraliste privée Dramatiques	Télévision spécialisée payante Dramatiques	Total Dramatiques
A	Total des dépenses, émissions et production – émissions canadiennes (M $)	--	70,9	158,3	229,2
B	Production des stations (M $)	--	4,8	4,4	9,2
C	Total, émissions achetées (M $)	A – B	66,1	153,8	219,9
D	Dépenses engagées pour des émissions achetées de sociétés de production affiliées (M $)	--	4,2	4,7	8,9
E	Dépenses engagées pour la production affiliée à des diffuseurs, en pourcentage du total des émissions acquises	D ÷ C	6,4 %	3,1 %	4,1 %

Source : Calculs de Nordicité, fondés sur des données tirées des sommaires financiers du CRTC.

Si l'on augmente la valeur statistique de la dépense en incluant d'autres catégories de programmes du CRTC qui couvrent d'autres genres admissibles selon les critères du BCPAC, la part des dépenses de la production affiliée à un diffuseur est plus élevée. Pour saisir la programmation dans d'autres genres, tels que le documentaire, la musique et les variétés ainsi que les magazines, les calculs du Tableau 7 comprennent les dépenses de programmation des diffuseurs canadiens dans les catégories d'émissions du CRTC : Autre information (catégories 2 à 5), Dramatiques (catégorie 7), Musique/variétés (catégories 8 et 9) et Intérêt général (catégorie 11). Ainsi réparties, les dépenses des diffuseurs canadiens consacrées à la production des sociétés affiliées représentaient 15,5 % de tous les achats d'émissions en 2006.

Tableau 7. Dépenses des diffuseurs canadiens au poste des émissions de producteurs affiliés, genres choisis*, année de diffusion 2006

Ligne	Dépenses, émissions et production	Formule	Télévision privée généraliste Genres choisis *	Télévision payante et spécialisée Genres choisis*	Total Genres choisis*
A	Total des dépenses, émissions et production – émissions canadiennes (M $)	--	271,9	471,5	743,4
B	Production des stations (M $)	--	67,8	117,6	185,5
C	Total, émissions achetées (M $)	A – B	204,1	353,9	558,0
D	Dépenses engagées pour des émissions achetées de sociétés de production affiliées (M $)	--	53,9	32,9	86,8
E	Dépenses engagées pour la production affiliée à des diffuseurs, en pourcentage du total des émissions acquises	D ÷ C	26,4 %	9,3 %	15,5 %

Source : Calculs de Nordicité, fondés sur des données tirées des sommaires financiers du CRTC.
*Les genres choisis comprennent les catégories de programmes suivantes du CRTC : Autre information (catégories 2 à 5), Dramatiques (catégorie 7), Musique/variétés (catégories 8 et 9) et Intérêt général (catégorie 11).

Les statistiques du CRTC présentées dans les tableaux 6 et 7 comprennent toutefois les dépenses des diffuseurs canadiens consacrées aux émissions originales ainsi qu'aux reprises. De plus, les statistiques comprennent les dépenses des diffuseurs canadiens au poste de la production financée dans le cadre du CIPC, ainsi que la production qui aurait pu avoir lieu sans l'appui du CIPC. C'est pourquoi les données ne sont peut-être pas un bon indicateur de la proportion de la production du CIPC attribuable à la production affiliée à un diffuseur.

Les statistiques du BCPAC fournissent un profil des dépenses des diffuseurs canadiens au titre des émissions originales produites par des sociétés de production affiliées. Toutefois, selon le BCPAC, les codes des productions affiliées à des diffuseurs n'indiquent peut-être pas précisément la production réelle affiliée à des diffuseurs. Le BCPAC s'en remet à l'autodéclaration du producteur sur le formulaire de demande du CIPC. Si le producteur indique qu'il est un « producteur indépendant », sur le formulaire de demande du CIPC, le BCPAC n'a aucun moyen de savoir si cela est effectivement conforme à la définition du CRTC.

Compte tenu des réserves dont font l'objet des données du BCPAC, le Tableau 8 présente le calcul de la part de la production du CIPC qui peut être considérée comme une production affiliée à un diffuseur, selon les données du BCPAC. Les données du BCPAC laissent entendre que la production affiliée à un diffuseur représentait 6,7 % de la production de 1994-1995 à 2005-2006. Cette part a atteint un creux de 3,3 % en 2005-2006.

Tableau 8. Production affiliée à un diffuseur (part du volume total de la production financée dans le cadre du CIPC)

Année financière	Production affiliée à un diffuseur	Production indépendante	Total
1994-1995	6,2 %	93,8 %	100,0 %
1995-1996	4,4 %	95,6 %	100,0 %
1996-1997	6,3 %	93,7 %	100,0 %
1997-1998	5,3 %	94,7 %	100,0 %

1998-1999	11,7 %	88,3 %	100,0 %
1999-2000	9,2 %	90,8 %	100,0 %
2000-2001	10,0 %	90,0 %	100,0 %
2001-2002	7,9 %	92,1 %	100,0 %
2002-2003	4,4 %	95,6 %	100,0 %
2003-2004	4,5 %	95,5 %	100,0 %
2004-2005	4,6 %	95,4 %	100,0 %
2005-2006	3,3 %	96,7 %	100,0 %
Total	6,7 %	93,3 %	100,0 %

Source : BCPAC

Une analyse réalisée par le ministère des Finances à l'aide des données du BCPAC et de l'Agence de revenu du Canada (ARC), a constaté des taux semblables de production financée dans le cadre du CIPC et affiliée à un diffuseur. Le ministère des Finances a constaté que de 2000 à 2005, 4 % des demandes de CIPC portaient sur des productions affiliées à des diffuseurs (ministère des Finances, 2007). Le ministère a aussi constaté que la part des demandes de CIPC associées à la production affiliée à un diffuseur avait constamment diminué au cours de la période de 2000-2005 (ministère des Finances, 2007).

Il est aussi utile de noter que le crédit d'impôt québécois sur le contenu national, le Crédit remboursable pour la production cinématographique et télévisuelle québécoise, n'est offert qu'à des sociétés de production qui traitent avec des diffuseurs canadiens avec lesquels elles n'entretiennent pas de « lien de dépendance » (Revenu Québec, 2007). Cette règle est en vigueur depuis l'exercice financier 2003-2004 (Revenu Québec, 2007). Malgré cette règle, la production affiliée à un diffuseur au Québec dépasse la moyenne nationale. Au Québec, les dépenses affectées par les diffuseurs généralistes à la production dramatique affiliée à un diffuseur, représentaient 12,9 % du total des dépenses engagées pour l'achat de dramatiques en 2006 (Tableau 9); ce taux équivalait au double de la moyenne nationale, qui était de 6,4 % (Tableau 6). Pour les genres retenus, les dépenses consacrées par les diffuseurs généralistes à la production affiliée à un diffuseur représentaient 38,1 % du total des dépenses au poste des émissions achetées (Tableau 9); ce taux était bien au-delà de la moyenne nationale de 26,4 % (Tableau 7). Étant donné les règles de Revenu Québec et le taux de production affiliée à un diffuseur au Québec, une part considérable de la production télévisuelle canadienne au Québec profite peut-être en fait du crédit provincial pour services de production. L'équipe chargée de l'étude ne disposait toutefois d'aucune donnée qui puisse lui permettre de déterminer si tel est effectivement le cas.

Tableau 9. Dépenses au poste de la production affiliée à un producteur par les diffuseurs généralistes du Québec, année de diffusion 2006

Ligne	Dépenses, émissions et production	Formule	Dramatique	Genres choisis
A	Total des dépenses, émissions et production – émissions canadiennes (M $)	--	34,9	129,8
B	Production des stations (M $)	--	4,0	19,2
C	Total, émissions achetées (M $)	A – B	30,9	110,6
D	Dépenses engagées pour des émissions achetées de sociétés de production affiliées (M $)	--	4,0	42,1
E	Dépenses engagées pour la production affiliée à des diffuseurs, en pourcentage du total des émissions acquises	D ÷ C	12,9 %	38.1 %

Source : Calculs de Nordicité fondés sur des données des sommaires financiers du CRTC.

*Les genres choisis comprennent les catégories de programmes suivantes du CRTC : Autre information (catégories 2 à 5), Dramatique (catégorie 7), Musique/variétés (catégories 8 et 9) et Intérêt général (catégorie 11).

Dynamique de l'industrie

Les avancées des technologies de l'information et des communications exercent des répercussions permanentes sur l'industrie des médias. Les producteurs, les distributeurs et les diffuseurs de contenu magnétoscopique au Canada évoluent désormais dans ce qu'il est convenu d'appeler un environnement multi plateformes. Aujourd'hui, la prolifération de la communication de données à large bande vers des appareils fixes et mobiles, est en voie de transformer rapidement le paysage des médias traditionnels et exerce de lourdes pressions, particulièrement sur le réseau de diffusion canadien. Les Canadiens sont maintenant en mesure de trouver et de visionner des émissions de divertissement sur un plus vaste éventail de plates-formes que jamais. De plus en plus de consommateurs — particulièrement dans les groupes d'âge les plus jeunes — se tournent vers Internet ou leurs appareils de communication mobiles pour obtenir des services de divertissement vidéo. Certaines de ces nouvelles plates-formes relèvent du réseau de diffusion canadien réglementé, mais beaucoup — telles qu'Internet — échappent à ce régime de réglementation.

En décembre 2006, le CRTC a publié un rapport sur les répercussions des nouvelles technologies sur le système de diffusion canadien. Dans ce rapport, le Conseil cernait les défis que représente la fragmentation de l'auditoire et l'érosion des frontières (CRTC, 2006, par. 269). Compte tenu de la multiplication des canaux et des plates-formes, les diffuseurs canadiens sont témoins d'une fragmentation toujours plus poussée. La technologie engendre aussi l'érosion des frontières, qui permet aux consommateurs canadiens d'avoir accès à du contenu vidéo en provenance d'autres territoires ainsi que d'autres médias (CRTC, 2006, par. 270). Cette nouvelle donne exerce de lourdes pressions sur les modèles d'entreprise traditionnelle des diffuseurs canadiens, ce qui a pour effet de perturber profondément le système de diffusion canadien réglementé, qui est si vital pour appuyer la création d'émissions de télévision canadiennes.

En réaction à la fragmentation et à l'érosion engendrées par la prolifération des plates-formes, de nombreux diffuseurs canadiens étendent leurs activités aux nouvelles plates-formes afin de pouvoir concurrencer dans le volet non réglementé du marché et obtenir leur part d'auditoire. Les diffuseurs canadiens augmentent le volume et le type de contenu qu'ils rendent disponibles dans Internet; certains sont aussi en mesure d'offrir davantage d'émissions sur demande. Les diffuseurs canadiens prennent aussi des mesures pour offrir de plus en plus d'émissions en haute définition à leur clientèle.

Les producteurs canadiens ne peuvent échapper à la pression que ressentent les diffuseurs. Les producteurs d'émissions vidéo doivent maintenant être en mesure de formater leurs œuvres pour l'écran de télévision, l'écran d'ordinateur et l'écran du téléphone mobile. Les producteurs doivent de plus en plus bonifier leur programmation vidéo au moyen d'un volet en ligne interactif qui aide à capter et à retenir l'intérêt des spectateurs. Ces nouvelles approches de la distribution d'émissions vidéo exigent souvent de nouvelles approches de financement pour la création du contenu. Comme le révèlent les statistiques financières, les diffuseurs canadiens — c'est-à-dire le système de

diffusion canadien réglementé — représentent la plus importante source de financement pour la production financée dans le cadre du CIPC. C'est pourquoi, tout comme les diffuseurs canadiens luttent pour trouver de nouveaux modèles d'entreprise, les producteurs canadiens cherchent de nouveaux modèles de financement qui leur permettront de continuer à créer des émissions de télévision et des longs métrages.

2. Profil de la production financée dans le cadre du CIPC

2.1 Introduction et sources de données

Dans cette section, les auteurs présentent un profil quantitatif du financement et de la production liés au CIPC. Ils utilisent les données fondées sur des projets provenant du BCPAC pour totaliser :

- le nombre des projets cinématographiques et magnétoscopiques financés dans le cadre du CIPC;
- le volume de la production cinématographique et magnétoscopique (somme des budgets de production) financée dans le cadre du CIPC;
- le montant (ou la valeur) des crédits d'impôt demandés au titre du CIPC (demandes de CIPC), associés à cette production.

Outre ces données, les auteurs calculent les **taux d'aide effectifs du CIPC** (**« taux d'aide du CIPC »**), c'est-à-dire le crédit d'impôt demandé au titre du CIPC comme pourcentage du budget de production total.

Encadré 1. Terminologie

On entend par « volume » ou « volume de production » la somme, en dollars, des dépenses engagées pour la production de films et d'émissions de télévision durant une période de temps donnée.

On entend par « activité » ou « activité de production » le nombre de projets cinématographiques ou télévisuels durant une période de temps donnée.

On entend par « valeur » ou « valeur des crédits d'impôt demandés au titre du CIPC » le montant, en dollars, de crédits d'impôt certifiés durant une période donnée (en fonction des données du BCPAC).

Pour comprendre la relation entre le CIPC et divers types de production cinématographique et magnétoscopique, les auteurs reprennent ces totalisations et calculs à la lumière de plusieurs dimensions différentes. Les auteurs prennent en considération :

- les marchés de diffusion (télévision, cinéma, autre);
- la langue de production (anglaise, française, bilingue et autre);
- le genre de production (fiction, documentaire, pour enfants, variétés et arts de la scène, magazine, éducation et autre);
- les points pour le contenu canadien (6/10 à 10/10);
- la région du producteur;
- la catégorie de production (séries télévisuelles, longs métrages, téléfilms, courts métrages, miniséries).

Les auteurs se penchent aussi sur les effets du CIPC sur la production, avec et sans l'appui financier du FCT.

Dans l'ensemble de ces totalisations et calculs, les auteurs évaluent la façon dont les changements apportés au CIPC en novembre 2003 ont influé sur l'activité de production financée dans le cadre du CIPC. Ils s'intéressent particulièrement aux changements apportés au taux d'aide du CIPC avant et après les changements de novembre 2003. Pour ce faire, ils comparent le taux d'aide moyen du CIPC en vigueur de 1994-1995 à 2002-2003, au taux d'aide moyen du CIPC en vigueur en 2004-2005 et 2005-2006. Dans leur comparaison, les auteurs ne tiennent pas compte des données relatives à l'année de transition 2003-2004. Ils examinent aussi le rôle du CIPC dans les structures globales de financement de divers types de productions cinématographiques et magnétoscopiques financées dans le cadre du CIPC.

On trouvera à l'Annexe A les tableaux détaillés dont il est fait mention dans le texte de la section 2.

Pour terminer la section 2, les auteurs présentent des statistiques sur le nombre et le type d'entreprises qui ont reçu de l'aide financière par l'entremise du CIPC de 2000 à 2005. Le fait qu'on ne dispose de données sur les entreprises que depuis 2000 a limité la période d'analyse. Le ministère des Finances a fourni toutes les statistiques sur les entreprises, à partir de son examen et de son analyse des données fiscales obtenues de l'ARC.

2.2 Activités de production financées dans le cadre du CIPC et financement du CIPC

2.2.1 Total de la production

De 1994-1995 à 2005-2006, le CIPC a versé, sous forme de crédit d'impôt, un soutien atteignant plus de 1,6 milliard de dollars à 9 754 projets cinématographiques et magnétoscopiques. Dans l'ensemble, ces projets ont engendré des budgets de production de plus de 17,3 milliards de dollars (c.-à-d. des dépenses au poste de la production cinématographique et magnétoscopique) au Canada.

Tableau 10. Activités de production financées dans le cadre du CIPC

Année financière	Nombre de projets	Volume de la production ($)	Montants du CIPC ($)	Taux d'aide du CIPC
1994-1995	108	93 139 681	6 182 270	6,64 %
1995-1996	346	569 710 734	46 105 971	8,09 %
1996-1997	597	1 239 290 602	107 905 409	8,71 %
1997-1998	565	1 185 813 928	105 922 094	8,93 %
1998-1999	766	1 728 947 599	160 540 444	9,29 %
1999-2000	875	1 828 365 447	171 142 878	9,36 %
2000-2001	959	1 733 379 235	160 542 479	9,26 %
2001-2002	1 043	1 750 512 719	153 801 524	8,79 %
2002-2003	1 138	1 828 721 553	161 697 129	8,84 %
2003-2004	1 132	1 792 761 982	178 179 621	9,94 %
2004-2005	1 172	1 724 375 384	182 746 132	10,60 %
2005-2006	1 053	1 797 189 325	185 359 046	10,31 %
Total	**9 754**	**17 272 208 189**	**1 620 124 999**	**9,38 %**
Moyenne, 1994-1995 à 2002-2003	--	--	--	**9,00 %**
Moyenne, 2004-2005 à 2005-2006	--	--	--	**10,45 %**

Source : BCPAC

Dans l'optique du nombre annuel de projets cinématographiques et magnétoscopiques financés, la production financée dans le cadre du CIPC a connu une croissance soutenue de 1994-1995 à 2005-2006. Toutefois, la production financée dans le cadre du CIPC n'a affiché une croissance que de 1994-1995 à 1999-2000. Après 1999-2000, la production annuelle est restée en grande partie la même, malgré quelques fluctuations d'une année sur l'autre.

Les activités de production financées dans le cadre du CIPC — exprimées en termes du nombre annuel de projets cinématographiques et magnétoscopiques — ont affiché une croissance soutenue à la fin des années 1990, passant de 597 en 1996-1997 à 875 en 1999-2000. En 2001-2002, le nombre annuel de projets a, pour la première fois, franchi la barre du millier; et en 2002-2003, le total annuel a dépassé 1 100. Le nombre annuel de projets a atteint un sommet en 2004-2005; au cours de cette année, 1 172 projets cinématographiques et magnétoscopiques ont reçu du financement dans le cadre du CIPC. Les données préliminaires pour 2005-2006 indiquent une baisse du nombre total de projets; il se peut toutefois que ces données sous-estiment la production réelle, puisqu'il existe un décalage inhérent par rapport aux demandes de crédits d'impôt.

Les budgets annuels de la production financée dans le cadre du CIPC ont connu une augmentation rapide à la suite de l'introduction du crédit d'impôt en 1995. Toutefois, à compter de 1998-1999, le volume de la production annuelle financée dans le cadre du CIPC est demeuré relativement stable (en dollars historiques). À compter de l'introduction du crédit d'impôt jusqu'à 1998-1999, la production annuelle est passée de 93 millions de dollars à un peu plus de 1,7 milliard de dollars. De 1998-1999 à 2005-2006, la production annuelle a fluctué dans une fourchette d'environ 100 millions de dollars — d'un creux de 1 724 millions de dollars en 2004-2005 à un sommet de 1 828 millions de dollars en 2002-2003.

Figure 9 Nombre de projets financés dans le cadre du CIPC

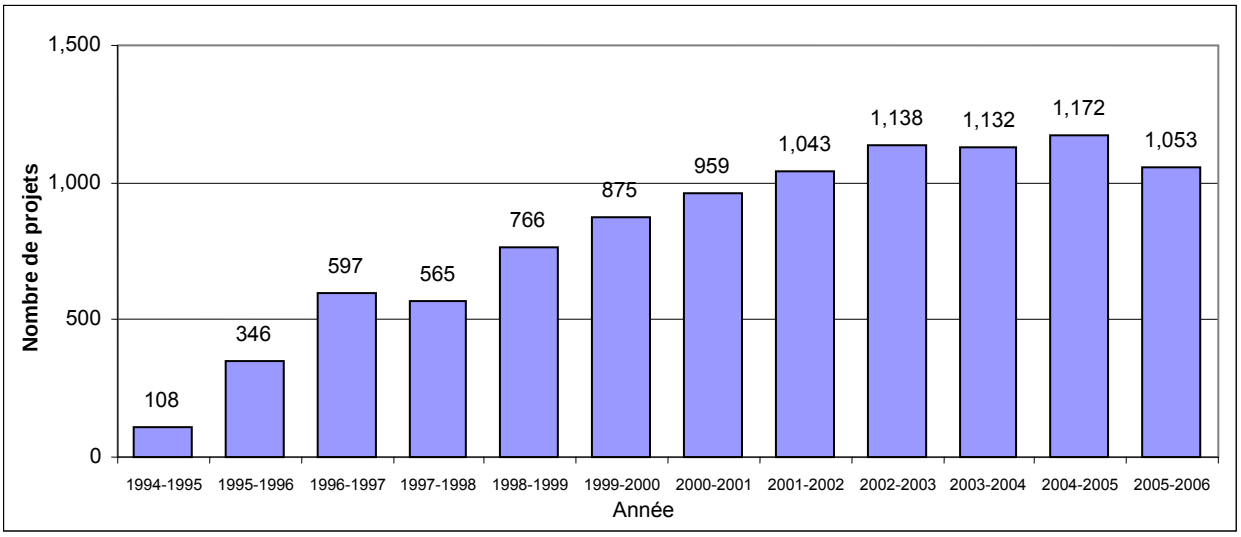

Source : BCPAC

Exprimée en dollars réels, la production financée dans le cadre du CIPC a atteint un sommet en 1999-2000. En dollars de 2005, elle a atteint une valeur de 2,1 milliards de dollars en 1999-2000 (Figure 1). Par la suite, le volume de production, en dollars réels, a diminué. De 2000-2001 à 2002-2003, le volume en dollars réels est passé sous les 2 milliards de dollars; en 2003-2004, en deçà de 1,9 milliard de dollars; et en 2004-2005 et 2005-2006, il est passé sous la barre du 1,8 milliard de dollars.

Figure 10 Volume de la production financée dans le cadre du CIPC

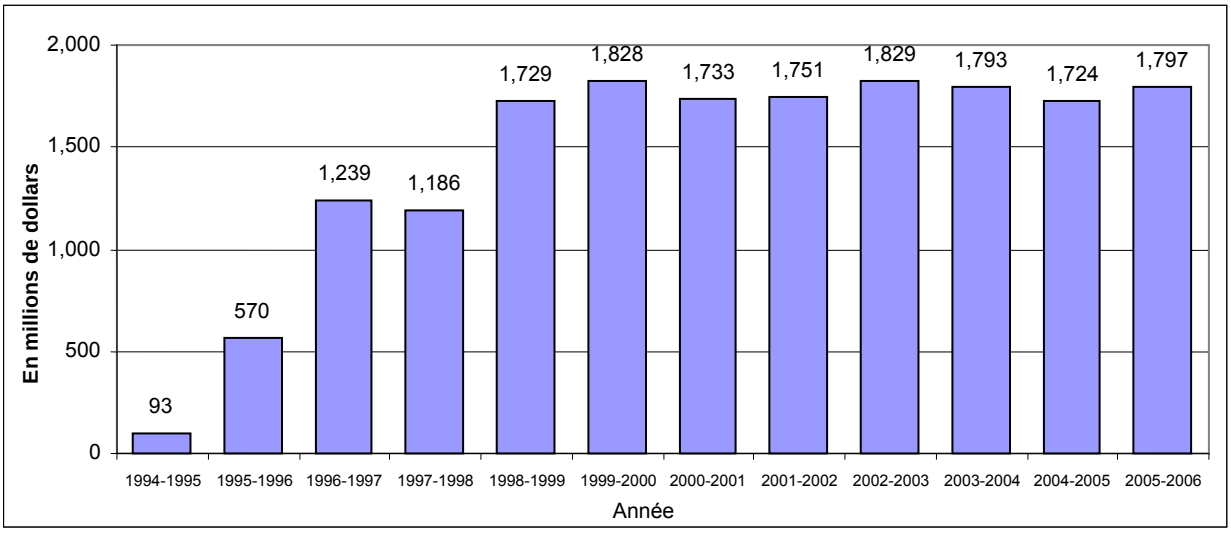

Source : BCPAC

La valeur totale annuelle des demandes de CIPC présentées reflète le total annuel des budgets de production, ainsi que les changements apportés au CIPC en novembre 2003. La valeur des demandes de CIPC présentées a dépassé 100 millions de dollars au cours de la troisième année du programme, soit 1996-1997 (Tableau 10). La somme des crédits d'impôt a franchi la barre des 160 millions de dollars en 1998-1999; elle est demeurée au-dessus de ce niveau au cours de chaque année sauf 2001-2002, lorsqu'elle est tombée à 154 millions de dollars. En raison des changements apportés au CIPC en novembre 2003, la valeur des demandes annuelles de CIPC a grimpé à 178 millions de dollars en 2003-2004, pour ensuite dépasser les 180 millions en 2004-2005 et 2005-2006.

Figure 11 Volume de la production financée dans le cadre du CIPC, en dollars réels de 2005

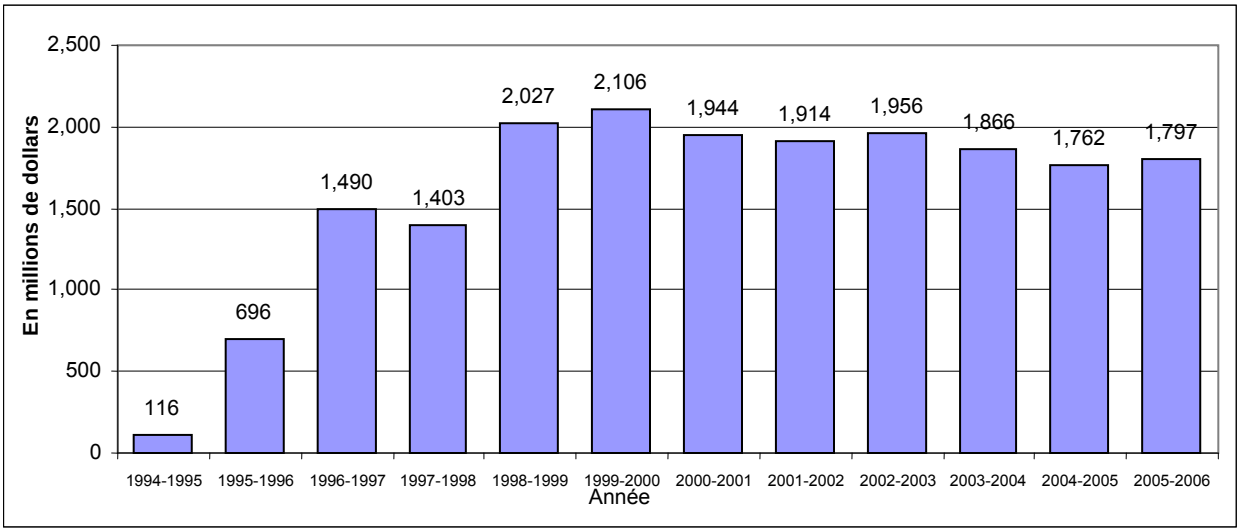

Source : Les calculs du Groupe Nordicité sont fondés sur des données du BCPAC et de Statistique Canada, Indice des prix à la consommation, sommaire historique, CANSIM II, tableau 326-0021.

Exprimée en dollars réels, la valeur des demandes de CIPC a aussi atteint un sommet en 1999-2000, soit 197 millions de dollars (en dollars réels de 2005). Elle est tombée à 168 millions de dollars en 2001-2002 avant de remonter à 187 millions de dollars au cours des trois années suivantes.

Figure 12 Valeur des demandes de CIPC, en dollars réels de 2005

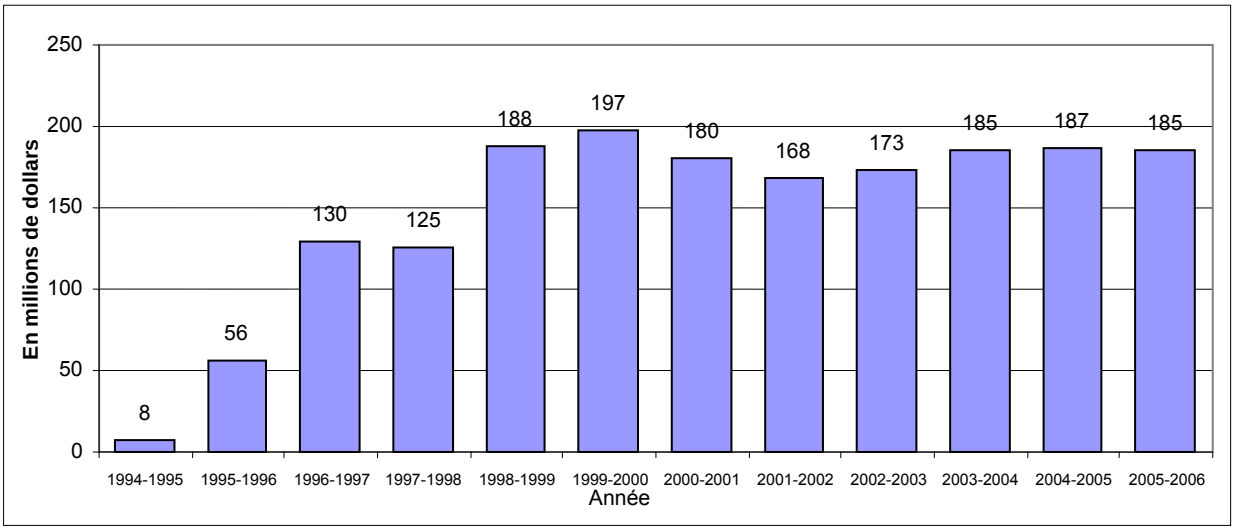

Source : Les calculs du Groupe Nordicité sont fondés sur des données du BCPAC et de Statistique Canada, Indice des prix à la consommation, sommaire historique, CANSIM II, tableau 326-0021.

Le mois de novembre 2003 marque un jalon important dans l'histoire du CIPC. Bien que le gouvernement fédéral n'ait apporté aucun changement au taux du crédit d'impôt établi par la loi, il a rehaussé le plafond imposé à la part de main-d'œuvre admissible au crédit d'impôt. Ce changement, de concert avec de nouvelles règles concernant l'effet des investissements par des tiers sur les demandes de crédit d'impôt, a permis d'augmenter le taux d'aide en vigueur du CIPC pour les projets financés. De 1994-1995 à 2002-2003, le taux d'aide du CIPC s'est échelonné de 6,64 % à 9,36 % (Tableau 10); durant cette période, il a été en moyenne de 9 %. Au cours des deux exercices suivants les changements apportés en novembre 2003 — 2004-2005 et 2005-2006 — le taux d'aide moyen du CIPC est passé à 10,45 %.

Une comparaison des sources de financement de la production financée dans le cadre du CIPC avant et après 2003 met au jour certains changements importants dans les structures de financement de la production cinématographique et télévisuelle canadienne — au-delà du rôle accru joué par le CIPC. En règle générale, les données financières montrent un déplacement de la demande et du financement des sources étrangères et privées vers les sources intérieures et publiques (Figure 13).

- Le financement étranger a chuté de 25,4 % à 13,4 %.
- Le financement par les distributeurs canadiens (qui est en partie fonction de la demande étrangère) a diminué de 11,5 % à 6,8 %.
- Les autres investisseurs privés ont réduit leurs investissements, qui sont passés de 9,2 % à 6,3 %.
- La part du financement des diffuseurs canadiens — qui est passée de 19,4 % à 30,2 % — témoigne du rôle accru de la demande et du financement intérieurs.
- Les sources publiques intérieures autres que le CIPC ont augmenté leur part du financement, qui est passée de 25,5 % à 32,8 %.

Figure 13 Sources de financement, production financée dans le cadre du CIPC

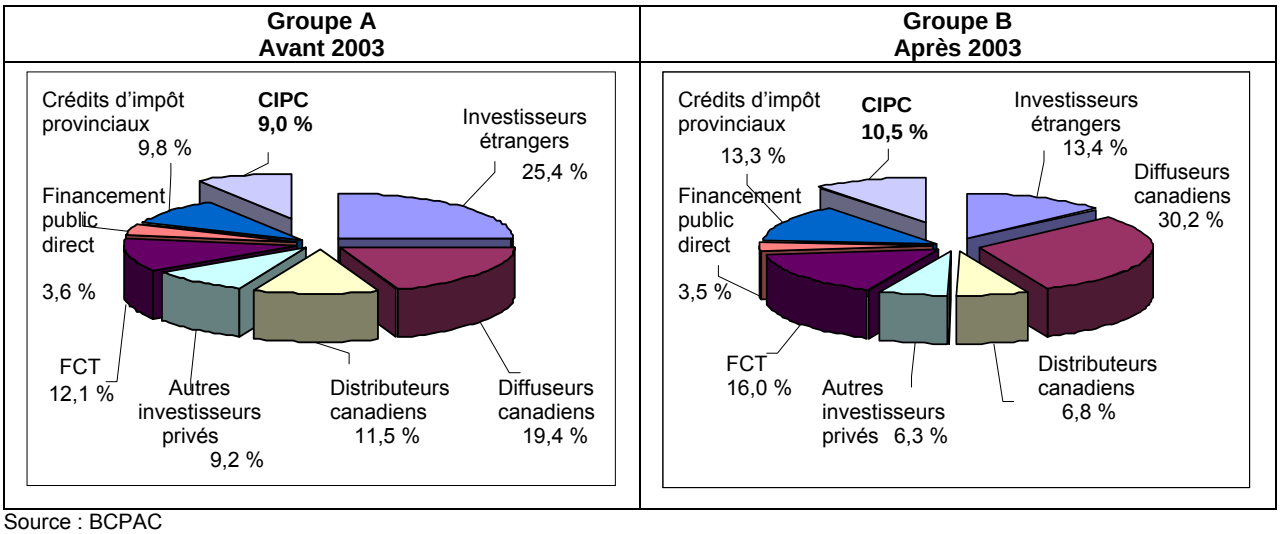

Source : BCPAC

2.2.2 Marchés de diffusion

La très grande majorité de la production cinématographique et magnétoscopique financée dans le cadre du CIPC de 1994-1995 à 2005-2006 était destinée à une première diffusion sur le marché de la télévision.

- De 1994-1995 à 2005-2006, le volume de la production pour les projets de télévision financés dans le cadre du CIPC a atteint un total de 14,6 milliards de dollars, ou 84,5 % de toute la production financée dans le cadre du CIPC au cours de cette période (Tableau 11).
- Les projets cinématographiques et magnétoscopiques financés dans le cadre du CIPC pour être projetés en salle ont engendré un volume total de 2,6 milliards de dollars durant la période de 12 années que couvre l'étude, soit 14,9 % de tout le volume de la production financée dans le cadre du CIPC.
- Le CIPC a aussi fourni un financement sous forme de crédit d'impôt à des projets cinématographiques et magnétoscopiques sur d'autres marchés de diffusion, tels que le marché de l'éducation et le marché de la vidéo domestique. Ces types de projets ont engendré un volume de production de 119 millions de dollars, ou 0,7 % du volume total de la production financée dans le cadre du CIPC au cours de la période de 12 années.

Tableau 11. Volume de la production financée dans le cadre du CIPC, par marché de diffusion ($)

Exercice	Télévision	Projection en salle	Autres	Total
1994-1995	74 539 468	18 600 213	0	93 139 681
1995-1996	460 085 930	104 800 693	4 824 111	569 710 734
1996-1997	1 048 875 019	188 213 272	2 202 311	1 239 290 602
1997-1998	936 658 926	242 522 957	6 632 045	1 185 813 928
1998-1999	1 515 500 878	205 874 570	7 572 151	1 728 947 599
1999-2000	1 587 154 875	228 751 048	12 459 524	1 828 365 447
2000-2001	1 500 606 361	225 998 730	6 774 144	1 733 379 235
2001-2002	1 513 822 075	231 636 677	5 053 967	1 750 512 719
2002-2003	1 521 898 435	295 083 378	11 739 740	1 828 721 553
2003-2004	1 433 024 593	332 132 723	27 604 666	1 792 761 982
2004-2005	1 522 430 500	178 827 591	23 117 293	1 724 375 384
2005-2006	1 472 307 240	313 775 067	11 107 018	1 797 189 325
Total	14 586 904 301	2 566 216 919	119 086 970	17 272 208 189
Pourcentage du total	84,5 %	14,9 %	0,7 %	100,0 %

Source : BCPAC

Le CIPC a offert un soutien sous forme de crédit d'impôt à 8 922 projets de télévision de 1994-1995 à 2005-2006 (Tableau 12); les demandes présentées au CIPC concernant ces projets ont atteint un total de 1,4 milliard de dollars. Le CIPC représentait en moyenne 9,7 % du financement total des projets de télévision qu'il a financés. De 1996-1997 à 2002-2003, le CIPC représentait de 8,9 % à 9,5 % des budgets de production (voir le Tableau A 2 à l'Annexe A). À la suite des changements apportés au CIPC en novembre 2003, sa part du financement est passée au-delà de 10 %.

Tableau 12. Taux de financement et d'aide du CIPC, par marché de diffusion, 1994-1995 à 2005-2006

Exercice	Télévision	Projection en salle	Autres	Total
Nombre de projets	8 922	736	96	9 754
Volume de production ($)	14 586 904 301	2 566 216 919	119 086 970	17 272 208 189
Montant du CIPC ($)	1 416 330 189	191 673 405	12 121 406	1 620 124 999
Taux d'aide du CIPC, 1994-1995 à 2005-2006	9,7 %	7,5 %	10,2 %	9,4 %
Taux d'aide du CIPC, 1994-1995 à 2002-2003	9,2 %	7,6 %	9,7 %	9,0 %
Taux d'aide du CIPC, 2004-2005 à 2005-2006	11,0 %	7,3 %	10,4 %	10,5 %

Source : BCPAC

De 1994-1995 à 2005-2006, le CIPC a offert un soutien sous forme de crédit d'impôt à 736 projets cinématographiques; les demandes de CIPC concernant ces projets atteignaient 192 millions de dollars. Le CIPC représentait, en moyenne, 7,5 % du financement total des projets qu'il a financés; ce taux était considérablement moindre que le taux moyen de 9,7 % pour les projets destinés au marché de la télévision. Qui plus est, les changements apportés au CIPC en novembre 2003 semblent n'avoir eu aucune incidence positive sur le taux d'aide moyen du CIPC. De 2004-2005 à 2005-2006, le taux d'aide du CIPC a été en moyenne de 7,3 %; de 1995-1996 à 2002-2003, la moyenne a été de 7,6 %.

Le fait que les changements apportés au CIPC en novembre 2003 n'aient eu aucune incidence sur le taux d'aide du CIPC pour les projets destinés aux salles, peut être attribué à l'augmentation de la somme de l'aide publique offerte aux projets destinés à la projection en salle à peu près au moment où l'on a modifié le CIPC. En 2001-2002, le gouvernement fédéral a introduit le FLMC. Dans le cadre de cette politique, le gouvernement fédéral a considérablement augmenté le montant du financement disponible pour la production de films canadiens destinés à la projection en salle. Bien que les changements apportés au CIPC en novembre 2003 aient éliminé les problèmes d'investissement associés aux investissements par des tiers, ils n'ont pas éliminé le rajustement associé à l'aide publique dans la structure financière des projets cinématographiques ou magnétoscopiques. L'introduction de niveaux plus élevés d'aide publique de la part du FLMC a donc compensé les effets des changements apportés au CIPC. Ainsi, bien que le segment télévisuel ait connu une augmentation de son taux d'aide moyen du CIPC, le segment cinématographique a en fait vu son taux d'aide du CIPC diminuer, puisque l'injection d'une nouvelle aide publique a exercé des pressions à la baisse sur le taux d'aide du CIPC.

Figure 14 Sources de financement, production télévisuelle financée dans le cadre du CIPC

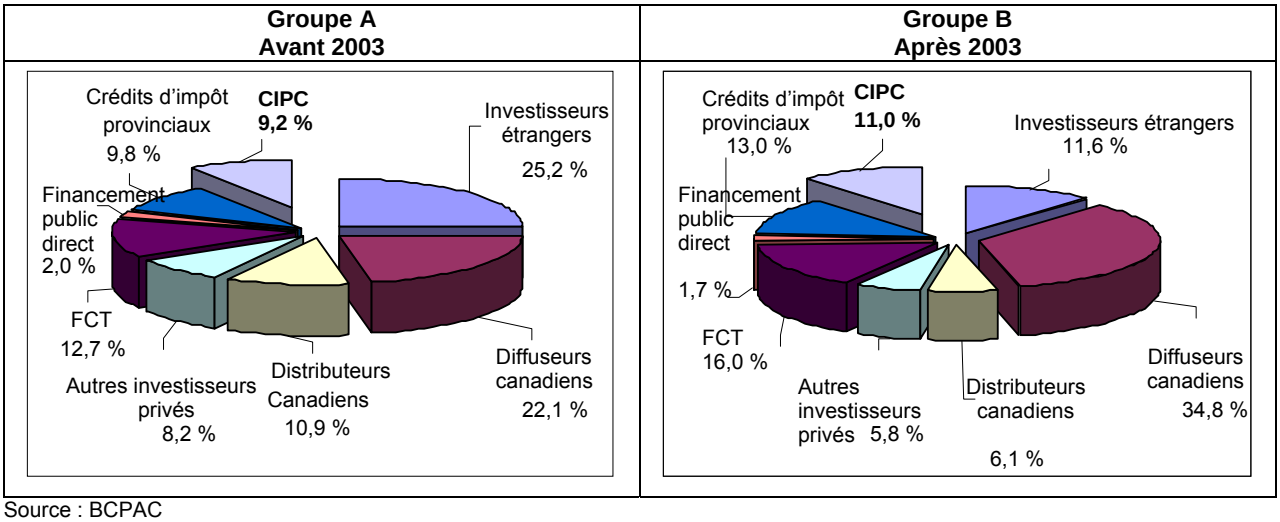

Source : BCPAC

Figure 15 Sources de financement, production cinématographique financée dans le cadre du CIPC

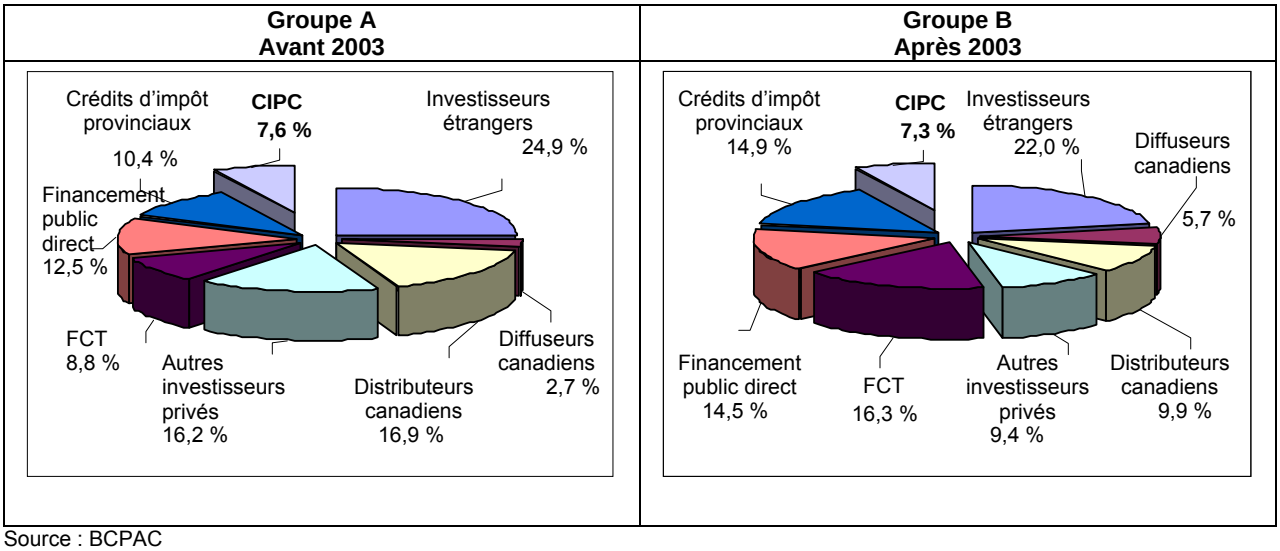

Source : BCPAC

L'appui du CIPC à des projets sur d'autres marchés de diffusion a été très restreint de 1994-1995 à 2005-2006. Le nombre de projets sur les autres marchés de diffusion a atteint un total de 96 au cours de la période de 12 années (Tableau 12); les demandes de CIPC ont totalisé 12,1 millions de dollars. Le CIPC a toutefois joué un plus grand rôle dans le financement des projets pour les autres marchés de diffusion, comparativement aux projets des marchés de la télévision et de la projection en salle. En moyenne, le taux d'aide du CIPC a été de 10,2 % pour la production destinée aux autres marchés de diffusion, comparativement à 9,7 % et 7,5 % pour les marchés de la télévision et de la projection en salle, respectivement.

Les changements apportés au CIPC en novembre 2003 semblent n'avoir eu que très peu d'effets sur les projets destinés à d'autres marchés de diffusion. Le taux d'aide moyen du CIPC était de 9,7 % pour les projets présentés avant les changements de novembre 2003; après les changements, la moyenne était de 10,4 %. Après 2003, le taux d'aide était de 70 points de base plus élevé, mais cette augmentation n'était pas statistiquement significative.

2.2.3 Langue de production

Plus de 70 % des dépenses de production remboursées dans le cadre du CIPC de 1994-1995 à 2005-2006, ont été à l'origine affectées à des productions de langue anglaise. Toutefois, selon le nombre de projets, la production de langue anglaise représentait 60 % de l'activité de production et la production de langue française, 40 % (voir les Tableaux A6 et A7 à l'Annexe A).

- Le CIPC a financé un volume de production cinématographique et magnétoscopique de langue anglaise d'une valeur de 12,7 milliards de dollars au cours de la période de 12 ans (Tableau 13). La production de langue anglaise

représentait 73,3 % du total de la production financée dans le cadre du CIPC durant la période de 12 années que couvre l'étude.

- La valeur de la production de langue française financée dans le cadre du CIPC a été d'un peu plus de 4 milliards de dollars de 1994-1995 à 2005-2006, ce qui représentait 23,4 % du volume total financé dans le cadre du CIPC.
- Une faible proportion des projets financés dans le cadre du CIPC ont été produits en format bilingue (anglais-français), en langues autochtones ou en d'autres langues. Ces projets en d'autres langues représentaient une valeur totale de 573 millions de dollars de 1994-1995 à 2005-2006, ou 3,3 % du volume total de production financé dans le cadre du CIPC au cours de cette période.

Tableau 13. Volume de la production financée dans le cadre du CIPC, par langue ($)

Année financière	Anglais	Français	Bilingue et autres langues	Total
1994-1995	45 161 564	47 978 117	0	93 139 681
1995-1996	333 392 650	236 318 084	0	569 710 734
1996-1997	958 706 675	275 002 049	5 581 878	1 239 290 602
1997-1998	930 675 979	237 705 423	17 432 526	1 185 813 928
1998-1999	1 416 803 893	289 672 258	22 471 448	1 728 947 599
1999-2000	1 431 003 218	340 188 957	57 173 272	1 828 365 447
2000-2001	1 272 258 863	330 517 814	130 602 558	1 733 379 235
2001-2002	1 246 203 737	413 235 375	91 073 607	1 750 512 719
2002-2003	1 326 189 317	432 479 855	70 052 381	1 828 721 553
2003-2004	1 234 878 769	465 883 297	91 999 916	1 792 761 982
2004-2005	1 207 002 447	471 495 592	45 877 345	1 724 375 384
2005-2006	1 250 221 110	505 479 658	41 488 557	1 797 189 325
Total	12 652 498 222	4 045 956 479	573 753 488	17 272 208 189
Pourcentage du total	73,3 %	23,4 %	3,3 %	100,0 %

Source : BCPAC

De 1994-1995 à 2005-2006, le CIPC a offert un soutien sous forme de crédit d'impôt à 5 827 projets de langue anglaise (Tableau 14). Les demandes de CIPC pour ces projets totalisaient 1,2 milliard de dollars. En moyenne, le taux d'aide du CIPC pour les projets de langue anglaise a été de 9,6 % durant la période de 12 ans.

Tableau 14. Financement et taux d'aide du CIPC, par langue, 1994-1995 à 2005-2006

	Anglais	Français	Bilingue et autres langues	Total
Nombre de projets	5 827	3 564	363	9 754
Volume de production ($)	12 652 498 222	4 045 956 479	573 753 488	17 272 208 189
Montant du CIPC ($)	1 217 755 725	347 905 070	54 464 204	1 620 124 999
Taux d'aide du CIPC, 1994-1995 à 2005-2006	9,6 %	8,6 %	9,5 %	9,4 %
Taux d'aide du CIPC, 1994-1995 à 2002-2003	9,3 %	7,8 %	9,5 %	9,0 %
Taux d'aide du CIPC, 2004-2005 à 2005-2006	10,4 %	10,6 %	10,4 %	10,5 %

Source : BCPAC

De 1996-1997 à 2002-2003, le taux d'aide du CIPC pour les projets de langue anglaise s'est échelonné de 7,1 % à 9,7 % (voir le Tableau A 6 à l'Annexe A); le taux moyen pour cette période a été de 9,6 %. Compte tenu des changements apportés au CIPC en novembre 2003, le taux d'aide du CIPC a dépassé les 10 %. Le taux d'aide moyen du CIPC était de 10,4 % en 2004-2005 et 2005-2006.

Figure 16 Sources de financement, production de langue anglaise financée dans le cadre du CIPC

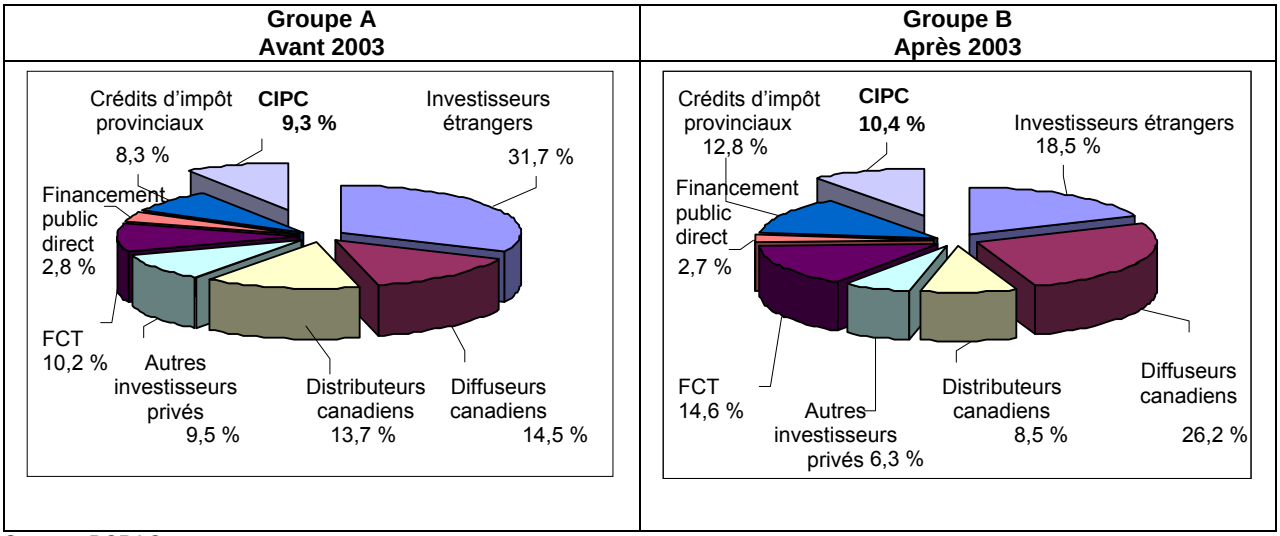

Source : BCPAC

Le CIPC a fourni une aide sous forme de crédit d'impôt à 3 564 projets de langue française de 1994-1995 à 2005-2006 (Tableau 14). Les demandes de CIPC concernant ces projets ont totalisé 348 millions de dollars. Le taux d'aide moyen du CIPC pour la production de langue française a été de 8,6 % au cours de la période de 12 ans. De 1996-1997 à 2002-2003, le CIPC a représenté de 6,2 % à 8,1 % des budgets de production (voir le Tableau A7 à l'Annexe A); au cours de cette période, la moyenne a été de 7,8 %. Avec les changements apportés au CIPC en novembre 2003, le taux d'aide du CIPC à la production de langue française a augmenté pour atteindre 10,6 % en moyenne.

Avant les changements apportés au CIPC en novembre 2003, les projets de langue française affichaient un taux d'aide moyen du CIPC inférieur de 150 points de base à celui des projets de langue anglaise — 7,8 % comparativement à 9,3 % (Tableau 14). On peut attribuer ce taux d'aide plus faible du CIPC, au fait que de nombreux projets de langue française avaient accès à une aide publique supérieure de la part du gouvernement du Québec. Avant 2003, l'aide publique (y compris le soutien financier du FCT) représentait 41,1 % du financement total des projets de langue française (Figure 17); dans le cas des projets de langue anglaise, l'aide publique représentait 21,3 % du financement total. Au cours de la période subséquente à 2003, la part de l'aide publique des productions de langue française a légèrement fléchi pour atteindre 39,7 %; dans le cas des productions de langue anglaise, la part de l'aide publique a augmenté à 30,1 %.

Figure 17 Part de l'aide publique* (excluant le CIPC) totale, par langue de production

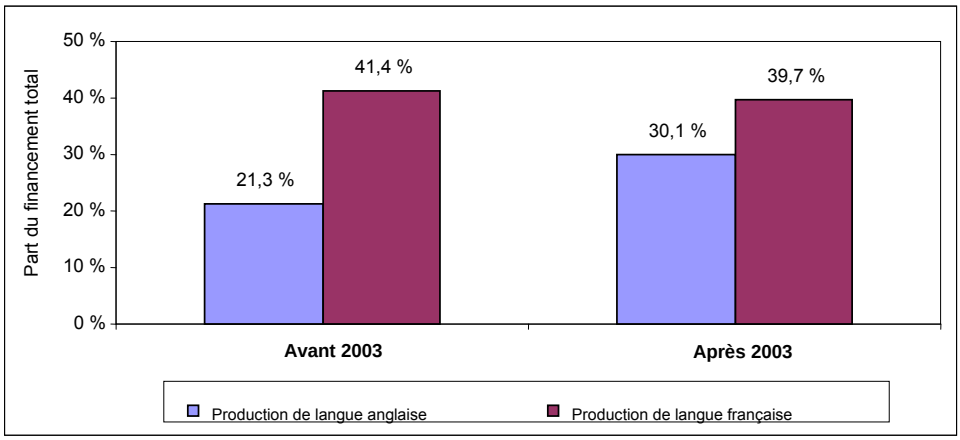

Source : BCPAC
* Total de l'aide publique = FCT + aide publique directe + crédit d'impôt provincial

Il semble toutefois que les changements apportés en novembre 2003 au CIPC aient donné lieu à une certaine harmonisation des taux d'aide du CIPC entre les projets de langue française et de langue anglaise. Après les changements apportés en novembre 2003, les projets de langue française ont bénéficié d'un taux d'aide du CIPC de 10,6 % tandis que le taux d'aide pour les projets de langue anglaise a été de 10,4 % (Tableau 14).

Figure 18 Sources de financement, production en langue française financée dans le cadre du CIPC

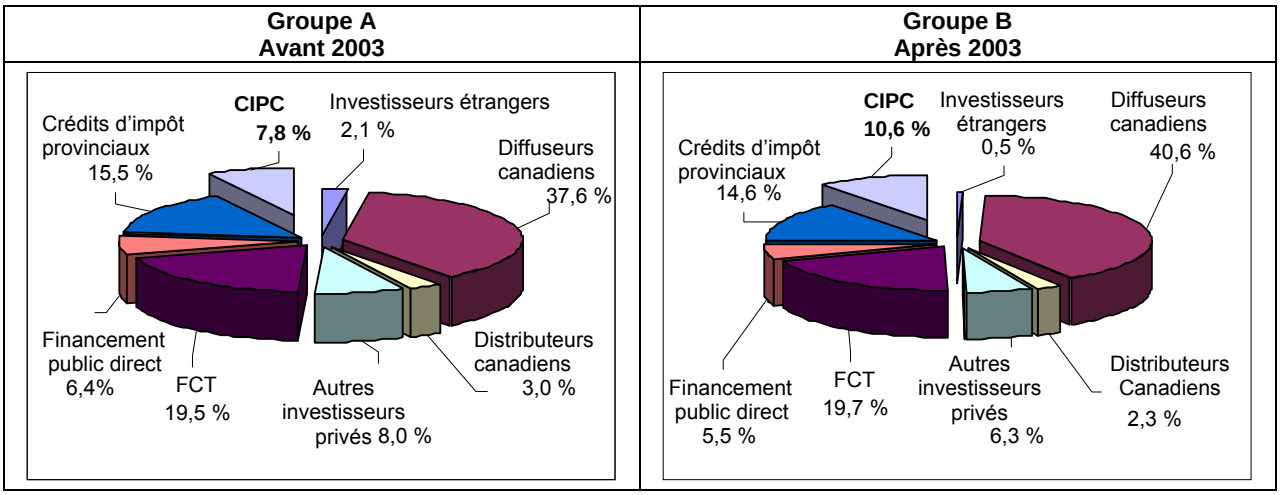

Source : BCPAC

Le CIPC a fourni une aide sous forme de crédit d'impôt à 363 projets bilingues et en d'autres langues de 1994-1995 à 2005-2006. Les demandes de CIPC relatives à ces projets ont atteint 54 millions de dollars (Tableau 14). En moyenne, le CIPC représentait 9,5 % du financement total des projets en d'autres langues qu'il a financés. De 1996-1997 à 2002-2003, le CIPC représentait de 8,4 % à 10,4 % des budgets de production (Tableau 14). Au cours de cette période, la moyenne a été de 9,5 %. À la suite des changements

apportés au CIPC en novembre 2003, sa part du financement a augmenté pour atteindre une moyenne de 10,4 %.

2.2.4 Genre

La majorité des projets financés dans le cadre du CIPC étaient des œuvres de fiction; les émissions pour enfants et les documentaires représentaient aussi des parts importantes.

- De 1994-1995 à 2005-2006, le CIPC a financé pour un peu moins de 10 milliards de dollars d'œuvres de **fiction** (Tableau 15). Cela représentait 57,4 % du total de la production financée dans le cadre du CIPC.
- En règle générale, les œuvres de fiction exigent des budgets beaucoup plus considérables, calculés à l'heure, que les autres genres. En 2005-2006, le budget horaire moyen d'une œuvre de fiction de langue anglaise pour la télévision était de 1,3 million de dollars, tandis que celui d'une émission pour enfants était de 594 000 $ et celui d'un documentaire, de 268 000 $ (ACPFT, 2007, p. 35). Cela dit, un nombre donné d'heures de programmation exigera habituellement des dépenses de production beaucoup plus élevées que dans le cas des autres genres.
- Pour ce qui est des émissions pour **enfants**, le financement du CIPC a atteint 2,7 milliards de dollars, ou 15,9 % du total.
- Quant aux **documentaires**, ils ont reçu 2,35 milliards de dollars d'aide, ou 13,6 % du total.
- Le CIPC a fourni 930 millions de dollars d'aide, ou 5,4 % du total, à la production de **magazines**.
- La production d'émissions de **variétés** a été financée à hauteur de 887 millions de dollars, ou 5,1 % du total.
- Le financement de la production d'**autres** genres a atteint 449 millions de dollars, ou 2,6 % du volume total financé dans le cadre du CIPC.

Tableau 15. Volume de la production financée dans le cadre du CIPC, par genre ($)

Exercice	Fiction	Enfants	Documentaires	Magazines	Variétés	Autres	Total
1994-1995	35 702 319	22 692 008	18 213 450	9 672 827	5 952 487	906 590	93 139 681
1995-1996	326 629 807	110 769 852	65 500 247	31 952 307	31 642 372	3 216 149	569 710 734
1996-1997	809 620 424	216 753 505	104 650 931	48 954 499	44 207 093	15 104 150	1 239 290 602
1997-1998	806 065 594	145 835 250	111 871 512	37 090 794	57 609 840	27 340 938	1 185 813 928
1998-1999	1 029 586 303	330 653 074	220 088 051	58 956 917	60 193 483	29 469 771	1 728 947 599
1999-2000	1 146 122 703	331 866 241	156 922 990	82 131 916	71 041 305	40 280 292	1 828 365 447
2000-2001	973 968 830	312 056 466	222 257 662	104 349 090	84 368 863	36 378 324	1 733 379 235
2001-2002	962 873 414	303 293 662	250 596 109	110 242 941	97 387 456	26 119 137	1 750 512 719
2002-2003	1 006 396 735	258 431 298	267 096 246	120 320 810	119 929 961	56 546 503	1 828 721 553
2003-2004	942 471 119	238 708 102	325 710 471	101 913 439	127 927 155	56 031 696	1 792 761 982
2004-2005	852 754 116	236 163 941	317 373 792	118 965 727	102 852 394	96 265 414	1 724 375 384
2005-2006	1 022 410 869	233 249 752	290 401 696	105 595 743	84 601 366	60 929 899	1 797 189 325
Total	9 914 602 233	2 740 473 151	2 350 683 158	930 147 010	887 713 775	448 588 863	17 272 208 189
Pourcentage du total	57,4 %	15,9 %	13,6 %	5,4 %	5,1 %	2,6 %	100,0 %

Source : BCPAC

Le CIPC a accordé de l'aide sous forme de crédit d'impôt d'une valeur de 900 millions de dollars à 2 122 projets de fiction de 1994-1995 à 2005-2006 (Tableau 17). Le volume de production d'œuvres de fiction a atteint un sommet en 1999-2000, soit plus de 1,1 milliard de dollars (Tableau 15). C'est aussi au cours de cette année que le CIPC a reçu le plus grand nombre de demandes annuelles portant sur des œuvres de fiction; la valeur des demandes de CIPC a atteint 108 millions de dollars (voir le Tableau A 10 à l'Annexe A). Le taux d'aide moyen du CIPC pour la production d'œuvres de fiction au cours de la période de 12 ans a été de 9,1 % (Tableau 17). De 1994-1995 à 2002-2003, la moyenne du taux a été de 8,9 %; en 2004-2005 et 2005-2006, le taux a été supérieur de 70 points de base, soit 9,6 %.

Les données des séries chronologiques sur la production du CIPC permettent aussi de mieux comprendre l'incidence du plus récent cadre de politique télévisuelle du CRTC. Dans la *Politique télévisuelle au Canada : Misons sur nos succès*, avis public CRTC 1999-97 (la « Politique télévisuelle de 1999 »), le CRTC a éliminé les obligations en matière de diffusion imposées aux télédiffuseurs traditionnels et introduit un nouveau palier d'obligations en matière de diffusion à l'intention de certains de ces télédiffuseurs.

Avant la Politique télévisuelle de 1999, certains télédiffuseurs traditionnels tels que CTV et CanWest Global étaient tenus, selon leurs conditions de licence, d'affecter une somme annuelle minimum aux émissions de télévision canadiennes appartenant à la catégorie « Divertissement » du CRTC (dramatiques et comédies, musique et variétés) (CRTC, 1998, par. 12). Dans le cas de CTV, ces dépenses prescrites ont été fixées à 18 millions de dollars durant l'année de diffusion 1994-1995 et devaient ensuite croître au même rythme que la croissance annuelle des revenus publicitaires de CTV (CRTC, 1994b, Annexe). Ces exigences relatives aux dépenses ont établi un minimum concernant les sommes que les plus grands diffuseurs traditionnels du Canada devaient verser pour la programmation canadienne d'œuvres de fiction ainsi que d'émissions de musique et de variétés. Le CRTC a retiré cette obligation de dépenser avec la Politique télévisuelle de 1999.

Au moment même où il a éliminé les obligations en matière de dépenses, le CRTC a mis en place un nouvel ensemble d'exigences de diffusion aux heures de grande écoute (de 19 h à 23 h) pour les groupes propriétaires de multiples stations (c.-à-d. CTV, Global, TVA et CHUM). Pour la première fois, certains diffuseurs canadiens étaient tenus de diffuser des émissions appartenant à des genres particuliers, et ce, aux heures de grande écoute. Mais alors que les obligations en matière de dépenses et de diffusion préalables à la Politique télévisuelle de 1999 portaient avant tout sur les genres d'émissions canadiennes « sous-représentées », telles que les dramatiques, les comédies et les émissions de musique et de variétés, on a adopté, après l'adoption de la Politique télévisuelle de 1999, un groupe élargi de genres qualifié d'*émissions prioritaires* qui comportaient aussi des documentaires de longue durée, des magazines de divertissement et des émissions produites par les régions. Bien que la nouvelle politique permettait quand même aux diffuseurs d'obtenir des primes ou des crédits pour la diffusion d'émissions dramatiques canadiennes, ils pouvaient toujours se conformer aux nouvelles exigences en matière de diffusion tout simplement en mettant en onde des émissions appartenant à des genres moins coûteux, particulièrement les magazines.

On peut vraiment mesurer l'incidence de la Politique télévisuelle de 1999 en examinant les tendances et les fluctuations du volume annuel de production d'œuvres de fiction. Après avoir atteint un sommet de plus de 1,1 milliard de dollars en 1999-2000, la production d'œuvres de fiction a chuté de 16 % au cours des deux années suivantes (Tableau 15). Les nouvelles exigences en matière de diffusion, conjuguées à l'élimination du minimum des dépenses pour les émissions de divertissement, ont probablement été un facteur considérable dans la diminution des investissements des télédiffuseurs traditionnels dans les émissions de fiction canadiennes. La diminution du financement par les droits de licence des diffuseurs traditionnels a probablement exercé une pression à la baisse sur l'ensemble du volume des œuvres de fiction; sur le marché canadien de la production télévisuelle, les droits de licence des diffuseurs traditionnels sont un élément clé du financement des projets.

Dans la foulée de la Politique télévisuelle de 1999, les diffuseurs traditionnels ont en fait réduit considérablement leurs droits de licence pour la production d'œuvres de fiction financées dans le cadre du CIPC. Au cours de la première année suivant l'adoption de la nouvelle politique, les télédiffuseurs traditionnels ont réduit leurs droits de licence de 29 % — qui sont passés, selon les estimations, de 61,6 à 43,8 millions de dollars (Tableau 16). Dans le segment de la télévision spécialisée, où il existait toujours des obligations en matière de dépenses, les droits de licence pour la production d'œuvres de fiction ont continué d'augmenter sans cesse au début des années 2000. Cette augmentation compense en partie la baisse du segment de la télévision généraliste; toutefois, il a fallu trois ans avant que le niveau total des droits de licence pour les émissions de fiction retrouve son niveau de 1999-2000.

Tableau 16. Estimations des droits de licence des diffuseurs canadiens pour les productions d'œuvres de fiction financées dans le cadre du CIPC (en millions de dollars)

Exercice	Télévision traditionnelle	Télévision spécialisée	Total
1997-1998	43,8	3,0	46,7
1998-1999	56,7	12,4	69,2
1999-2000	61,6	12,7	74,3
2000-2001	43,8	20,6	64,6
2001-2002	41,5	21,5	63,0
2002-2003	54,0	23,2	77,2
2003-2004	49,2	33,6	82,8
2004-2005	61,2	40,3	101,4
2005-2006	86,5	33,5	120,0

Source : BCPAC

En 2004-2005 et 2005-2006, les droits de licence des télédiffuseurs traditionnels ont connu une forte augmentation — faisant passer le total des droits de licence à plus de 100 millions de dollars. Cette augmentation était probablement tributaire des obligations en matière de dépenses associées au bloc d'avantages pour la transaction CTV-Bell Globemedia. En 2001, la société Entreprises Bell Canada a achevé l'achat de CTV et s'est engagée à affecter 230 millions de dollars *de plus* aux émissions canadiennes au cours d'une période de sept ans.

Les magazines et les émissions de variétés semblent avoir, en fait, profité de la Politique télévisuelle de 1999. La politique a introduit la catégorie des *émissions prioritaires* dans

le système de quotas de diffusion; toutefois, elle a laissé le loisir aux télédiffuseurs de respecter ce quota au moyen d'émissions de fiction, de documentaires de longue durée, d'émissions de variétés ou de magazines. Ces deux derniers genres semblent avoir profité de la Politique télévisuelle de 1999 : de 1998-1999 à 2001-2002, le volume de la production de magazines a grimpé de 86 %; le volume de la production d'émissions de variétés a crû de 62 % (Tableau 15).

Les documentaires ont aussi connu une forte croissance après l'adoption de la Politique télévisuelle de 1999 : de 1999-2000 à 2004-2005, le volume annuel de production de documentaires a doublé, passant de 158 à 317 millions de dollars. Cette rapide croissance est probablement due surtout à la prolifération d'émissions sur le style de vie — qui appartiennent aux documentaires selon le BCPAC — au début des années 2000, plutôt qu'à une demande et une production accrues de documentaires de longue durée.

Le CIPC a attribué des crédits d'impôt de 270 millions de dollars à 822 projets d'émission pour enfants de 1994-1995 à 2005-2006 (Tableau 17). La production d'émissions pour enfants a aussi atteint un sommet sans précédent en 1999-2000, sa valeur dépassant les 330 millions de dollars (Tableau 15). Cette même année a aussi marqué le niveau annuel le plus élevé de demandes de CIPC concernant les émissions pour enfants, leur valeur approchant les 32 millions de dollars (voir le Tableau A 10 à l'Annexe A). Le taux d'aide moyen du CIPC pour la production pour enfants au cours de la période de 12 années a été de 9,9 % (Tableau 17). De 1994-1995 à 2002-2003, le taux a été en moyenne de 9,4 %; en 2004-2005 et 2005-2006, le taux moyen a été de 11,4 % — 200 points de base de plus.

Tableau 17. Financement et taux d'aide du CIPC, par marché primaire, 1994-1995 à 2005-2006

Exercice	Fiction	Enfants	Documentaires	Magazines	Variétés	Autres
Nombre de projets	2 122	822	4 085	1 327	979	419
Volume de production ($)	9 914 602 233	2 740 473 151	2 350 683 158	930 147 010	887 713 775	448 588 863
Montant du CIPC ($)	900 434 443	270 245 394	212 493 359	100 857 729	90 588 515	45 505 560
Taux d'aide du CIPC, 1994-1995 à 2005-2006	9,1 %	9,9 %	9,0 %	10,8 %	10,2 %	10,1 %
Taux d'aide du CIPC, 1994-1995 à 2002-2003	8,9 %	9,4 %	8,1 %	10,0 %	9,4 %	9,2 %
Taux d'aide du CIPC, 2004-2005 à 2005-2006	9,6 %	11,4 %	10,7 %	12,7 %	11,9 %	11,3 %

Source : BCPAC

Figure 19 Sources de financement, production de fiction financée dans le cadre du CIPC

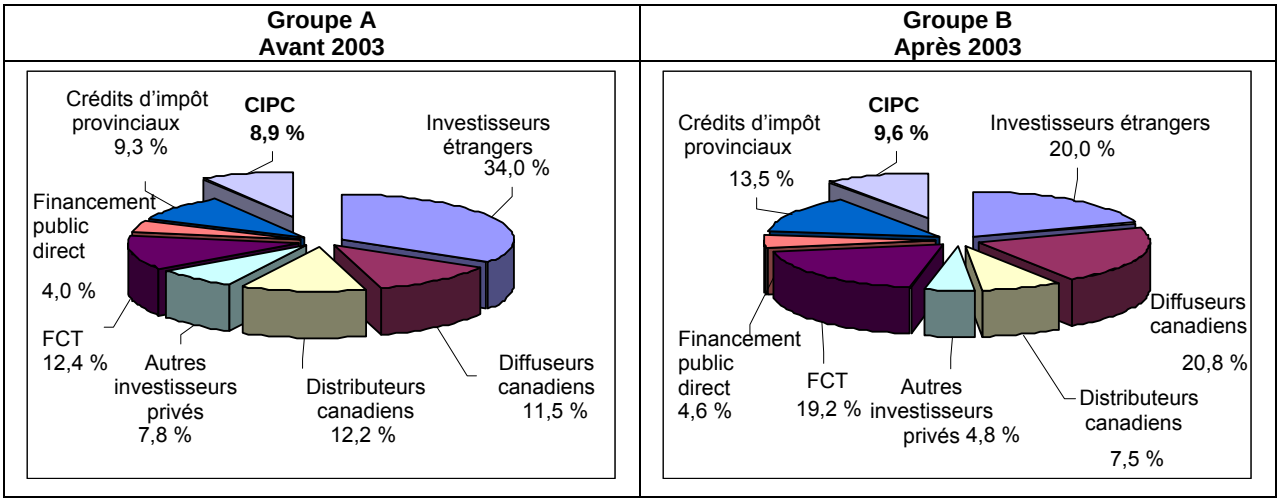

Source : BCPAC

De 1994-1995 à 2005-2006, le CIPC a fourni 212 millions de dollars d'aide, sous forme de crédits d'impôt, à 4 085 projets de documentaires (Tableau 17). Bien que le volume de la production de documentaires ait été d'environ le quart du volume de la production d'œuvres de fiction, la production de documentaires — le nombre de projets — a été supérieure de 93 % au nombre de projets de fiction de 1994-1995 à 2005-2006 (voir les Tableaux A 10 et A 12 à l'Annexe A). La production de documentaires financée dans le cadre du CIPC a atteint un sommet de 326 millions de dollars en 2003-2004; les demandes de CIPC ont atteint un sommet l'année suivante, en 2004-2005 (voir le Tableau A 12 à l'Annexe A). Le taux d'aide moyen du CIPC pour l'ensemble de la période de 12 ans a été de 9,0 % (Tableau 17). De 1994-1995 à 2002-2003, la moyenne du taux a été de 8,1 %; en 2004-2005 et 2005-2006, cette moyenne a été de 260 points de base plus élevée, soit 10,7 %.

Figure 20 Sources de financement, production pour enfants financée dans le cadre du CIPC

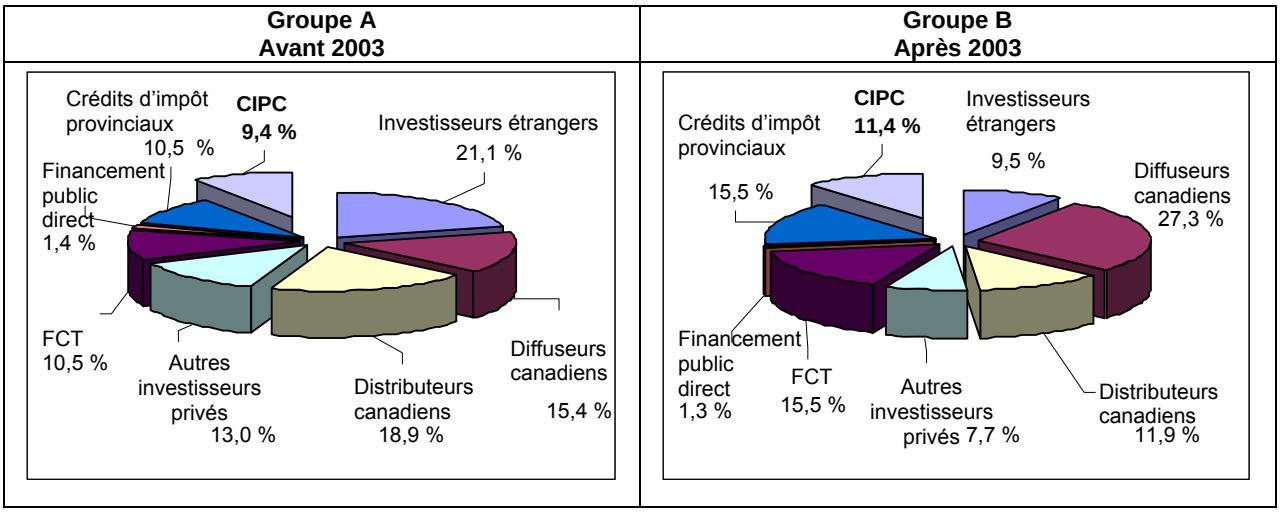

Source : BCPAC

Figure 21 Sources de financement, production de documentaires financée dans le cadre du CIPC

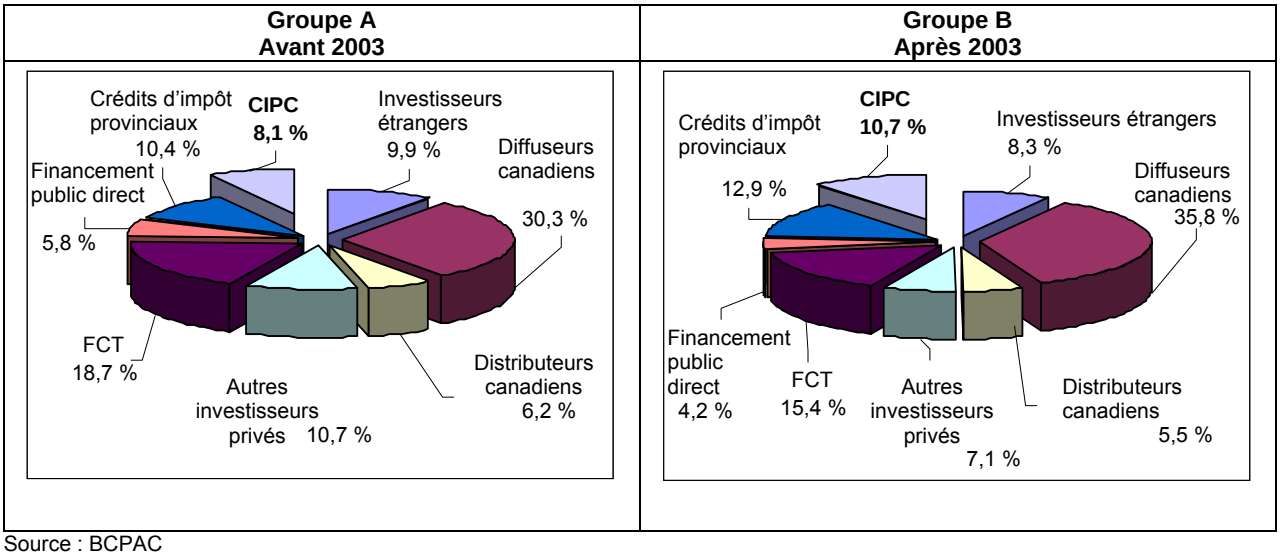

Source : BCPAC

De 1994-1995 à 2005-2006, le CIPC a financé 1 327 projets de magazines télévisés (Tableau 17); le total des demandes de CIPC pour ces projets a atteint un peu moins de 101 millions de dollars pour ce genre d'émissions de télévision (voir le Tableau A 13 à l'Annexe A).

Les magazines ont affiché le taux le plus élevé d'aide provenant du CIPC de tous les genres, tant avant qu'après les changements de novembre 2003. De 1994-1995 à 2002-2003, le taux d'aide du CIPC a atteint 10 % en moyenne pour les magazines — soit pas moins de 100 points de base au-dessus de la moyenne globale de 9,0 % durant la période (Tableau 17). En 2004-2005 et 2005-2006, le taux d'aide du CIPC pour les magazines est passé à 12,7 %, soit 220 points de base de plus que la moyenne globale pour tous les genres (10,5 %) durant cette période.

Figure 22 Sources de financement, production de magazines financée dans le cadre du CIPC

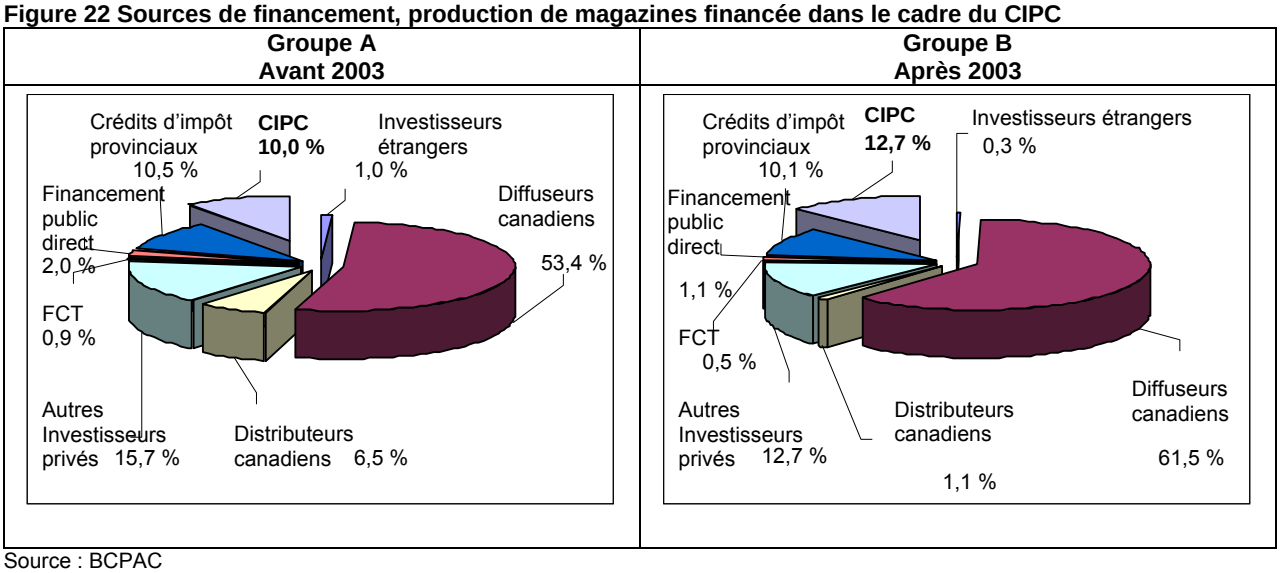

Source : BCPAC

De 1994-1995 à 2005-2006, les magazines ont affiché l'avantage proportionnel le plus élevé de la part du CIPC — leurs taux d'aide du CIPC étaient plus élevés que ceux de tout autre genre. Le rôle relativement important joué par le CIPC dans le financement des magazines peut être associé à deux éléments clés de leur production. Tout d'abord, le gouvernement provincial du Québec n'offre pas de crédit d'impôt pour les magazines; ainsi, les demandes de CIPC en provenance du Québec concernant les magazines ne sont pas réduites par l'aide publique sous forme de crédits d'impôt provinciaux. Deuxièmement, les magazines en général ne sont pas admissibles à une aide publique directe du FCT; là encore, les investissements du gouvernement ne viennent pas réduire le taux de participation du CIPC au sein de la structure de financement.

Les données financières relatives au financement de la production de magazines par le CIPC montrent que l'aide du FCT représentait moins de 1 % du financement total — tant avant qu'après 2003 (Figure 22). Le financement public direct ne détenait aussi qu'une faible part du financement total de la production de magazines. Avant 2003, le financement public direct représentait 2 % du financement total et après 2003, il en représentait 1,1 %. En règle générale, la structure financière des projets de production de magazines au Canada présentait de très faibles niveaux d'aide et d'investissement publics; on a dû ainsi s'en remettre un peu plus au CIPC que dans le cas d'autres genres.

De 1994-1995 à 2005-2006 (voir le Tableau A 14 à l'Annexe A), le CIPC a octroyé des crédits d'impôt d'une valeur de 91 millions de dollars à 979 projets de variétés. La production d'émissions de variétés et les demandes de CIPC ont atteint un sommet en 2003-2004, lorsque la valeur de la production a été de 128 millions de dollars et la valeur des demandes de CIPC de 14 millions. Le taux moyen d'aide du CIPC pour les émissions de variétés au cours de la période de 12 ans a été de 10,2 %. De 1994-1995 à 2002-2003, la moyenne du taux a été de 9,4 %; en 2004-2005 et 2005-2006, le taux a été de 11,9 %.

Les émissions d'éducation et les autres genres d'émissions ont composé le reste des émissions financées dans le cadre du CIPC. De 1994-1995 à 2005-2006, le CIPC a versé 46 millions de dollars sous forme de crédit d'impôt à 419 projets appartenant à d'autres genres (voir le Tableau A 15 à l'Annexe A).

2.2.5 Points pour contenu canadien

Le BCPAC mesure le contenu canadien des projets du CIPC —sauf les coproductions internationales — au moyen de l'échelle du contenu canadien. Les points sont attribués pour le nombre de fonctions de création clés, remplies par des citoyens canadiens. Les coproductions du CIPC tournées en direct, peuvent obtenir de 6 à 10 points pour le contenu canadien sur une échelle de 10 points; les productions peuvent aussi obtenir un maximum de 10 points.

De 1994-1995 à 2005-2006, la majorité des productions financées dans le cadre du CIPC ont obtenu le *maximum* de points sur l'échelle du contenu canadien, c'est à dire 10/10 points. Les projets ayant obtenu 10/10 points représentaient un volume de production de 9,2 milliards de dollars de 1994-1995 à 2005-2006, soit 53,1 % du total de la production financée dans le cadre du CIPC au cours de cette période (Tableau 18). Ces

projets représentaient une part encore plus grande des activités de production financées dans le cadre du CIPC : les projets 10/10, au nombre de 7 486, représentaient 76,7 % du total des projets (
Tableau 19). Les productions n'ayant pas obtenu le maximum des points, y compris des projets qui ont obtenu de 6 à 9 points sur 10 — représentaient collectivement 29,8 % du volume et 12,9 % du nombre total de projets. Les coproductions officielles avec l'étranger représentaient 17,1 % du volume total des productions financées dans le cadre du CIPC et 10,3 % de ses activités de production.

Tableau 18. Volume de la production financée dans le cadre du CIPC, selon les points pour contenu canadien ($)

Exercice	10/10 points	9/10 points	8/10 points	7/10 points	6/10 points	Coproductions prévues par un accord et autres	Total
1994-1995	44 580 520	20 737 331	4 745 419	4 393 510	547 237	18 135 664	93 139 681
1995-1996	283 000 166	40 626 651	60 395 067	83 525 944	31 446 328	70 716 578	569 710 734
1996-1997	600 480 245	131 896 219	42 924 067	147 972 458	170 784 365	145 233 248	1 239 290 602
1997-1998	562 642 807	154 605 592	37 012 781	188 886 621	70 676 504	171 989 623	1 185 813 928
1998-1999	726 096 582	145 099 893	166 083 934	294 131 951	48 702 908	348 832 331	1 728 947 599
1999-2000	858 189 336	155 286 583	116 026 101	371 943 375	61 360 475	265 559 577	1 828 365 447
2000-2001	748 160 261	145 737 438	59 166 334	295 884 122	80 133 503	404 297 577	1 733 379 235
2001-2002	907 289 972	96 401 136	83 985 406	254 299 088	40 209 210	368 327 907	1 750 512 719
2002-2003	1 005 835 759	169 600 613	62 683 259	177 335 195	103 355 637	309 911 090	1 828 721 553
2003-2004	1 093 044 923	108 744 861	60 305 083	141 758 609	48 548 178	340 360 328	1 792 761 982
2004-2005	1 187 692 241	61 799 730	76 537 195	182 945 438	8 527 440	206 873 340	1 724 375 384
2005-2006	1 156 583 905	110 628 735	43 414 781	151 238 923	35 415 694	299 907 287	1 797 189 325
Total	9 173 596 717	1 341 164 782	813 279 427	2 294 315 234	699 707 479	2 950 144 550	17 272 208 189
Pourcentage du total	53,1 %	7,8 %	4,7 %	13,3 %	4,1 %	17,1 %	100,0 %

Source : BCPAC

Tableau 19. Nombre de projets financés dans le cadre du CIPC, selon les points pour contenu canadien

Exercice	10/10 points	9/10 points	8/10 points	7/10 points	6/10 points	Coproductions prévues par un accord et autres	Total
1994-1995	70	14	5	6	3	10	108
1995-1996	233	34	23	21	6	29	346
1996-1997	400	55	25	29	12	76	597
1997-1998	390	61	24	27	6	57	565
1998-1999	542	77	34	38	4	71	766
1999-2000	659	84	23	35	4	70	875
2000-2001	746	66	19	31	5	92	959
2001-2002	850	44	24	22	4	99	1 043
2002-2003	918	67	18	25	4	106	1 138
2003-2004	925	45	17	25	7	113	1 132
2004-2005	957	43	18	29	4	121	1 172
2005-2006	796	35	12	42	5	163	1 053
Total	7 486	625	242	330	64	1 007	9 754
Pourcentage du total	76,7 %	6,4 %	2,5 %	3,4 %	0,7 %	10,3 %	100,0 %

Source : BCPAC

En 2005-2006, les productions ayant obtenu 10 points pour contenu canadien ont vu diminuer leur part de la production financée dans le cadre du CIPC, tant sur le plan de l'activité que du volume de production. Toutefois, à l'approche de 2004-2005, la catégorie de projets ayant obtenu 10 points a augmenté sa part de la production financée dans le cadre du CIPC.

- En ce qui a trait à l'activité de production, la catégorie de production ayant obtenu 10 points a vu sa part de la production du CIPC augmenter de manière soutenue, passant de 65 %, en 1994-1995, à 82 %, en 2004-2005, avant de retomber à 76 %, en 2005-2006 (Figure 23 Part de la production financée dans le cadre du CIPC dans la catégorie des 10 points).
- En ce qui a trait au volume de production, la catégorie de production ayant obtenu 10 points a vu sa part de la production du CIPC demeurer dans une fourchette de 40 à 50 %, de 1994-1995 à 2000-2001. En 2001-2002, sa part a franchi le seuil de 50 % pour ensuite poursuivre sa montée jusqu'à 69 %, en 2004-2005, avant de fléchir à 64 % en 2005-2006.

Figure 23 Part de la production financée dans le cadre du CIPC dans la catégorie des 10 points

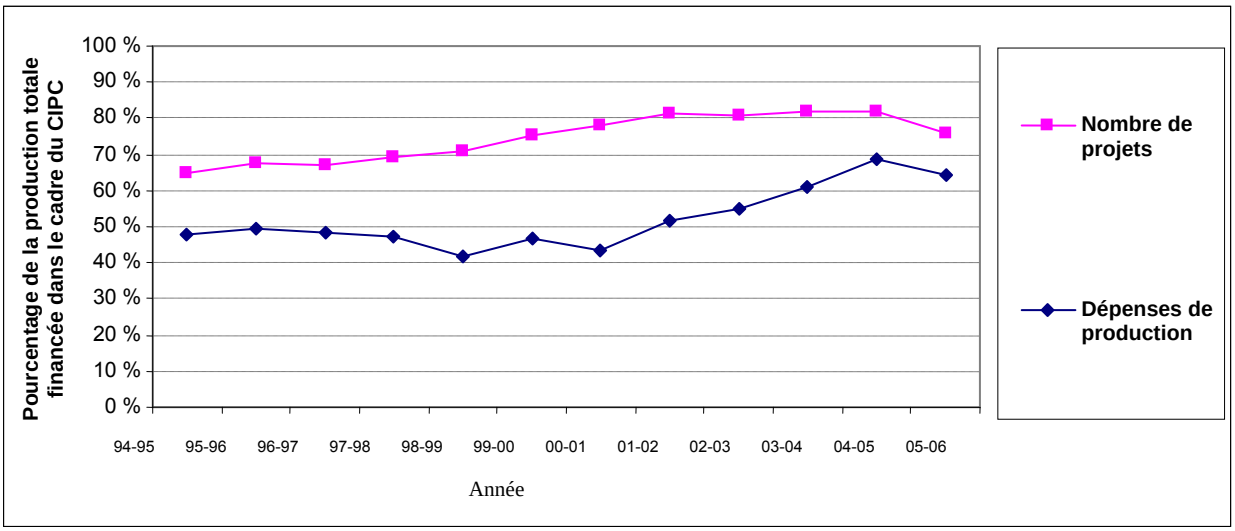

Source : BCPAC

Lorsqu'on examine les taux d'aide du CIPC en fonction des points pour contenu canadien, deux schémas se dégagent. Tout d'abord, les taux d'aide moyens du CIPC augmentent en fonction de la baisse des points pour le contenu canadien. Deuxièmement, la catégorie des projets de 10 points a été la seule à afficher un changement statistiquement significatif du taux d'aide du CIPC avant et après les changements de novembre 2003.

- De 1994-1995 à 2005-2006, le taux d'aide moyen du CIPC pour les projets de 10 points a été de 8,9 %; pour les projets de 9 points, il a été de 9,1 % (Tableau 20). Le taux est passé à 10,2 % pour les projets de 8 points et à 10,7 % pour les projets de 7 points. Dans le cas des projets de 6 points, le taux moyen a été de 10,5 %.

- De 1994-1995 à 2002-2003, les projets de 10 points ont affiché un taux moyen d'aide du CIPC de 8,1 %. Le taux moyen pour 2004-2005 et 2005-2006 a été de 10,4 % — 230 points de base de plus. En ce qui a trait aux points pour le contenu canadien, aucune autre catégorie de production, sauf les coproductions officielles prévues par des accords, n'a affiché une différence statistiquement significative.

Tableau 20. Financement et taux d'aide du CIPC, par marché primaire, 1994-1995 à 2005-2006

Exercice	10 points sur 10	9 points sur 10	8 points sur 10	7 points sur 10	6 points sur 10	Coproductions prévues par un accord et autres
Nombre de projets	7 486	625	242	330	64	1 007
Volume de production ($)	9 173 596 717	1 341 164 782	813 279 427	2 294 315 234	699 707 479	2 950 144 550
Montant du CIPC ($)	815 126 784	121 856 848	82 661 090	246 062 693	73 168 893	281 248 692
Taux d'aide du CIPC, 1994-1995 à 2005-2006	8,9 %	9,1 %	10,2 %	10,7 %	10,5 %	9,5 %
Taux d'aide du CIPC, 1994-1995 à 2002-2003	8,1 %	8,9 %	10,0 %	10,6 %	10,4 %	9,2 %
Taux d'aide du CIPC, 2004-2005 à 2005-2006	10,4 %	8,8 %	10,8 %	11,0 %	10,6 %	10,6 %

Source : BCPAC

Il semble que les changements apportés en novembre 2003 au CIPC aient permis une certaine harmonisation des taux d'aide du CIPC entre les productions de 10 points et les productions de 6 à 9 points (projets ayant un plus *faible* contenu canadien). Avant 2003, les productions de 10 points bénéficiaient d'un taux d'aide du CIPC de 8,1 % comparativement à 9,9 % pour les projets ayant un contenu canadien inférieur (Figure 24 et Figure 25). Le taux d'aide du CIPC inférieur pour les projets de 10 points était dû aux plus fortes proportions de financement du FCT et au financement public direct au sein de leurs structures de financement. Les projets de 10 points recevaient aussi une plus forte proportion des crédits d'impôt provinciaux avant 2003, comparativement aux projets ayant un moindre contenu canadien. Après les changements de novembre 2003, le taux d'aide du CIPC pour les projets de 10 points est passé à 10,4 %; dans le cas des projets ayant un moindre contenu canadien, il a augmenté à 10,3 %.

Figure 24 Sources de financement, production financée dans le cadre du CIPC, projets de 10 points

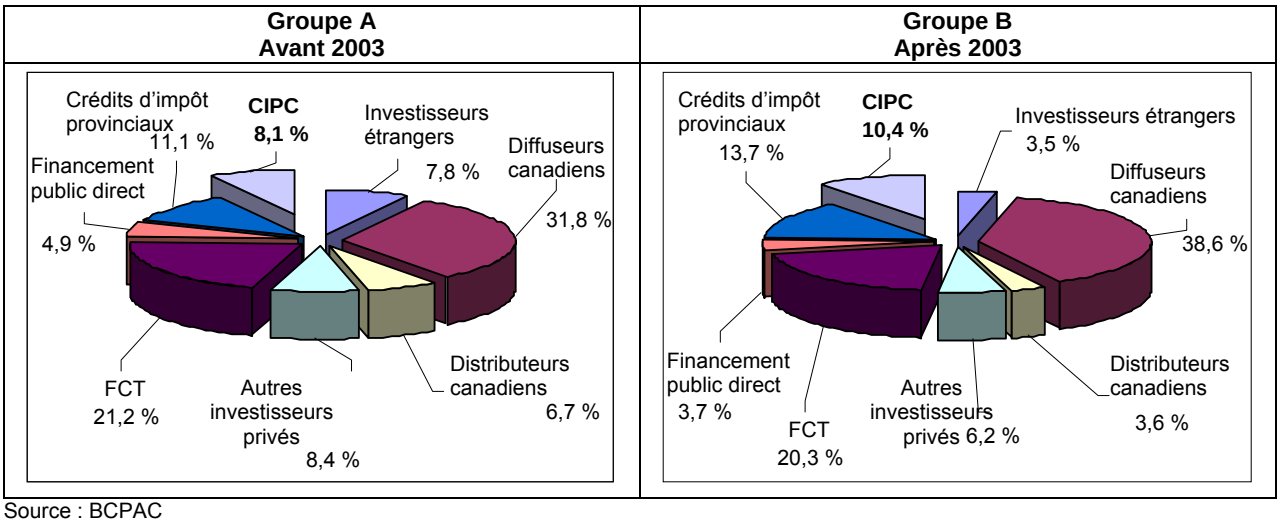

Source : BCPAC

Puisque l'aide publique recevait le même traitement selon les formules du CIPC d'avant 2003 et d'après 2003, l'explication la plus probable de cette harmonisation se trouve dans les divers niveaux de main-d'œuvre au sein des deux types de projets. Avant 2003, les projets de 10 points présentaient un coefficient moyen de main-d'œuvre de 51,9 %; le coefficient de main-d'œuvre a augmenté à 54,6 % après 2003. Les projets ayant un niveau moindre de contenu canadien avaient un coefficient de main-d'œuvre de 49,4 % avant 2003 et de 49,9 % après 2003. Il semblerait donc que le rehaussement du plafond du coefficient de main-d'œuvre du CIPC en 2003, qui est passé de 48 % à 60 %, a conféré relativement plus d'avantages aux productions de 10 points. Leur coefficient moyen de main-d'œuvre était déjà supérieur à 48 % avant les changements. Les producteurs de projets de 10 points ont augmenté le coefficient de main-d'œuvre de leurs projets après les changements de 2003.

Figure 25 Sources de financement, production financée dans le cadre du CIPC, projets obtenant de six à neuf points

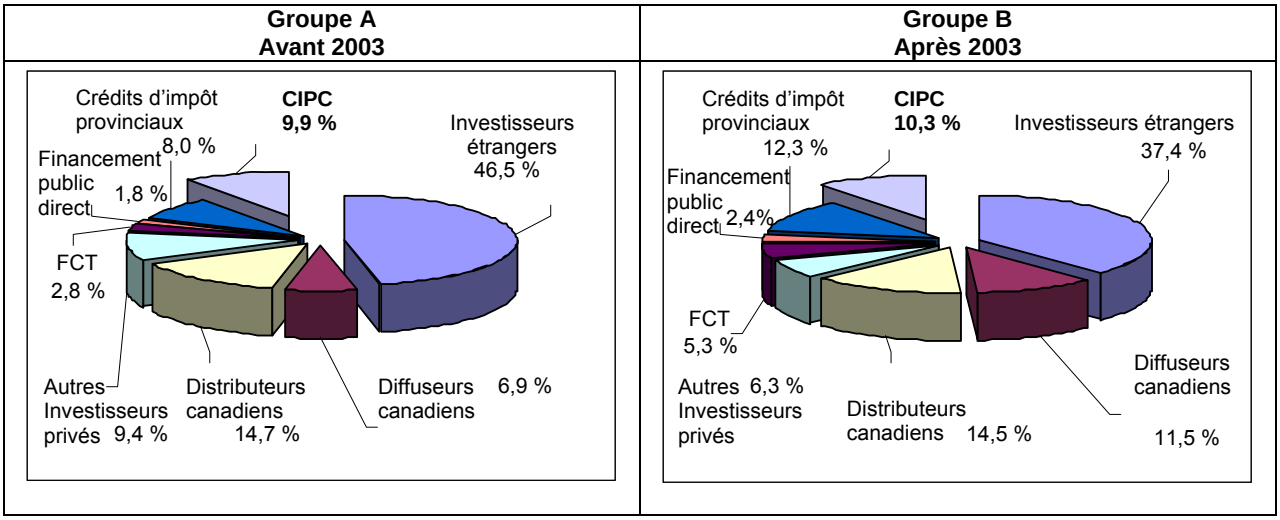

Source : BCPAC

2.2.6 Région

De 1994-1995 à 2005-2006, les producteurs établis en Ontario ont réalisé la plus grande part du volume de la production financée dans le cadre du CIPC, tandis que les producteurs québécois ont réalisé le plus grand nombre de projets.

- De 1994-1995 à 2005-2006, les producteurs ontariens ont généré un volume de production financée dans le cadre du CIPC d'un peu moins de 7 milliards de dollars (Tableau 21). Cela représentait 40,4 % du total de la production financée dans le cadre du CIPC au cours de cette période.
- Le volume des producteurs québécois financé dans le cadre du CIPC a été de 6,5 milliards de dollars, soit 37,4 % du total de la production financée dans le cadre du CIPC.
- Dans le cas des producteurs de la Colombie-Britannique, la valeur de la production financée dans le cadre du CIPC a été de 2,3 milliards de dollars, soit 13,2 % du total.
- Quant aux producteurs des provinces des Prairies et du Grand Nord, ces chiffres étaient de 887 millions de dollars ou 5,1 % du volume.
- Pour leur part, les producteurs du Canada atlantique ont été responsables pour un volume de production de 666 millions de dollars, ou 3,9 % de la production totale.

Tableau 21. Volume de la production financée dans le cadre du CIPC, par région

Exercice	Ontario	Québec	Colombie-Britannique	Provinces des Prairies et Grand Nord	Canada atlantique	Total
1994-1995	15 397 872	66 894 303	2 130 998	4 393 101	4 323 407	93 139 681
1995-1996	194 109 591	314 095 037	41 765 660	11 774 847	7 965 599	569 710 734
1996-1997	574 633 150	472 402 378	122 107 041	33 041 438	37 106 595	1 239 290 602
1997-1998	521 204 010	481 531 333	96 200 599	50 114 533	36 763 453	1 185 813 928
1998-1999	656 386 335	596 867 129	318 926 039	65 883 832	90 884 264	1 728 947 599
1999-2000	707 641 206	658 180 499	307 487 479	95 740 509	59 315 754	1 828 365 447
2000-2001	712 822 572	530 357 171	299 497 224	108 585 450	82 116 818	1 733 379 235
2001-2002	752 073 275	644 672 391	208 027 387	82 847 722	62 891 944	1 750 512 719
2002-2003	712 911 826	664 756 491	223 128 639	156 149 353	71 775 244	1 828 721 553
2003-2004	754 324 420	698 661 576	188 617 679	89 588 133	61 570 174	1 792 761 982
2004-2005	668 964 138	640 914 068	231 683 297	105 845 998	76 967 883	1 724 375 384
2005-2006	704 145 977	694 280 195	241 258 013	83 456 649	74 048 491	1 797 189 325
Total	6 974 614 372	6 463 612 572	2 280 830 055	887 421 565	665 729 626	17 272 208 189
Pourcentage du total	40,4 %	37,4 %	13,2 %	5,1 %	3,9 %	100,0 %

Source : BCPAC

L'Ontario et la Colombie-Britannique ont affiché les taux d'aide moyens du CIPC les plus élevés des six régions, tandis que le Canada atlantique a connu la plus forte augmentation du taux d'aide moyen du CIPC après les changements apportés au CIPC en novembre 2003.

- De 1994-1995 à 2005-2006, le taux d'aide moyen du CIPC pour les projets en Ontario et en Colombie-Britannique a été de 9,9 % (Tableau 22). Le taux a été de 8,9 % pour le Québec, de 8,4 % pour les provinces des Prairies et le Grand Nord, et de 7,8 % (le taux moyen le plus bas) pour le Canada atlantique.
- Après les changements apportés au CIPC en novembre 2003, le taux d'aide moyen du CIPC dans le Canada atlantique a augmenté de 210 points de base, passant de 7,3 % à 9,4 %. Le Québec a aussi connu une augmentation de 210 points de base, mais à partir d'un seuil de départ plus élevé, soit 8,9 %. Pour ce qui est des provinces des Prairies et du Grand Nord, l'augmentation a été de 170 points de base, tandis que la Colombie-Britannique a connu une augmentation de 100 points de base et l'Ontario, de 90 points de base.

Tableau 22. Taux de financement et d'aide du CIPC, par marché primaire, 1994-1995 à 2005-2006

Année financière	Ontario	Québec	Colombie-Britannique	Provinces des Prairies et Grand Nord	Canada atlantique
Nombre de projets	3 038	4 519	924	810	463
Volume de production ($)	6 974 614 372	6 463 612 572	2 280 830 055	887 421 565	665 729 626
Montant du CIPC ($)	692 169 834	575 981 400	225 115 062	74 690 934	52 167 770
Taux d'aide du CIPC, 1994-1995 à 2005-2006	9,9 %	8,9 %	9,9 %	8,4 %	7,8 %
Taux d'aide du CIPC, 1994-1995 à 2002-2003	9,6 %	8,4 %	9,6 %	7,9 %	7,3 %
Taux d'aide du CIPC, 2004-2005 à 2005-2006	10,5 %	10,5 %	10,6 %	9,6 %	9,4 %

Source : BCPAC

Il est intéressant de comparer les sources de financement de la production des deux plus importantes provinces du Canada sur le plan de la production, l'Ontario et le Québec. Avant 2003, le CIPC a joué un rôle plus important dans le financement de la production ontarienne : le taux d'aide du CIPC était de 9,6 % dans le cas de l'Ontario comparativement à 8,4 % dans celui du Québec. La production du Québec a toutefois obtenu une part beaucoup plus élevée de crédits d'impôt provinciaux, de financement du FCT et de financement public direct que l'Ontario (Groupe A, Figure 26 et Figure 27 Sources de financement, production financée dans le cadre du CIPC, Québec).

Figure 26 Sources de financement, production financée dans le cadre du CIPC, Ontario

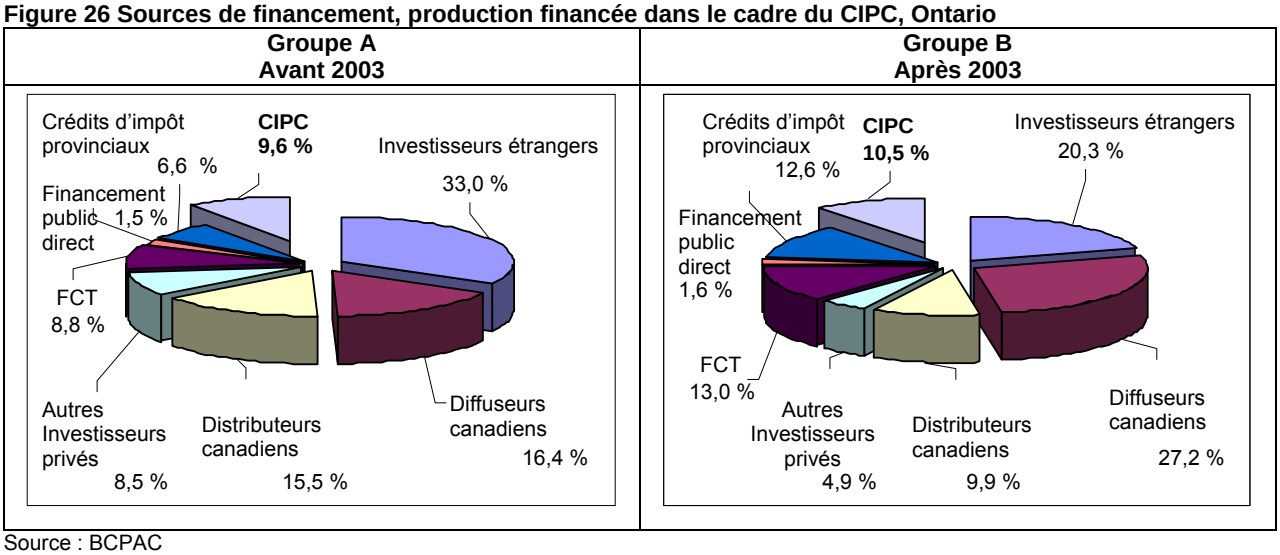

Source : BCPAC

À la suite des changements apportés en 2003 au CIPC, le Québec a continué d'afficher une proportion plus élevée d'aide publique au sein de la structure financière de ses productions. Toutefois, son taux d'aide du CIPC est devenu similaire à celui de l'Ontario, soit 10,5 % (Groupe B, Figure 26 et Figure 27 Sources de financement, production financée dans le cadre du CIPC, Québec).

Figure 27 Sources de financement, production financée dans le cadre du CIPC, Québec

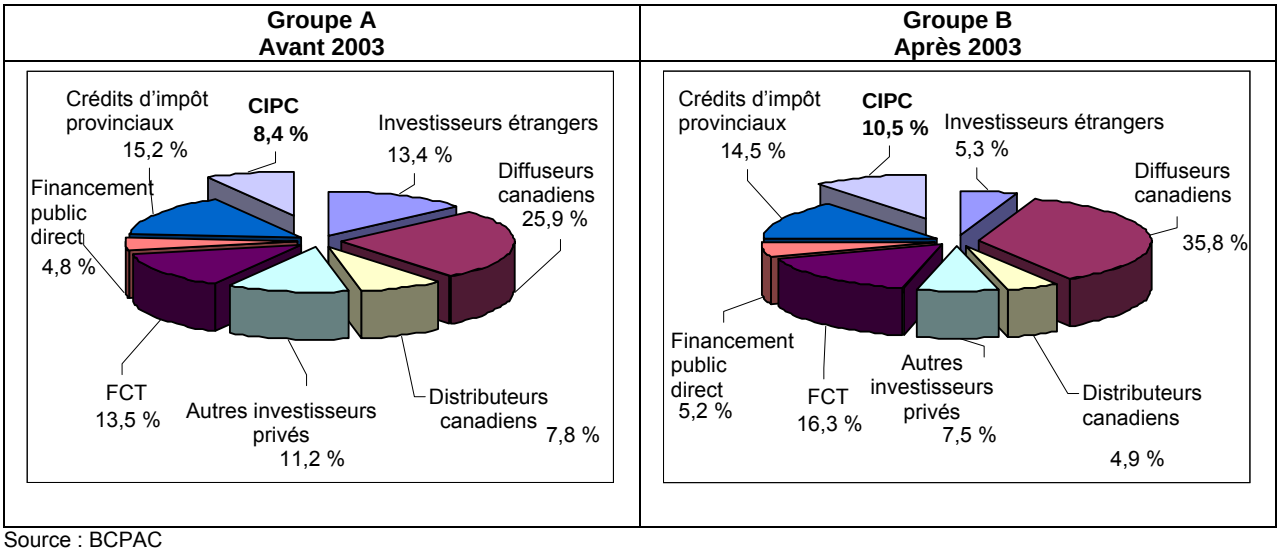

Source : BCPAC

2.2.7 Catégorie

De 1994-1995 à 2005-2006, les séries télévisées composaient environ les deux tiers du volume de la production financée dans le cadre du CIPC. Les longs métrages représentaient aussi une part importante du volume de la production financée dans le cadre du CIPC, tandis que les téléfilms, les courts métrages et les miniséries télévisés représentaient de faibles parts du volume de production.

- De 1994-1995 à 2005-2006, le CIPC a financé des séries télévisées à hauteur de 11,5 milliards de dollars (Tableau 23), ce qui représentait 66,7 % du total de la production financée dans le cadre du CIPC.
- Dans le cas des longs métrages, le CIPC a versé un financement d'un peu plus de 3 milliards de dollars, soit 17,7 % du volume total.
- Le financement des téléfilms a atteint 1,1 milliard de dollars, ou 6,2 % du volume total financé dans le cadre du CIPC.
- La production des courts métrages a été d'un peu moins de 1 milliard de dollars, ou 5,5 % du volume de la production financée dans le cadre du CIPC.
- La production de miniséries a compté pour 651 millions de dollars, soit 3,8 % du total de la production financée dans le cadre du CIPC.

Tableau 23. Volume de la production financée dans le cadre du CIPC, par catégorie ($)

Exercice	Séries télévisées	Longs métrages	Téléfilms	Courts métrages	Miniséries	Total
1994-1995	52 835 194	19 659 859	2 865 000	12 896 507	4 883 121	93 139 681
1995-1996	391 775 053	122 323 052	7 590 761	31 780 730	16 241 138	569 710 734
1996-1997	853 473 382	232 388 743	73 822 238	47 180 700	32 425 539	1 239 290 602
1997-1998	755 199 794	263 793 641	78 763 307	46 572 930	41 484 256	1 185 813 928
1998-1999	1 224 732 312	270 381 490	113 189 411	58 771 404	61 872 982	1 728 947 599
1999-2000	1 292 608 367	308 916 728	102 947 512	68 269 383	55 623 457	1 828 365 447
2000-2001	1 224 611 114	266 916 310	115 984 021	75 832 241	50 035 549	1 733 379 235
2001-2002	1 214 203 509	258 381 857	87 124 115	118 123 768	72 679 470	1 750 512 719
2002-2003	1 165 740 307	335 133 704	109 489 196	91 573 344	126 785 002	1 828 721 553
2003-2004	1 150 212 221	373 872 382	69 112 751	135 749 595	63 815 033	1 792 761 982
2004-2005	1 145 192 949	220 774 433	137 319 654	153 860 058	67 228 290	1 724 375 384
2005-2006	1 057 588 874	387 632 478	179 969 053	113 107 357	58 891 563	1 797 189 325
Total	11 528 173 077	3 060 174 677	1 078 177 019	953 718 017	651 965 400	17 272 208 189
Pourcentage du total	66,7 %	17,7 %	6,2 %	5,5 %	3,8 %	100,0 %

Source : BCPAC

Les séries télévisées et les téléfilms ont affiché les taux d'aide du CIPC les plus élevés (Tableau 24). La production de longs métrages a affiché les taux les plus bas, les courts métrages et les miniséries arrivant au milieu du peloton. Les courts métrages ont connu la plus forte augmentation du taux d'aide moyen du CIPC après les changements apportés en novembre 2003; le taux d'aide moyen du CIPC pour la production de longs métrages n'a à peu près pas bougé après les changements de 2003.

- De 1994-1995 à 2005-2006, le taux d'aide du CIPC pour les séries télévisées a été de 9,9 % (Tableau 24). Suivaient les téléfilms, à 9,7 %, les miniséries, à 8,5 %, et les courts métrages, à 8,4 %. Les longs métrages ont affiché le taux d'aide moyen du CIPC le plus bas, soit 7,7 %.
- Après les changements apportés au CIPC en novembre 2003, la catégorie des courts métrages a connu une augmentation de 330 points de base de son taux d'aide moyen du CIPC — qui est passé de 7,2 % à 10,5 %. À l'autre extrémité du spectre, le taux d'aide moyen du CIPC pour les longs métrages n'a augmenté que de 20 points de base — passant de 7,7 à 7,9 %.

Tableau 24. Taux de financement et d'aide du CIPC, par marché primaire, 1994-1995 à 2005-2006

	Séries télévisées	Longs métrages	Téléfilms	Courts métrages	Minisérie
Nombre de projets	4 965	1 255	350	2 844	340
Volume de production ($)	11 528 173 077	3 060 174 677	1 078 177 019	953 718 017	651 965 400
Montant du CIPC ($)	1 143 505 918	236 228 300	105 039 022	79 982 107	55 369 652
Taux d'aide du CIPC, 1994-1995 à 2005-2006	9,9 %	7,7 %	9,7 %	8,4 %	8,5 %
Taux d'aide du CIPC, 1994-1995 à 2002-2003	9,4 %	7,7 %	9,4 %	7,2 %	8,3 %
Taux d'aide du CIPC, 2004-2005 à 2005-2006	11,2 %	7,9 %	10,7 %	10,5 %	8,9 %

Source : BCPAC

Une comparaison des structures de financement de la production de séries télévisées et de la production de longs métrages met au jour les raisons qui expliquent le plus faible taux d'aide du CIPC pour ces derniers. Comparativement à la production de séries télévisées, la production de longs métrages financée dans le cadre du CIPC a affiché une proportion significativement plus élevée d'aide publique composée de financement public direct, de financement du FCT et de crédits d'impôt provinciaux. Avant 2003, l'aide publique (autre que le CIPC) représentait 31 % du financement total des longs métrages; dans le cas des séries télévisées, l'aide publique représentait 22,9 % du financement (Groupe A, Figure 28 et Figure 29 Sources de financement, production de longs métrages financée dans le cadre du CIPC). Après 2003, l'aide publique représentait 42,2 % du financement des longs métrages et 29,4 % du financement des séries télévisées (Groupe B, Figure 28 et Figure 29 Sources de financement, production de longs métrages financée dans le cadre du CIPC). Les proportions relativement plus élevées d'aide publique dans les structures de financement des longs métrages ont réduit l'aide du CIPC. Ainsi, bien que la production de longs métrages ait affiché des taux d'aide publique *globaux* plus élevés (y compris le CIPC), cette aide provenait moins du CIPC comme tel, que du financement public direct et des crédits d'impôt provinciaux.

Figure 28 Sources de financement, production de séries télévisées financée dans le cadre du CIPC

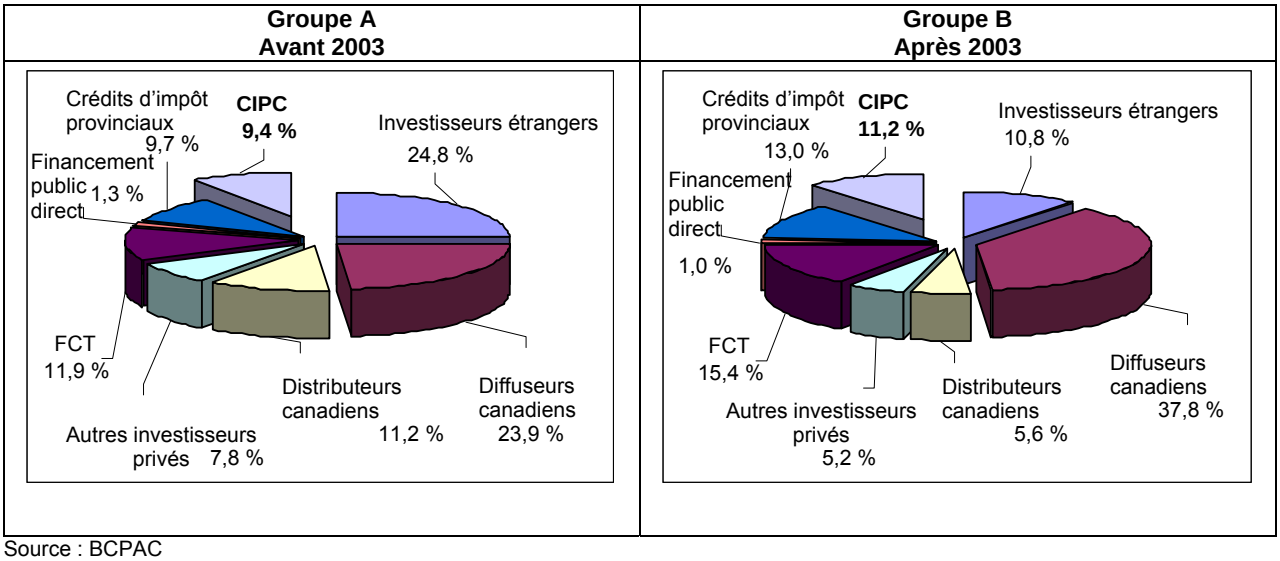

Source : BCPAC

Figure 29 Sources de financement, production de longs métrages financée dans le cadre du CIPC

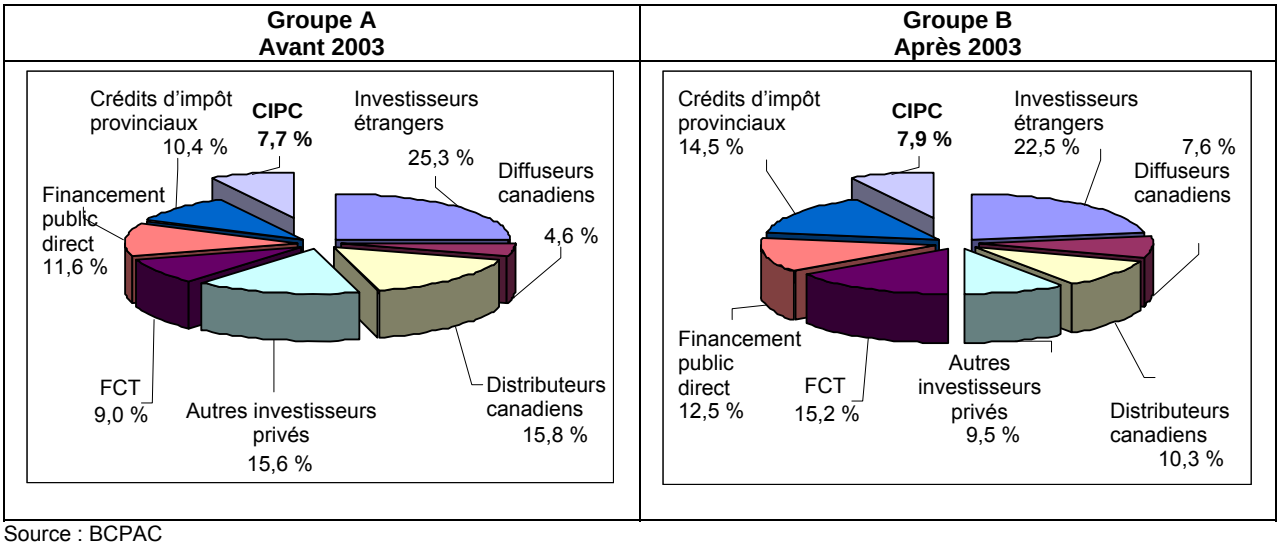

Source : BCPAC

2.2.8 Production financée par le FCT

De 1994-1995 à 2005-2006, environ la moitié du volume de la production financée dans le cadre du CIPC a aussi profité du soutien financier du FCT.

- De 1994-1995 à 2005-2006, le CIPC a versé 7,7 milliards de dollars pour la production financée par le FCT (Tableau 25), soit 44,3 % du total de la production financée dans le cadre du CIPC au cours de la période de 12 ans.
- La production financée dans le cadre du CIPC et réalisée à l'extérieur du FCT (« production non financée par le FCT ») s'est élevée à 9,6 milliards de dollars de 1994-1995 à 2005-2006, soit 55,7 % du volume total de la production financée dans le cadre du CIPC. Avant l'introduction du FLMC en 2001, les longs métrages canadiens recevaient du financement du FCT; le FCT réservait environ 15 millions de dollars par année au financement des longs métrages. À compter de 2006, les budgets de financement des longs métrages du FCT ont été transférés au FLMC. C'est donc dire que les longs métrages canadiens qui reçoivent maintenant un financement public direct, sont désormais définis comme des productions non financées par le FCT.

Tableau 25. Volume de la production financée dans le cadre du CIPC, production financée versus production non financée par le FCT ($)

Exercice	Production financée par le FCT	Production non financée par le FCT	Total
1994-1995	9 123 883	84 015 798	93 139 681
1995-1996	226 183 345	343 527 389	569 710 734
1996-1997	558 148 556	681 142 046	1 239 290 602
1997-1998	522 487 405	663 326 523	1 185 813 928
1998-1999	785 476 181	943 471 418	1 728 947 599
1999-2000	597 201 919	1 231 163 528	1 828 365 447
2000-2001	649 252 734	1 084 126 501	1 733 379 235
2001-2002	769 297 743	981 214 976	1 750 512 719
2002-2003	852 839 617	975 881 936	1 828 721 553
2003-2004	826 749 746	966 012 236	1 792 761 982
2004-2005	916 427 786	807 947 598	1 724 375 384
2005-2006	945 366 607	851 822 718	1 797 189 325
Total	7 658 555 522	9 613 652 667	17 272 208 189
Pourcentage du total	44,3 %	55,7 %	100,0 %

Source : BCPAC

De 1994-1995 à 2005-2006, le CIPC a octroyé des crédits d'impôt à 4 352 projets financés par le FCT (Tableau 26). Les demandes de CIPC concernant ces projets ont atteint 633 millions de dollars. En moyenne, le taux d'aide du CIPC pour les projets financés par le FCT a été de 8,3 % durant la période de 12 ans. De 1996-1997 à 2002-2003, le taux d'aide du CIPC pour la production financée par le FCT a été en moyenne de 7,7 %. À la suite des changements apportés au CIPC en novembre 2003, le taux d'aide du CIPC pour la production financée par le FCT a augmenté à 9,6 %.

Tableau 26. Taux de financement et d'aide du CIPC, production financée versus production non financée par le FCT, 1994-1995 à 2005-2006

Exercice	Production financée par le FCT	Production non financée par le FCT	Total
Nombre de projets	4 352	5 402	9 754
Volume de production ($)	7 658 555 522	9 613 652 667	17 272 208 189
Montant du CIPC ($)	633 113 744	987 011 255	1 620 124 999
Taux d'aide du CIPC, 1994-1995 à 2005-2006	8.3 %	10.3 %	9.4 %
Taux d'aide du CIPC, 1994-1995 à 2002-2003	7.7 %	10.0 %	9.0 %
Taux d'aide du CIPC, 2004-2005 à 2005-2006	9.6 %	11.5 %	10.5 %

Source : BCPAC

De 1994-1995 à 2005-2006, un total de 5 402 projets non financés par le FCT ont reçu 987 millions de dollars du CIPC. Au cours de cette période, le taux d'aide du CIPC pour la production non financée par le FCT a été de 10,3 %. De 1994-1995 à 2002-2003, le taux a été de 10,0 % en moyenne; après les changements de novembre 2003, il est passé à 11,5 %.

Les taux d'aide du CIPC pour les productions financées par le FCT ont été, en règle générale, inférieurs à ceux des productions non financées par le FCT parce que les premiers recevaient davantage d'aide publique et d'investissements gouvernementaux — en grande partie du FCT lui-même. Avant 2003, l'aide publique globale accordée aux productions financées par le FCT représentait 45,7 % du financement total; après 2003, cette aide est passée à 48,9 % (Figure 30). Dans le cas des productions non financées par le FCT, les proportions d'aide publique étaient de 11,6 % et 15,1 %, avant et après 2003 respectivement (Figure 31).

Figure 30 Sources de financement, production financée par le FCT

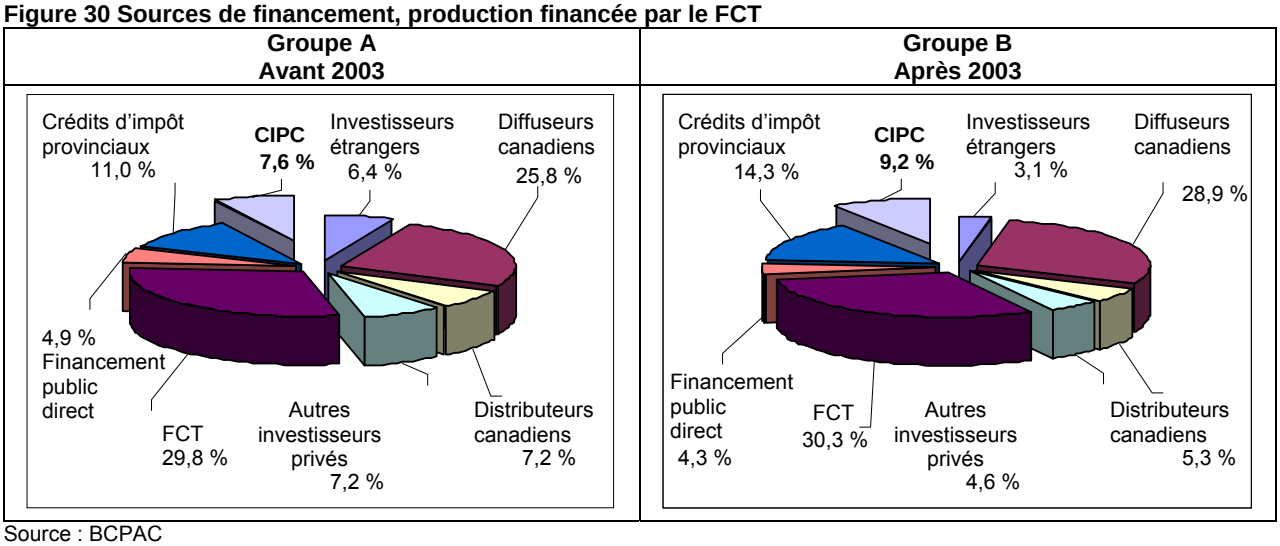

Source : BCPAC

Figure 31 Sources de financement, production non financée par le FCT

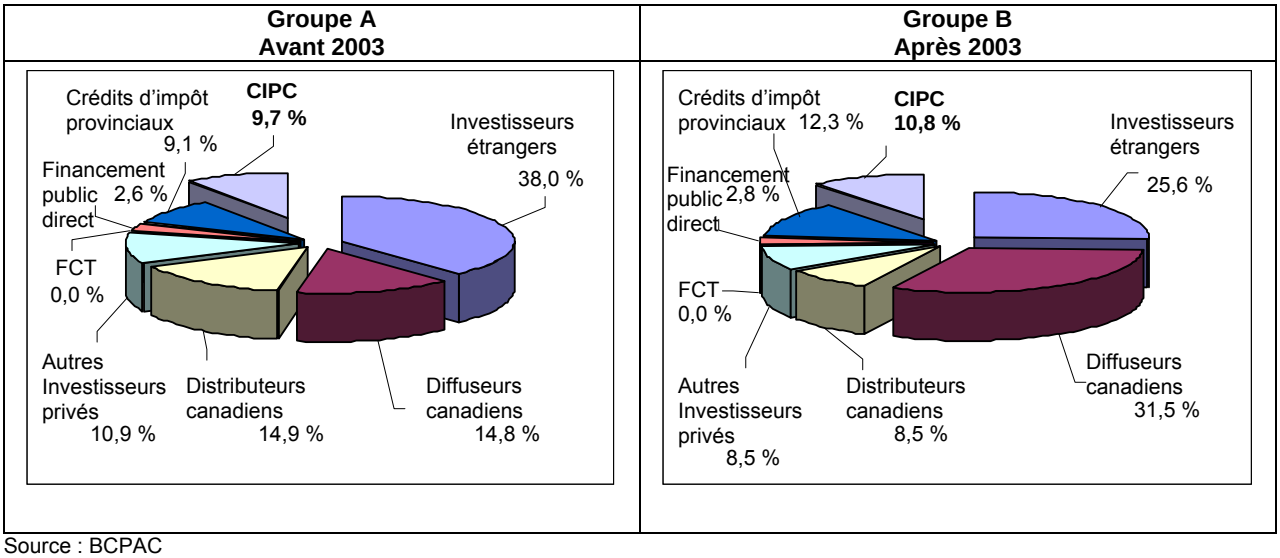

Source : BCPAC

2.3 Profil des entreprises recevant de l'aide du CIPC

Selon les chiffres du ministère des Finances, le nombre annuel de sociétés de production présentant une demande au titre du CIPC est passé de 731, en 2000, à 985, en 2004 (Tableau 27); en 2005, 947 sociétés de production distinctes ont présenté une demande de CIPC.

Les sociétés engagées dans la production cinématographique et télévisuelle forment souvent des filiales à vocation unique pour des projets cinématographiques ou télévisuels individuels, afin de limiter la responsabilité de la société mère tout en satisfaisant aux exigences voulant que les bénéficiaires du crédit d'impôt soient des sociétés canadiennes engagées « exclusivement » dans la production de projets cinématographiques ou magnétoscopiques (ministère des Finances, 2006, p. 4). À la fin du cycle de production, la société mère absorbe à nouveau la filiale de production à vocation unique (ministère des Finances, 2006, p. 4). En 2005, ce type de demandeur au CIPC représentait 390 des 947 auteurs de demande de CIPC. Cette même année, les 557 autres demandeurs de CIPC n'avaient aucune relation manifeste avec la société mère.

Tableau 27. Nombre de demandeurs au CIPC

Exercice	Filiales d'un groupe de sociétés	Sociétés de production autonomies	Total
2000	433	298	731
2001	492	338	830
2002	528	383	911
2003	541	404	945
2004	531	454	985
2005	390	557	947
Total	2 915	2 434	5 349

Source : Analyse du ministère des Finances fondée sur des données de l'Agence du revenu du Canada.

Les statistiques et l'analyse fournies par le ministère des Finances indiquent que les demandes de CIPC sont concentrées au sein d'un petit groupe de sociétés de production. De 2000 à 2005, 5 % des demandeurs au CIPC (sociétés de production) ont présenté 41 % de l'ensemble des demandes (Tableau 28); 20 % des sociétés de production ont présenté 63 % des demandes de CIPC; et 90 % des demandes de CIPC provenaient de 60 % des sociétés de production présentant une demande de CIPC.

Tableau 28. Distribution des demandes de CIPC

Distribution cumulative des demandeurs au CIPC	Filiales d'un groupe de sociétés	Sociétés de production autonomes	Ensemble des sociétés
5 %	44 %	45 %	41 %
10 %	58 %	59 %	52 %
20 %	74 %	75 %	63 %
40 %	89 %	90 %	71 %
60 %	96 %	96 %	90 %
100 %	100 %	100 %	100 %

Source : Analyse du ministère des Finances fondée sur des données de l'Agence du revenu du Canada.

Une analyse du ministère des Finances portant sur les données de la période 2000-2004 souligne davantage la concentration du CIPC. Le ministère des Finances a constaté que les 10 principaux groupes d'entreprises (représentant 330 sociétés de production individuelles) ont demandé 29 % des sommes ayant fait l'objet d'une demande de CIPC au cours de la période (ministère des Finances, 2006, p. 5).

3. Analyse de l'impact différentiel

3.1 Introduction

Le premier objectif du CIPC est d'encourager la production d'émissions canadiennes et de favoriser « l'essor du secteur du film et de la vidéo » (ministère du Patrimoine canadien, 1995). Pour déterminer si le CIPC avait ou non atteint cet objectif, l'équipe chargée de l'étude a élaboré un modèle économétrique simple qui devait permettre d'analyser l'impact différentiel du CIPC — c'est-à-dire la mesure selon laquelle il est possible d'attribuer à l'introduction du CIPC, des changements positifs dans le volume de production canadienne.

Une analyse idéale de l'impact différentiel du CIPC aurait défini un groupe expérimental et un groupe de contrôle qui existaient avant et après l'introduction du CIPC en 1995, pour ensuite comparer les niveaux des activités de production cinématographique et magnétoscopique au sein de chaque groupe, avant et après la mise en œuvre de la politique. Malheureusement, l'équipe chargée de l'étude n'a pu utiliser cette approche idéale en raison du type de données disponibles. Elle n'a pu obtenir des données qui permettraient de constituer des groupes de traitement et de contrôle avant et après l'exposition au CIPC en 1995. En premier lieu, le programme exhaustif de collecte des données du BCPAC a débuté en 1995, de sorte qu'il existe très peu de données comparables concernant la production canadienne avant l'introduction du CIPC en 1995. Et deuxièmement, étant donné que toute la production cinématographique et télévisuelle canadienne qui respecte les lignes directrices du CIPC est admissible à un crédit d'impôt, il n'existe pas de groupe de contrôle propice. Certes, il se produit des films et des émissions de télévision au Canada sans l'aide du CIPC, mais ceux-ci reçoivent l'appui du CISP ou alors appartiennent à un type de production tout à fait différent (p. ex. la production de messages publicitaires pour la télévision).

Compte tenu de ce défi sur le plan des données, l'équipe a mis au point une méthode d'analyse plus générale : au lieu d'analyser l'incidence de l'introduction du CIPC comme tel, cette nouvelle approche analyse l'effet qu'exerce une *augmentation* des crédits d'impôt pour la production cinématographique et magnétoscopique en général sur les budgets de production sur le marché de **langue anglaise.** Cette nouvelle approche n'est pas idéale, mais elle permet néanmoins à l'équipe de concevoir et d'exécuter une démarche quasi expérimentale fondée sur le type de données dont elle dispose. Évidemment, elle ne permet pas d'examiner l'incidence du CIPC ou du crédit d'impôt en général sur la production de langue française. Le profil historique du recours au crédit d'impôt sur le marché de langue française est tel qu'il n'existe pas de groupe de contrôle propice.

La production cinématographique et télévisuelle est une entreprise fort risquée. À cet égard, elle pourrait se comparer jusqu'à un certain point à la recherche et au développement industriels. Dans la plupart des cas, les producteurs de films et d'émissions de télévision doivent effectuer d'emblée d'importants investissements pour développer et réaliser un produit avant de savoir si celui-ci procurera des bénéfices — ou même s'il couvrira ses frais. Les films provenant de Hollywood constituent d'excellents

exemples de ce schéma de risque. Les studios de Hollywood dépensent souvent des dizaines de millions de dollars pour développer, produire et commercialiser un long métrage. Les studios n'ont aucune façon de prédire ce que seront les revenus d'un long métrage avant qu'il ne soit diffusé en salle. La télévision vit une situation semblable, sauf que les budgets sont habituellement moindres. Il arrive souvent que les producteurs de télévision produisent une émission pilote ou une courte série d'épisodes et en fassent l'essai avant de produire une saison complète d'épisodes.

À certains égards, l'industrie canadienne doit composer avec les mêmes données économiques fondamentales que Hollywood, mais à une beaucoup plus petite échelle. Étant donné les paramètres économiques de la production cinématographique et télévisuelle, et sa contribution à la culture canadienne, les gouvernements canadiens ont élaboré des programmes de crédit d'impôt pour l'appuyer. Ces programmes visent à réduire les frais engagés par le secteur privé, de sorte que les gouvernements du Canada puissent obtenir une production cinématographique et télévisuelle uniforme, qui cadre avec leurs objectifs stratégiques.

Pour être qualifiée de réussite, toute augmentation d'un crédit d'impôt pour la production cinématographique et télévisuelle devrait engendrer une augmentation de la production — c'est-à-dire que l'augmentation devrait être égale ou supérieure au montant de l'incitatif fiscal supplémentaire offert à l'industrie[6]. C'est là l'essence de l'impact différentiel dans le contexte du CIPC ou de tout autre programme de crédit d'impôt semblable : la mesure par laquelle le crédit peut stimuler la production au-delà de ce qui serait en son absence.

Si l'on présume que d'autres formes d'aide publique à la production demeurent inchangées en réponse à toute augmentation du crédit d'impôt, la seule façon dont la production globale pourrait alors demeurer inchangée à la suite d'une augmentation de l'aide serait due à une diminution du financement du secteur privé pour la production. À ce titre, l'un des tests de l'impact différentiel passe par une analyse de la mesure selon laquelle une augmentation du crédit d'impôt a évincé le financement privé de la production cinématographique et télévisuelle. C'est là le cadre qui régit le modèle utilisé par l'équipe chargée de l'étude pour analyser l'impact différentiel du CIPC.

3.2 Aperçu du modèle et de l'analyse statistique

L'équipe chargée de l'étude a conçu un modèle pour vérifier l'incidence qu'avait eue une augmentation du crédit d'impôt pour la production cinématographique et magnétoscopique sur le montant du financement privé octroyé à des projets cinématographiques et magnétoscopiques. Le modèle cherche à vérifier l'existence d'un effet d'éviction (ou d'attraction) du financement privé pour un projet donné à la suite de l'augmentation du crédit d'impôt. En d'autres mots, il cherche à rejeter l'hypothèse nulle (H_0) :

[6] L'analyse économique de cette étude ne prend en considération que l'impact du CIPC sur le niveau de production cinématographique et télévisuelle; il n'élargit pas l'examen à une approche fondée sur l'analyse de bien-être qui tient compte du coût et des avantages marginaux du CIPC pour la société.

H_0 : Le crédit d'impôt n'a aucun effet sur le financement privé des budgets de production cinématographique et télévisuelle.

H_1 : Le crédit d'impôt a un effet positif ou négatif sur le financement privé des budgets de production cinématographique et télévisuelle.

3.2.1 Conception expérimentale

Comme il en a été question ci-dessus, l'équipe chargée de l'étude a adopté, pour étudier l'impact différentiel du CIPC, une approche généralisée qui lui a permis d'analyser l'incidence d'une augmentation du taux effectif du crédit d'impôt pour les budgets des productions cinématographiques et magnétoscopiques. Cette approche généralisée a permis à l'équipe de concevoir une analyse quasi expérimentale qui exploite les variations provinciales, avec le temps, des taux de crédit d'impôt combinés (fédéraux et provinciaux) offerts pour la production cinématographique et télévisuelle.

Les variations provinciales proviennent d'un ensemble de changements aux programmes de crédit d'impôt fédéraux et provinciaux au cours des dernières années.

- En novembre 2003, le gouvernement fédéral a apporté plusieurs changements au CIPC (il a été question de ces changements ci-dessus) qui ont engendré une augmentation du taux d'aide effectif pour de nombreux types de productions cinématographiques et magnétoscopiques.
- Tout juste avant les changements apportés en novembre 2003 au CIPC, le gouvernement du Québec a réduit de 12,5 % le taux de son crédit d'impôt et a imposé un plafond aux demandes de crédit d'impôt. Ces changements sont importants parce qu'ils ont neutralisé, jusqu'à un certain point, les changements apportés au CIPC. Par conséquent, le taux global d'aide au Québec n'a pas connu d'augmentation appréciable (voir le Tableau 29).
- En janvier 2005, les gouvernements de l'Ontario et de la Colombie-Britannique ont apporté des changements à leurs programmes de crédit d'impôt pour la production cinématographie et magnétoscopique en faisant passer les taux d'aide établis par la loi dans chacune de ces provinces de 20 % à 30 % des dépenses admissibles. Ces réformes simultanées et identiques constituent la base de la variation provinciale utilisée dans la présente analyse.

Le Tableau 29 détaille les taux moyens annuels du crédit d'impôt pour les projets de langue anglaise du CIPC en Ontario, en Colombie-Britannique et au Québec. Les taux en Ontario et en Colombie-Britannique augmentent effectivement graduellement de 1996-1997 à 2005-2006; mais il y a un bond évident dans le taux d'aide à la suite des réformes de janvier 2005. Au Québec toutefois, il y a très peu de variations du taux du crédit d'impôt tout au long de la période de 10 ans.

Tableau 29. Taux combiné du crédit d'impôt pour les projets de langue anglaise du CIPC en Ontario, en Colombie-Britannique et au Québec

	Ontario	Colombie-Britannique	Québec (projets de langue anglaise seulement)
1996-1997	0,1140	0,0674	0,2263
1997-1998	0,1264	0,0793	0,2243
1998-1999	0,1435	0,1360	0,2273
1999-2000	0,1489	0,1433	0,2292
2000-2001	0,1678	0,1462	0,2348
2001-2002	0,1652	0,1501	0,2430
2002-2003	0,1701	0,1599	0,2478
2003-2004	**0,2046**	**0,1803**	0,2418
2004-2005	**0,2315**	**0,2097**	0,2459
2005-2006	**0,2646**	**0,2217**	0,2490

La variation observable en Ontario et en Colombie-Britannique et l'absence de variation au Québec ont servi de base à la conception de l'analyse par l'équipe chargée du projet. L'équipe a défini un groupe de contrôle composé des projets de langue anglaise produits au Québec. Il a défini un groupe expérimental incluant les projets produits en Ontario et en Colombie-Britannique. Ces dernières provinces ont été exposées à la réforme de la politique : dans leur cas, l'augmentation des taux effectifs du crédit d'impôt provenait largement des augmentations aux taux de crédit d'impôt établis par la loi qui sont entrées en vigueur en janvier 2005 dans chaque province[7].

3.2.2 Sources de données et échantillon

L'équipe chargée de l'étude a conçu l'analyse économétrique en fonction des données des projets. Le BCPAC a fourni toutes les données pour l'analyse économétrique. Les données comportaient des observations provenant des projets et portant sur les structures financières et les caractéristiques de tous les projets financés dans le cadre du CIPC de 1996-1997 à 2005-2006 (en date de février 2007).

À partir de ces données, l'équipe a apporté plusieurs rajustements avant de procéder à l'analyse statistique. Ces rajustements ont permis à l'équipe de retirer toutes les observations aberrantes et de définir clairement les groupes de traitement et de contrôle.

1. L'équipe a retiré toutes les observations provenant de l'extérieur des provinces de l'Ontario, de la Colombie-Britannique et du Québec. Ces trois provinces fournissent les observations de contrôle (Québec) et de traitement (Ontario, Colombie-Britannique) nécessaires à l'analyse.
2. L'analyse économétrique a ciblé les récents changements des taux du crédit d'impôt en Ontario et en Colombie-Britannique. À ce titre, pour éliminer l'effet des fortes augmentations du taux d'aide en Ontario et en Colombie-Britannique en

[7] L'équipe chargée de l'étude a examiné d'autres variables telles que le *niveau de contenu canadien* et les *dépenses de main-d'œuvre admissibles comme part du coût total de production* comme fondements pour la définition des groupes de traitement et de contrôle à des fins de modélisation des écarts dans les différences; toutefois, la variation provinciale des taux d'aide effectifs a fourni la meilleure stratégie pour analyser l'incidence des changements du taux d'aide.

1997-1998, l'équipe a retiré toutes les observations portant sur 1996-1997 et 1997-1998.

3. Pour éliminer certaines observations aberrantes, l'équipe a retiré les observations dont le budget horaire total dépassait 10 millions de dollars.
4. Pour confiner l'analyse au marché de langue anglaise, l'équipe chargée de l'étude a retiré tous les projets produits en français ou en d'autres langues.
5. L'équipe a retiré la coproduction internationale faisant l'objet d'un accord officiel parce qu'il n'y avait aucune donnée sur le niveau de contenu canadien (points pour contenu canadien) pour ces projets.

L'équipe a examiné les caractéristiques de l'échantillon ainsi obtenu pour s'assurer que les groupes de contrôle et de traitement étaient suffisamment semblables. Elle a comparé la distribution du nombre de projets faisant partie de l'échantillon en fonction de la fenêtre de diffusion (marché primaire), du genre et du contenu canadien. Cette comparaison a révélé que les groupes de contrôle et de traitement (avant et après la réforme) étaient semblables quant au marché primaire de diffusion des projets. Il y avait toutefois certaines différences significatives quant au profil des genres des divers groupes échantillons. Plus particulièrement, l'équipe chargée de l'étude a constaté que, dans l'échantillon d'avant la réforme, on trouvait une part considérablement plus élevée de projets de variétés et d'arts de la scène dans le groupe de contrôle (15,9 %) que dans le groupe expérimental (5,4 %) (voir le Tableau A 31 à l'Annexe A).). Dans l'échantillon d'après la réforme, la part des projets de magazines dans le groupe de contrôle (21,6 %) était aussi significativement plus élevée que la part des magazines dans le groupe expérimental (4,2 %) (voir le Tableau A 31,à l'Annexe A).

Pour s'assurer que les groupes de contrôle et de traitement s'apparentaient beaucoup plus sur le plan de leur composition, l'équipe chargée de l'étude a éliminé de l'échantillon 60 observations relatives aux émissions de variétés et d'arts de la scène du groupe de contrôle d'avant la réforme et 38 observations sur les magazines du groupe expérimental d'après la réforme. Après ces rajustements, l'échantillon affichait un profil tel que décrit au Tableau A 32 et au Tableau A 33 (voir l'Annexe A)[8].

Le Tableau 30 présente une ventilation simple de la structure de l'échantillon utilisé dans l'analyse. Après les rajustements mentionnés ci-dessus, il restait à l'équipe un échantillon total de 3 465 projets individuels du CIPC. Dans cet échantillon, le groupe de contrôle d'avant la réforme comportait 475 projets; le groupe de contrôle d'après la réforme comportait 170 projets. Le groupe expérimental comportait 2 136 projets pour la période préalable à la réforme et 684 projets qui avaient été exposés à la réforme de la politique.

[8] L'équipe chargée de l'étude n'a pas fait de rajustement à l'échantillon afin d'uniformiser la part des projets à fort contenu canadien dans les groupes de contrôle et de traitement. Un tel rajustement aurait engendré l'élimination de plus de 1 000 observations. En contrôlant pour toute autre variation dans la composition des projets dans les groupes de traitement et de contrôle, l'équipe a intégré les variables de régression pour le marché, le genre et le niveau de contenu canadien.

Tableau 30. Nombre d'observations

	Avant la réforme	Après la réforme	Total
Contrôle	475	170	645
Traitement	2 136	684	2 820
Total	2 611	854	3 465

3.2.3 Le modèle d'écart dans les différences

L'équipe chargée de l'étude a employé un modèle d'écart dans les différences pour isoler de la production cinématographique et magnétoscopique faisant partie de l'échantillon l'effet des réformes du crédit d'impôt provincial sur le financement par le secteur privé.

Un modèle d'écart dans les différences fournit un puissant cadre pour approfondir l'effet d'un changement dans une politique. Il permet de contrôler pour l'effet des tendances chronologiques qui influent à la fois sur les groupes de contrôle et de traitement; il permet aussi de contrôler pour toute différence fixe dans le temps qui pourrait exister entre les groupes de contrôle et de traitement.

L'équation d'estimation pour le modèle d'écart dans les différences a pris la forme suivante :

$$LOGPRIVFIN_{it} = \alpha + \beta_1 PROVREF_i + \beta_2 REFORM_t + \beta_3 (PROVREF \cdot REFORM)_{it} + \beta_4 t + \beta_5 CANCON_{it} + \varepsilon_{it}$$

Où :

$LOGPRIVFIN_{it}$	est égal au logarithme du niveau horaire réel du financement du secteur privé pour chaque projet de l'échantillon[9]
$PROVREF_i$	est une variable discrète égale à 1 pour les provinces qui ont connu une réforme, c'est-à-dire l'Ontario et la Colombie-Britannique
$REFORM_t$	est une variable discrète égale à 1 pour les années au cours desquelles les réformes provinciales ont été en place
PROVREF·REFORM	est la variable d'interaction qui détermine les observations du groupe expérimental après l'exposition au traitement
$CANCON_{it}$	est une variable qualitative correspondant au niveau de contenu canadien dans chaque projet

Dans l'équation ci-dessus, le paramètre d'intérêt clé est $\boldsymbol{\beta_3}$, qui mesure l'effet sur le groupe expérimental après l'exposition à la politique. C'est-à-dire qu'il mesure l'effet du taux le plus élevé du crédit d'impôt sur le niveau moyen horaire du financement privé dans les projets du groupe expérimental. Ce paramètre donne donc une indication de la mesure par laquelle le changement du taux d'aide a exercé un effet d'éviction ou d'attraction sur le financement privé de la production cinématographique et télévisuelle.

[9] L'équipe responsable de l'étude a utilisé l'Indice des prix à la consommation — Tous les indices publiés par Statistique Canada sont utilisés afin de convertir les montants exprimés en dollars en dollars réels de 2006.

β_1 mesure toute différence permanente entre les groupes expérimentaux et de contrôle quant au niveau de financement privé des projets dans chaque groupe. Un paramètre positif (significatif) indique des niveaux moyens plus élevés de financement privé pour les projets du groupe expérimental (C.-B. et Ontario).

β_2 mesure l'effet de la réforme de la politique sur les niveaux de financement privé dans les projets à la fois du groupe expérimental et du groupe de contrôle. Un paramètre positif (significatif) indique que la réforme de la politique a engendré des niveaux plus élevés de financement privé dans les deux groupes.

L'équation de régression ci-dessus comporte des variables avec des effets fixes pour le temps, et une variable de contrôle pour la quantité de contenu canadien dans chaque projet[10]. L'équipe chargée de l'étude a aussi inclus des variables de contrôle sous forme discrète pour les fenêtres de diffusion primaires (télévision versus salles de cinéma) et les divers genres (fiction, documentaires, émissions pour enfants, magazines, variétés et arts de la scène).

L'équipe chargée de l'étude a aussi étudié les effets de la réforme sur le total des budgets, sur le total du financement privé canadien et sur le financement par les diffuseurs/distributeurs canadiens. L'Annexe B présente les résultats de la régression réalisée avec ces variables à titre de variables dépendantes.

3.3 Résultats de l'analyse

3.3.1 Statistiques descriptives

L'équipe chargée de l'étude a débuté l'analyse par une simple comparaison des moyennes statistiques dans chacun des sous-groupes de l'échantillon. Le Tableau 301 indique qu'il y a eu une augmentation significative du taux d'aide moyen — qui est passé de 0,1658 à 0,2394 — dans le groupe expérimental. Dans le groupe de contrôle, il y a également eu une augmentation — quoique beaucoup plus petite — de 0,2313 à 0,2442. C'est cet écart entre les taux d'aide effectifs qui a permis de jeter les bases de la conception expérimentale et de l'analyse de l'écart différentiel.

[10] Le montant de contenu canadien dans un projet cinématographique ou télévisuel est mesuré en termes du nombre de Canadiens qui occupent les 10 principaux rôles créateurs d'un projet (p. ex. réalisateur, scénariste, acteur principal). Pour être admissibles au CIPC, au moins 6 des 10 principaux rôles créatifs d'un projet doivent être tenus par des Canadiens.

Tableau 301. Taux d'aide moyen

	Avant la réforme	Après la réforme	Total
Contrôle	0,2313 (0,0459)	0,2442 (0,0447)	0,2347 (0,0459)
Traitement	0,1658 (0,0581)	0,2394 (0,0624)	0,1837 (0,0670)
Total	0,1777 (0,0615)	0,2404 (0,0593)	0,1932 (0,0667)

Source : Calculs de Nordicité fondés sur des données du BCPAC.
Remarque : Écart-type entre parenthèses.

L'équipe chargée de l'étude a aussi examiné les mesures fondamentales de la production globale. Une des mesures de la production est le nombre annuel de projets cinématographiques et télévisuels. Les chiffres du Tableau 32, indiquent les changements dans le nombre annuel de projets dans les groupes de contrôle et expérimental, en réaction aux changements du taux d'aide effectif (on trouvera les données annuelles détaillées au Tableau A 34, à l'Annexe A). Dans le groupe de contrôle, le nombre annuel moyen de projets a en fait augmenté, passant de 89,2, durant la période préalable à la réforme, à 104,0 durant la période postérieure à la réforme. Dans le groupe expérimental, le nombre annuel de projets a en fait diminué après l'exposition au taux de crédit d'impôt plus élevé : le nombre annuel de projets a reculé de 356,0 à 342,0.

Tableau 32. Nombre annuel de projets – Moyennes annuelles

	Avant la réforme	Après la réforme	Total
Contrôle	89,2	104,0	92,9
Traitement	356,0	342,0	352,5
Total	445,2	446,0	445,4

Source : Calculs de Nordicité fondés sur des données du BCPAC.

Une autre mesure de la production est le volume annuel, en dollars réels. Les chiffres du Tableau 33 montrent que les groupes de contrôle et expérimental, ont tous deux connu une diminution du niveau annuel de production après la réforme de la politique. Dans le groupe de contrôle, le volume annuel de production a chuté de 174,1 millions de dollars, en moyenne, à 156,0 millions de dollars — une diminution de 10 %. Dans le groupe expérimental, le volume de production annuel a reculé de 13 % — passant de 874,5 millions à 761,7 millions de dollars (on trouvera les données annuelles détaillées au Tableau A 35, à l'Annexe A).

Tableau 33. Volume de production totale (montants indexés, en millions de dollars)

	Avant la réforme	Après la réforme	Total
Contrôle	174,1	156,0	169,6
Traitement	874,5	761,7	846,3
Total	1,048,6	917,6	1 015,9

Source : Calculs de Nordicité fondés sur des données du BCPAC.

Les mesures annualisées de la production présentées au Tableau 32 (nombre de projets) et au

Tableau 33 (volume de production) fournissent des renseignements intéressants sur les tendances de premier ordre, mais ils n'offrent pas de fondement rigoureux pour une analyse de l'impact différentiel. Les changements de l'activité de production et du volume de production pourraient être fonction de changements d'une année sur l'autre dans la composition des projets : les budgets moyens des projets changent, tout comme la composition en contenu canadien des projets. Cela dit, l'équipe chargée du projet s'est concentrée sur les variations d'un projet à l'autre plutôt que d'une année sur l'autre, dans un modèle où l'on contrôle le genre et le contenu canadien de chaque projet.

Les statistiques descriptives suivantes comparent les moyennes des mesures projet par projet.

Une comparaison des moyennes des budgets horaires indique qu'il n'y a eu aucun changement statistiquement significatif dans cette mesure de la production, que ce soit dans le groupe de contrôle ou le groupe expérimental, après la réforme de la politique. Dans le groupe de contrôle, le budget horaire moyen a reculé de 840 006 $ à 819 153 $; ces moyennes n'étaient pas statistiquement différentes. Dans le groupe expérimental, on a observé une hausse des budgets horaires; toutefois, le changement n'était pas statistiquement significatif. Ces résultats laissent entendre que le taux plus élevé du crédit d'impôt dans le groupe expérimental, n'a eu aucun effet sur les budgets horaires.

Tableau 34. Total des budgets horaires moyens

	Avant la réforme	Après la réforme	Total
Contrôle	840 006 (1 242 852)	819 153 (1 017 664)	834 509 (1 186 922)
Traitement	613 461 (973 033)	666 069 (796 567)	626 221 (933 438)
Total	654 674 (1 030 851)	696 542 (846 751)	664 993 (988 713)

Source : Calculs de Nordicité fondés sur des données du BCPAC.
Remarque : Écart-type entre parenthèses.

La variable clé dans le modèle et l'analyse de l'équipe chargée de l'étude était le financement privé horaire. Une comparaison des moyennes avant et après la réforme indique qu'il n'a pas lui non plus connu de changement statistiquement significatif. Les projets du groupe de contrôle ont subi une diminution du financement horaire privé après la réforme de la politique; le changement n'était pas statistiquement significatif (Tableau 35). Dans le groupe expérimental, le financement horaire privé a en fait légèrement diminué après la réforme de la politique; toutefois, le changement n'était pas statistiquement significatif. Les données portent donc à croire qu'aucun des deux groupes n'a connu de changements dans le financement horaire privé. Ainsi, une comparaison des moyennes ne saurait fonder un rejet par l'équipe chargée de l'étude de l'hypothèse nulle voulant qu'une augmentation du crédit d'impôt pour les projets du groupe expérimental n'ait eu aucun effet (négatif ou positif) sur le financement horaire privé.

Tableau 35. Moyenne du total du financement horaire privé

	Avant la réforme	Après la réforme	Total
Contrôle	521 174 (916 833)	462 268 (678 407)	505 648 (860 314)
Traitement	398 308 (730 801)	373 006 (456 862)	392 171 (674 664)
Total	420 660 (769 271)	390 775 (509 491)	413 295 (714 122)

Source : Calculs de Nordicité fondés sur des données du BCPAC.
Remarque : Écart type entre parenthèses.

L'équipe chargée de l'étude a aussi examiné les moyennes du financement privé canadien et du financement par les diffuseurs/distributeurs (voir le Tableau A 36 et le Tableau A 37, à l'Annexe A). Pour chacune de ces mesures de financement, tant le groupe de contrôle que le groupe expérimental, a affiché des moyennes horaires plus élevées après la réforme; de plus, dans tous les cas, les moyennes étaient statistiquement significatives. Ainsi, l'effet sur le financement du secteur privé n'était pas confiné au groupe expérimental; l'ensemble de l'échantillon d'après la réforme a, en fait, connu une incidence positive sur le financement privé canadien et le financement par les diffuseurs/distributeurs.

3.3.2 Modèle de l'écart dans les différences

Les résultats de l'estimation du modèle de l'écart dans les différences indiquent que l'exposition à la politique n'a eu aucune incidence — positive ou négative — sur les niveaux de financement privé dans les projets du CIPC. C'est-à-dire que l'estimation du modèle des écarts dans la différence ne fournit aucune preuve d'effet d'éviction (ou d'effet d'attraction) après l'exposition à une augmentation du crédit d'impôt. Le Tableau 36 présente une version abrégée des résultats de régression pour le simple modèle d'écart dans les différences. Les résultats complets de la régression se trouvent au Tableau B1, à l'Annexe B.

Les résultats indiquent que le principal paramètre, PROVREF·REFORM, n'est pas significativement différent de zéro, pour les quatre spécifications. C'est-à-dire que l'exposition du groupe expérimental au taux de crédit d'impôt plus élevé (la réforme de la politique) n'a pas eu d'incidence statistiquement significative (positive ou négative) sur le total du financement horaire privé, du financement horaire privé canadien ou du financement horaire par les diffuseurs/distributeurs canadiens. Qui plus est, il n'y a pas eu d'incidence sur les budgets horaires des projets.

Tableau 36. Résumé des résultats de la régression – Modèles d'écart dans les différences

	Budget total	Financement privé total	Financement privé canadien	Financement par les diffuseurs/ distributeurs canadiens
PROVREF·REFORM	0,152 (1,50)	0,057 (0,55)	-0,120 (-1,07)	-0,128 (-1,12)
PROVREF	-0,034 (-0,63)	0,227*** (3,99)	0,174*** (3,02)	0,159*** (2,63)
REFORM	-0,058 (-0,52)	0,096 (0,85)	0,401*** (3,31)	0,417*** (3,38)
Constante	12,688*** (52,58)	11,474*** (20,99)	11,547*** (32,25)	11,255*** (26,61)
R au carré	0,5101	0,4655	0,2735	0,2742
N	3465	3434	3426	3332

Valeurs t entre parenthèses.
*Significatif au niveau de 10 %; **Significatif au niveau de 5 %; ***Significatif au niveau de 1 %.

Les résultats de la régression indiquent cependant que le groupe expérimental a obtenu, en général, davantage de financement privé, de financement privé canadien et de financement par les diffuseurs/distributeurs, bien que les budgets horaires n'aient pas été significativement plus élevés. Toutefois, cette différence existait avant et après la réforme de la politique. Dans la spécification où la variable dépendante est le total du financement privé, l'estimation du paramètre de 0,227 a été statistiquement différente de zéro (à un niveau de probabilité de 1 %) : le total du financement horaire privé a été de 22,7 % plus élevé dans le cas des projets du groupe expérimental que de ceux du groupe de contrôle. Le total du financement privé canadien était supérieur de 17,4 % dans le groupe expérimental; le financement par les diffuseurs/distributeurs était supérieur de 15,9 % dans le groupe expérimental.

Les résultats complets de la régression (voir le Tableau B1 à l'Annexe B) laissent entendre — tel que prévu — que le genre a une forte incidence sur le financement privé horaire. Toutefois, il est quelque peu surprenant que les résultats de la régression ne révèlent aucune relation entre les divers niveaux de contenu canadien et les niveaux de financement privé au sein des projets.

En résumé, les résultats de la régression à partir de l'estimation du modèle de l'écart dans les différences indiquent qu'il n'y a eu aucun changement — positif ou négatif — dans les niveaux de financement privé horaire après l'exposition à des taux de crédit d'impôt plus élevés. Par conséquent, les résultats ne fournissent aucun fondement pour rejeter l'hypothèse nulle voulant que l'augmentation du taux d'aide n'ait eu aucun effet sur le financement privé de la production cinématographique et télévisuelle. En d'autres mots, il n'y a aucune preuve d'effet d'éviction; par conséquent, il y a eu une augmentation différentielle dans la taille des projets de télévision de langue anglaise dans le groupe expérimental à la suite de la hausse du crédit d'impôt.

Bien que les résultats du modèle d'écart dans les différences semblent indiquer que le crédit d'impôt n'a pas eu d'effet d'éviction sur le financement privé et qu'il a donc engendré une augmentation des dépenses de production, on devrait aborder ces résultats

avec circonspection. Il faut faire preuve de prudence essentiellement parce que l'analyse ne fournit en réalité aucun protocole expérimental qui se prête à la vérification de l'incidence de l'introduction du CIPC en 1995.

4. Analyse du développement des sociétés de production

4.1 Introduction

Un des objectifs du CIPC est « de favoriser le développement à long terme des sociétés de production plutôt que de centrer son action sur un certain nombre de productions individuelles » (ministère du Patrimoine canadien, 1995). Bien que le développement des sociétés revête de nombreuses dimensions qualitatives, on peut utiliser les données d'exploitation et les données financières pour procéder à certaines inférences au sujet de l'orientation de leur développement. L'accroissement des revenus, la rentabilité, les dépenses salariales, les bénéfices non répartis, les investissements en actions et les éléments d'actif incorporels peuvent tous donner à croire qu'une société est en voie de devenir une plus grande entreprise avec des éléments d'actif producteurs de revenus, de multiples champs d'activités et une vaste clientèle.

En fait, le CIPC pourrait encourager directement le développement à long terme des sociétés en appliquant directement le crédit à leur bilan, conformément à l'intention de départ. Toutefois, dans la plupart des cas, le CIPC est intégré à la structure financière d'un projet cinématographique et magnétoscopique, et le crédit d'impôt doit être financé. Il a donc moins de chances d'avoir l'incidence souhaitée sur le développement de la société.

Si, en raison de sa structure particulière, le crédit d'impôt n'est pas susceptible d'avoir une incidence directe sur le développement de la société, il existe certains indicateurs indirects potentiels. Par exemple, la croissance du personnel de production de la société qui est spécialisé dans des fonctions qui ont directement rapport aux activités de la société est un autre indicateur d'un développement plus poussé. En plus d'utiliser des mesures quantitatives, on peut donc évaluer le développement des sociétés de production en observant les fonctions que la société a créées à l'interne, p. ex. les affaires commerciales, le développement de nouveaux projets et la distribution. Ces indicateurs révèlent qu'une société a atteint un volume de production suffisant et produit assez de liquidités pour pouvoir recruter et maintenir en poste des employés possédant ces compétences spécialisées.

4.2 Approche de la mesure du développement des sociétés

Méthodologie de départ

Au début du projet, l'équipe chargée de l'étude a envisagé le recours à une analyse longitudinale des données des états financiers comme principale méthodologie de mesure du développement des sociétés bénéficiaires du CIPC. L'équipe prévoyait utiliser les numéros d'entreprise (NE) de l'ARC pour lui permettre d'établir un rapport entre les bénéficiaires du CIPC et les statistiques financières publiées par Statistique Canada. À l'aide de cette base de données, l'équipe prévoyait mesurer l'incidence de l'exposition au

CIPC sur les indicateurs suivants du développement des sociétés, en se fondant sur leurs états financiers.

Indicateurs de revenu

- Croissance des revenus
- Croissance des bénéfices d'exploitation

Indicateurs de l'emploi et de la rémunération

- Croissance du nombre moyen d'employés « à temps plein »
- Croissance du revenu du travail (traitements et salaires) moyen par employé
- Croissance des prestations d'emploi moyennes par employé

Indicateurs du bilan

- Croissance du total des éléments d'actif
- Croissance des éléments d'actif incorporels
- Croissance de la dette à long terme
- Croissance des capitaux propres

L'équipe chargée de l'étude entendait obtenir les indicateurs du revenu, de l'emploi et de la rémunération de Statistique Canada; elle entendait obtenir les indicateurs du bilan de l'Index général des renseignements financiers (IGRF) de l'ARC. Dans le cadre de son étude, elle aurait comparé le rendement des bénéficiaires du CIPC, en fonction des indicateurs ci-dessus, au rendement des autres sociétés de production cinématographique et magnétoscopique canadiennes ainsi qu'aux autres sociétés des industries de l'information et de la culture au cours de la période 1997-2004.

L'équipe chargée de l'étude a dû suspendre l'analyse longitudinale, et ce, pour plusieurs raisons. Tout d'abord, les données de l'IGRF ne remontaient qu'à 2000; de plus, elles ne permettaient pas à l'équipe d'établir une distinction entre les données financières et les activités de production des grandes entreprises médiatiques. Cette lacune de l'IGRF empêchait effectivement toute analyse des indicateurs du bilan; Statistique Canada n'était pas en mesure de fournir des sources de données de remplacement.

Les données de Statistique Canada ont aussi leurs limites. Une étude des liens avec le numéro d'entreprise réalisée par Statistique Canada a révélé qu'il n'existait qu'une correspondance partielle entre les données de l'ARC sur les bénéficiaires du CIPC et celles de la base de données de Statistique Canada sur les états financiers. À partir du NE, Statistique Canada n'était pas en mesure de récupérer suffisamment de données sur les bénéficiaires du CIPC. Bien qu'une enquête plus exhaustive puisse peut-être permettre d'améliorer la situation, l'exercice d'établissement de liens et de totalisation des données n'a pu être achevé dans les délais prévus pour l'étude.

Méthodologie de rechange

Compte tenu des défis empiriques que présentait la méthodologie originale, l'équipe chargée de l'étude a opté pour une autre méthodologie, fondée sur un sondage auprès des bénéficiaires du CIPC. L'équipe a élaboré quatre indicateurs qualitatifs du

développement des sociétés du milieu de la production cinématographique et magnétoscopique, et a posé des questions ayant trait à ces quatre indicateurs qualitatifs dans un sondage auprès des sociétés de production, administré par le Kelly-Sears Consulting Group (« Kelly-Sears »).

Kelly-Sears a fait parvenir, par courriel, des invitations à 400 sociétés de production; elle a trouvé les noms et les coordonnées de chacune des 400 sociétés dans une liste de bénéficiaires du CIPC fournie par le BCPAC. Bon nombre des invitations par courriel n'ont pu être livrées, probablement parce que les adresses étaient soient périmées ou erronées. Kelly-Sears a laissé le sondage en ligne durant plusieurs semaines, au printemps et à l'été 2007, et a reçu en tout 126 réponses — soit un taux de réponse d'environ 30 %.

Le Tableau 37 présente le profil des répondants. La majorité des sociétés de production qui ont répondu comptaient moins de cinq employés à temps plein. Dix-sept pour cent des sociétés ont déclaré avoir de 5 à 10 employés à temps plein. Environ le quart des répondants ont déclaré employer plus de 10 personnes à temps plein.

En ce qui a trait au chiffre d'affaires, environ la moitié des sociétés répondantes ont déclaré avoir un chiffre d'affaires annuel de moins de 500 000 $; 8 % ont déclaré avoir un chiffre d'affaires de 500 000 à 1 million de dollars. Trente-huit pour cent des répondants ont déclaré un chiffre d'affaires annuel de 1 à 10 millions de dollars; et sept sociétés (6 %) ont déclaré un chiffre d'affaires annuel de plus de 10 millions de dollars.

En ce qui a trait à la portée géographique de l'entreprise, un peu plus de la moitié (56 %) des sociétés de production répondantes ont indiqué avoir une portée internationale, par rapport à une portée exclusivement nationale (44 %).

Tableau 37. Sondage Kelly-Sears – Profil commercial des répondantes

Nombre d'employés à temps plein			Chiffre d'affaires total des sociétés			Portée géographique de l'entreprise		
Catégorie	**Nombre**	**Pourcentage du total**	**Catégorie**	**Nombre**	**Pourcentage du total**	**Catégorie**	**Nombre**	**Pourcentage du total**
Moins de 5	74	59 %	< 500 k$	61	48 %	Internationale	70	56 %
De 5 à 10	22	17 %	500 k$ à 1 M$	10	8 %	Locale/ régionale/ provinciale/ nationale	56	44 %
Plus de 10	30	24 %	1 M$ à 10 M$	48	38 %			
			> 10 M$	7	6 %			
Total	126	100 %	Total	126	100 %	Total	126	100 %

Source : Sondage : Kelly-Sears

Le Tableau 38 présente des détails supplémentaires sur le profil de production des sociétés répondantes. De plus, les données du sondage Kelly-Sears indiquent que 18 des 126 sociétés, ou 14 %, faisaient partie de sociétés de plus grande envergure; les autres 108 sociétés répondantes avaient été constituées spécifiquement pour un projet particulier de production cinématographique ou télévisuelle — il s'agissait donc de sociétés à vocation unique.

Tableau 38. Sondage Kelly-Sears – Profil de production des répondantes (suite)

Marché du projet			Genre			Affiliation de la société (au moment de la demande de CIPC)		
Catégorie	**Nombre**	**Pourcentage du total**	**Catégorie**	**Nombre**	**Pourcentage du total**	**Catégorie**	**Nombre**	**Pourcentage du total**
Télévision	105	83 %	Documentaires	45	36 %	Société de production à vocation unique	108	86 %
Cinéma	17	13 %	Fiction	32	25 %	Partie d'une grande organisation	18	14 %
Non commerciale	1	1 %	Enfants	16	13 %			
			Variétés	13	10 %			
			Magazines	5	45 %			
			Éducation et autres	15	12 %			
Total	126	100 %	Total	126	100 %	Total	126	100 %

Source : Sondage Kelly-Sears

L'équipe chargée de l'étude a demandé aux bénéficiaires du CIPC, par l'entremise du sondage Kelly-Sears, de coter la mesure selon laquelle le CIPC avait influé sur chacun des quatre indicateurs. Les questions demandaient aux bénéficiaires du CIPC d'évaluer la mesure par laquelle le CIPC avait permis à leur société de faire ce qui suit :

a) S'engager dans des activités supplémentaires de développement de projets

b) Accroître le montant des capitaux propres investis dans les projets de production

c) Embaucher et maintenir en poste du personnel de l'entreprise (p. ex. affaires opérationnelles)

d) Créer une bibliothèque de droits de distribution pour les propriétés cinématographiques et magnétoscopiques

a) S'engager dans des activités supplémentaires de développement de projets

Entre les divers projets cinématographiques et télévisuels, les sociétés de production se concentrent sur deux activités : exploiter les œuvres précédemment réalisées et développer de nouvelles œuvres. C'est ce qu'on qualifie de développement de projets (ou tout simplement de développement). À certains égards, le développement, dans l'industrie de la production cinématographique et télévisuelle, est analogue à la recherche-développement dans d'autres secteurs de l'économie. Pour faire du développement, les producteurs trouvent de nouvelles histoires ou de nouvelles idées, élaborent un concept ou un traitement portant sur ces histoires, et rédigent ensuite un scénario.

Le développement actif des projets est l'une des caractéristiques qui distinguent une *société de production* d'un producteur qui ne produit qu'un projet à la fois. Alors que les producteurs tentent sans cesse de développer de nouveaux projets, les sociétés de production possèdent la continuité et les ressources qui leur permettent de développer

activement plusieurs projets de front. Tout ce qui aide les producteurs à s'engager dans des activités supplémentaires de développement de projets les aide à composer un éventail de projets. Lorsqu'un producteur dispose d'un éventail de projets, il est moins susceptible d'être pris au piège de la précarité financière qu'engendre l'obligation de vivre d'un projet à l'autre.

b) Accroître le montant des capitaux propres investis dans les projets de production

Le développement des entreprises oblige habituellement les sociétés de production à constituer un portefeuille de propriétés intellectuelles qui leur permet de gagner de futurs revenus. La première étape de la constitution d'un tel portefeuille est l'obtention de financement pour les projets. Sans capitaux, les sociétés de production sont moins susceptibles d'avoir droit aux revenus futurs des projets fructueux et donc moins susceptibles de pouvoir disposer de revenus récurrents grâce à leurs propriétés intellectuelles. En raison de cette relation entre les capitaux propres des projets, les revenus futurs et le développement de l'entreprise, l'équipe chargée de l'étude a demandé aux producteurs de coter l'incidence du CIPC sur leur aptitude à détenir davantage de capitaux propres dans leurs projets.

c) Embaucher et maintenir en poste du personnel de l'entreprise

L'emploi de personnel est une autre caractéristique qui distingue les sociétés de production qui sont parvenues à un certain stade de développement. Le personnel de l'entreprise, tel que les gestionnaires des affaires organisationnelles et les agents des finances, ne s'avère rentable que pour les grandes sociétés de production qui peuvent compter sur un éventail de productions ou d'autres œuvres productrices de revenus pour acquitter les frais des fonctions internes de la société. En raison du lien étroit entre le personnel de l'entreprise et son développement, l'équipe chargée de l'étude a demandé aux producteurs de se pencher sur le rôle joué par le CIPC dans leur aptitude à embaucher et à maintenir en poste un tel personnel.

d) Créer une bibliothèque de droits de distribution pour les propriétés cinématographiques et magnétoscopiques

Une bibliothèque de droits de distribution est une autre marque du stade de développement d'une entreprise du secteur de la production cinématographique et télévisuelle. Comme nous l'avons mentionné ci-dessus, leur développement exige habituellement des sociétés de production qu'elles constituent un portefeuille de propriétés intellectuelles et de droits de programmation qui leur permettra de gagner des revenus futurs. Les droits de distribution sont un élément important du développement des sociétés de production parce qu'ils leur donnent un accès à des revenus futurs — souvent récurrents — qu'elles peuvent utiliser pour financer d'autres activités de développement et de production de projets. Par conséquent, l'équipe chargée de l'étude a demandé aux producteurs de coter la façon dont le CIPC influait directement sur cette dimension du développement des sociétés.

La question du sondage sur les indicateurs du développement des sociétés a été posée de la façon suivante :

En ce qui a trait à l'ensemble des crédits d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne qu'a reçus votre société au cours des cinq dernières années, comment évalueriez-vous leur incidence sur l'essor à long terme de votre organisation? Pour chacune des incidences possibles, veuillez répondre sur une échelle de 5 points, 1 signifiant « pas du tout » et 5 signifiant « dans une grande mesure ».

Le crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique a permis à votre société ...	1 Pas du tout	2	3	4	5 Dans une grande mesure	Ne sais pas/ incertain
a) De s'engager dans des activités supplémentaires de développement de projets	1❑	2❑	3❑	4❑	5❑	8❑
b) D'accroître le montant des capitaux propres investis dans les projets de production	1❑	2❑	3❑	4❑	5❑	8❑
c) D'embaucher/maintenir en poste du personnel de l'entreprise (p. ex. affaires opérationnelles)	1❑	2❑	3❑	4❑	5❑	8❑
d) De créer une bibliothèque de droits de distribution pour les propriétés cinématographiques et magnétoscopiques	1❑	2❑	3❑	4❑	5❑	8❑

4.3 Résultats de l'analyse

Dans l'ensemble, les résultats du sondage indiquent que le CIPC aide dans une grande mesure au moins certaines sociétés de production — particulièrement les plus grosses — dans toutes les catégories cotées. En fait, environ la moitié des producteurs ont donné une cote de 4 ou 5 sur une échelle de 5 points (5 étant la cote la plus élevée). Toutefois, on a relevé des différences assez prononcées entre les résultats. Les résultats du sondage sont présentés à la Figure 32, et chaque indicateur est analysé ci-dessous.

Figure 32. Cotation de l'incidence du CIPC sur le développement des sociétés, résultats du sondage

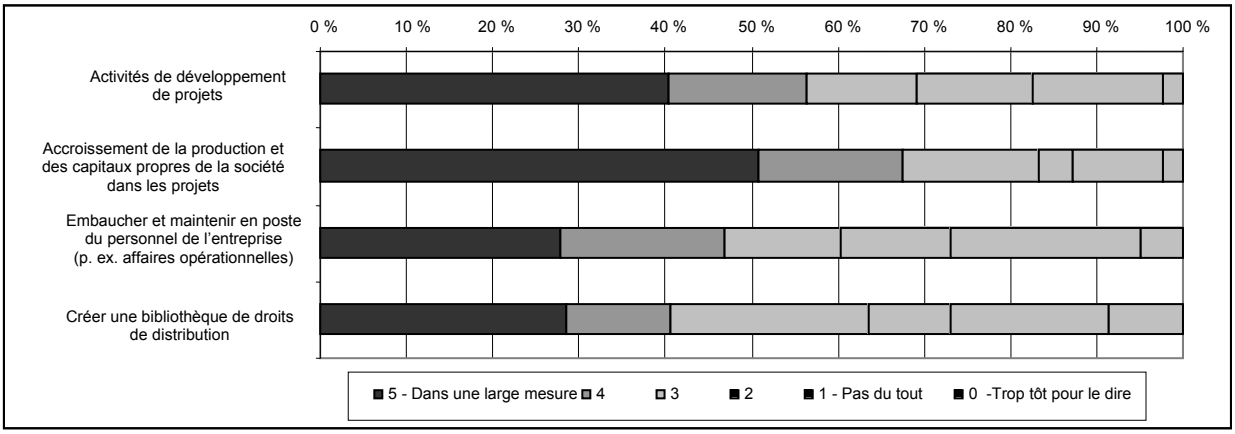

Source : Sondage de Kelly-Sears Consulting auprès des bénéficiaires du CIPC.
n = 126
Remarque : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres en raison de l'arrondissement.

a) S'engager dans des activités supplémentaires de développement de projets

Environ 56 % des répondants au sondage ont déclaré que le CIPC avait eu une forte incidence (une cote de 4 ou 5) sur leur aptitude à s'engager dans des activités supplémentaires de développement de projets. Environ 29 % ont déclaré que le CIPC n'avait eu qu'une faible incidence, dont 15 % qui ont déclaré qu'il n'avait eu aucune incidence.

b) Accroître le montant des capitaux propres investis dans les projets de production

Soixante-huit pour cent des répondants ont déclaré que le CIPC avait eu une forte incidence sur leur aptitude à accroître le niveau des capitaux propres investis dans des projets de production. En fait, 51 % des répondants ont indiqué que le CIPC leur avait permis « dans une grande mesure » (une cote de 5) d'accroître les capitaux propres investis dans les projets. Seuls 14 % ont fait état d'une faible incidence, tandis que 10 % n'ont déclaré aucune incidence. Ces résultats ne sont pas étonnants; compte tenu de la structure financière d'un projet, tout crédit d'impôt qui s'ajoute au financement est considéré comme faisant partie des capitaux propres du producteur.

c) Embaucher et maintenir en poste du personnel de l'entreprise

Quarante-sept pour cent des répondants ont rapporté que le CIPC avait eu une forte incidence sur leur aptitude à embaucher et à maintenir en poste du personnel. Environ 35 % ont déclaré que le CIPC avait eu une faible incidence; 22 % ont déclaré qu'il n'avait eu aucune incidence. Les résultats du sondage laissent entendre que le CIPC ait été un facteur clé pour permettre à une minorité de sociétés de production de croître et de se développer au point de pouvoir embaucher du personnel, mais qu'il n'avait pas eu beaucoup d'incidence sur de nombreuses autres sociétés. La proportion des sociétés répondantes qui ont indiqué que le CIPC leur permettait « dans une grande mesure »

d'embaucher et de maintenir en poste du personnel était de 28 % — beaucoup plus basse que les taux concernant le développement de projets et les capitaux propres.

d) Créer une bibliothèque de droits de distribution pour les propriétés cinématographiques et magnétoscopiques

Quarante et un pour cent des sociétés répondantes ont rapporté que le CIPC avait une forte incidence (4 ou 5 sur l'échelle de cotation) sur leur aptitude à créer une bibliothèque de droits de distribution. Toutefois, seuls 29 % des répondants ont accordé une cote de 5 au CIPC. De plus, 28 % ont déclaré que le CIPC avait eu peu d'incidence sur cette dimension du développement de l'entreprise, 18 % déclarant qu'il n'avait eu aucune incidence.

Pour illustrer davantage les résultats du sondage, l'équipe chargée de l'étude a mis en rapport les cotes relatives à une forte incidence avec les cotes relatives à une faible incidence, dans la Figure 33 ci-dessous.

Figure 33. Cotation de l'incidence du CIPC sur le développement des sociétés, forte incidence versus faible incidence

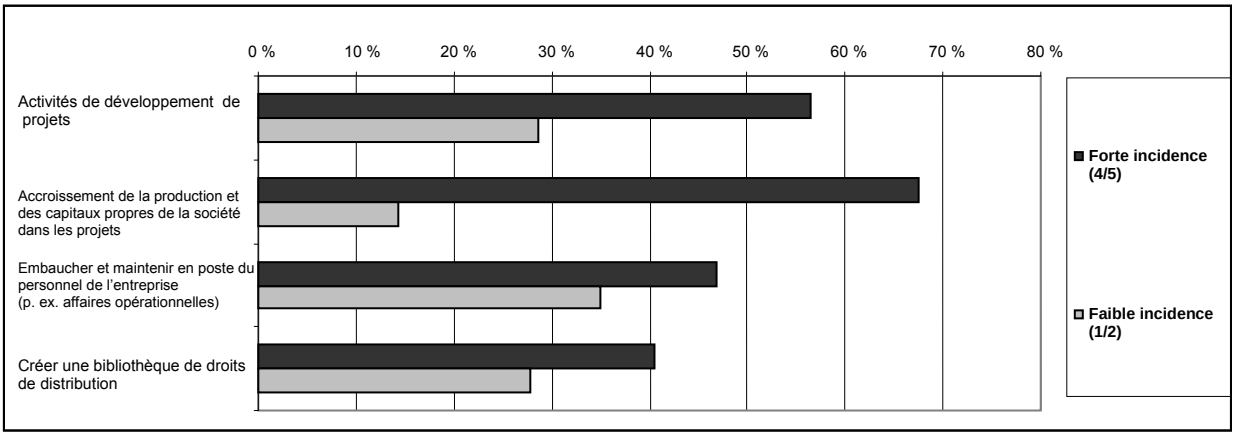

Source : Sondage de Kelly-Sears Consulting auprès des bénéficiaires du CIPC.
n = 126
Remarque : On entend par « Forte incidence » le pourcentage du nombre total de sociétés répondantes qui ont attribué une cote de 4 ou 5 — Dans une grande mesure.
On entend par « Faible incidence » le pourcentage du nombre total de sociétés répondantes qui ont attribué une cote de 1 ou 2 — Dans une grande mesure.

L'équipe chargée de l'étude a aussi examiné les résultats du sondage en rapport avec la taille des sociétés de production répondantes[11]. En règle générale, les résultats indiquent que le CIPC a eu une plus forte incidence sur le développement des grosses sociétés de production (voir la Figure A 1 à l'Annexe A). Les variances les plus prononcées entre les grandes sociétés et les petites portaient sur le développement des projets et le maintien en poste du personnel de la société. Chez les grosses sociétés de production comptant cinq employés ou plus, 71 % ont rapporté que le CIPC avait eu une forte incidence sur les activités de développement de projets; chez les petites sociétés de production comptant moins de cinq employés, l'incidence a été de 46 %. En ce qui a trait à l'incidence du CIPC sur le maintien en poste du personnel, 62 % des grosses sociétés et 37 % des petites sociétés ont fait état d'une forte incidence.

L'équipe chargée de l'étude a aussi examiné l'incidence du CIPC sur les sociétés de production exerçant leurs activités à l'échelle internationale plutôt que strictement au pays (voir la Figure A 1 à l'Annexe A). La portée géographique d'une société de production a une certaine influence sur l'incidence du CIPC sur deux éléments du développement de la société : les capitaux propres de la société de production et la création d'une bibliothèque de droits de distribution. Alors que 68 % des sociétés de production ont déclaré que le CIPC avait eu une forte incidence sur leur aptitude à accroître les capitaux propres investis dans les projets de production, 74 % des sociétés de production ayant une portée internationale ont déclaré que le CIPC avait eu une forte incidence. Cinquante pour cent des sociétés de production ayant une portée internationale ont déclaré que le CIPC avait une forte incidence sur leur aptitude à créer des bibliothèques de droits de production; dans l'ensemble, 41 % des sociétés de production ont fait état d'une forte incidence sur cette dimension du développement de l'entreprise.

Sommaire

La plupart des producteurs croient que le CIPC exerce une forte incidence positive sur i) le développement des projets et ii) l'accroissement des capitaux propres des projets. Comme nous l'avons déjà expliqué, cette dernière constatation est parfaitement compréhensible. Lorsque le crédit d'impôt est intégré à la structure de financement, il augmente les capitaux propres du producteur.

Les producteurs sont moins certains de l'incidence du CIPC sur l'augmentation du personnel de la société de production : 45 % croyaient que l'incidence était forte, et 35 % l'estimaient faible. On était encore moins certain que le CIPC avait une forte incidence sur l'aptitude des sociétés de production à créer une bibliothèque de droits de distribution — seuls 41 % des producteurs ont fait état d'une forte incidence (une cote de 4 ou 5).

[11] Le sondage a mesuré la taille des sociétés de production en fonction du nombre d'employés et du chiffre d'affaires total. L'équipe chargée de l'étude a choisi d'utiliser le nombre d'employés comme indice de la taille. Le chiffre d'affaires d'une société de production peut fluctuer considérablement d'une année à l'autre, tandis que l'effectif a plus de chances de demeurer stable et constitue donc un meilleur indicateur de la taille de l'entreprise — c'est-à-dire la capacité de la société de produire des émissions de télévision et des films. À quelques exceptions près, on a relevé une forte correspondance entre les réponses au sondage, lorsque mesurées en fonction du nombre d'employés ou du chiffre d'affaires de la société. Là où il y a des différences, l'équipe chargée de l'étude les a signalées dans ce rapport.

L'incidence du CIPC sur le développement des sociétés semble varier aussi en fonction de la taille de la société de production. Une plus forte proportion de grosses sociétés de production ont rapporté avoir eu une forte incidence sur chacun des quatre indicateurs du développement des sociétés. Il était beaucoup plus probable que le CIPC ait une forte incidence sur les activités de développement de projets et le maintien en poste du personnel de l'entreprise chez les grosses sociétés de production que chez les petites. Le CIPC était aussi plus susceptible d'avoir une forte incidence sur l'aptitude des sociétés de production ayant une portée internationale à accroître les capitaux propres de leurs projets et à créer des bibliothèques de distribution.

5. Analyse de la stabilité financière

5.1 Introduction

Un autre objectif du CIPC est « de favoriser la stabilité financière de l'industrie du cinéma et de la vidéo » (ministère du Patrimoine canadien, 1995) pour les sociétés de production. Il peut être difficile d'analyser et de définir, et encore plus d'observer et de mesurer, la stabilité financière. À l'échelle de l'économie, les sociétés peuvent se voir offrir et obtenir divers produits financiers, à une foule de taux et de conditions. Le financement des sociétés peut venir du capital-actions, c'est-à-dire la vente publique d'actions de la société. Les sociétés peuvent obtenir un financement par emprunt en émettant des obligations; elles peuvent aussi obtenir un tel financement en obtenant une marge de crédit bancaire qui leur donne accès à un niveau fixe de financement par emprunt à court terme, fondé sur diverses mesures du rendement financier. En plus du capital-actions classique et du financement par emprunt, il existe une foule de produits financiers hybrides qui conjuguent les caractéristiques tant du capital-actions que de l'endettement.

Dans certains cas, la solvabilité ou les perspectives économiques des sociétés canadiennes les empêchent d'avoir accès à du financement extérieur; pour ces entreprises, les seules sources de financement comprennent les propriétaires, les amis et la famille, les bénéfices non répartis et l'aide gouvernementale. Dans le cas d'autres sociétés qui sont, en fait, en mesure d'avoir accès à du financement extérieur, le *coût* de ce financement peut varier en fonction de divers facteurs. Le coût du financement extérieur, ou le taux de rendement exigé par les bailleurs de fonds, dépend des taux d'intérêt, du risque commercial que représente la société et du risque particulier du financement.

Lorsqu'on pense à un climat de financement stable, on imagine des situations où les sociétés ont une certaine certitude au sujet des conditions de financement avec lesquelles elles doivent et devront composer. En d'autres mots, les sociétés sont en mesure de planifier leurs activités et investissements futurs avec un certain degré de certitude quant au montant de financement disponible et aux frais à engager pour y avoir accès.

Dans le contexte de l'industrie de la production cinématographique et télévisuelle, la stabilité du financement peut signifier que les sociétés de production ont facilement accès au financement dont elles ont besoin à un taux raisonnable afin de maintenir leurs entreprises à flot. Ce type de définition ou caractérisation de la stabilité financière oblige les analystes à répondre à deux questions distinctes.

1. Les sociétés sont-elles en mesure d'obtenir, de manière continue, le financement dont elles ont besoin pour satisfaire à leurs exigences concernant leur fonds de roulement (à court terme) et leur capital à long terme?
2. Les sociétés sont-elles en mesure d'obtenir le financement nécessaire à des taux raisonnables?

En ce qui a trait au financement des **projets,** le crédit d'impôt peut être considéré « plus stable » que les autres grandes options de financement offertes aux producteurs canadiens. Le financement des deux plus importants programmes de financement direct du gouvernement fédéral pour la production cinématographique et magnétoscopique — le FCT et le FLMC — est restreint et son affectation est imprévisible : les producteurs n'ont aucune assurance qu'ils recevront un tel financement d'une année sur l'autre.

Avant que le FCT n'adopte son Enveloppe de rendement du télédiffuseur (ERT) pour régir l'affectation des fonds du FCT, celui-ci était habituellement sursouscrit : la demande de financement de la part des producteurs dépassait le montant fixe de financement annuel offert par le FCT. En 2003-2004 (avant l'introduction complète du système d'ERT), par exemple, le FCT avait un taux de réussite du financement de 65 % : 362 projets sur 553 ayant fait l'objet d'une demande ont reçu du financement (Fonds canadien de télévision, 2007b, p. 13). Aujourd'hui, le financement du FCT est offert aux producteurs par l'entremise d'un système d'ERT, en vertu duquel les diffuseurs canadiens prennent les décisions en matière d'affectation du financement, en respectant les lignes directrices du FCT. Le système d'ERT est axé sur le marché, mais il confère néanmoins un degré d'incertitude aux producteurs canadiens qui cherchent à financer leurs projets télévisuels.

Bien qu'une partie du FLMC soit fondée sur le rendement — et donc relativement prévisible pour les producteurs ayant une enveloppe de rendement — le volet sélectif du FLMC demeure une source d'incertitude pour les producteurs de longs métrages.

Le financement étranger est aussi une source de financement très instable. Il peut fluctuer considérablement d'une année sur l'autre selon les besoins des diffuseurs étrangers en matière de programmation ou selon les attentes des distributeurs étrangers quant aux possibilités de vente d'un film ou d'une émission de télévision sur les marchés étrangers. En fait, globalement, le financement étranger des productions cinématographiques et magnétoscopiques canadiennes a connu un déclin. De 2001-2002 à 2005-2006, le niveau annuel de financement étranger de la production canadienne a chuté de 432 à 261 millions de dollars — une diminution de 40 % (Tableau 39). En pourcentage du total du financement de la production, le financement étranger est passé de 21 % à 12 %.

Les droits des diffuseurs canadiens sont relativement stables d'année en année comparativement à d'autres types de financement de la production canadienne, mais seulement parce que tous les projets télévisuels canadiens exigent une licence de diffusion. Cela ne signifie pas que chacun des projets recevra des sommes identiques ou supérieures au cours des années suivantes. De 2001-2002 à 2005-2006, les droits des diffuseurs canadiens ont augmenté de 423 à 617 millions de dollars — une hausse de 46 % (Tableau 39 réunissant les droits des diffuseurs privés et publics).

Tableau 39. Sources de financement de la production cinématographique et télévisuelle canadienne

	2001-2002		2002-2003		2003-2004		2004-2005		2005-2006	
	%	millions $	%	millions $	%	millions $	%	millions $	%	millions $
Droits de diffusion des diffuseurs privés	14 %	290	17 %	351	19 %	383	21 %	414	19 %	418
Droits de diffusion des diffuseurs publics	7 %	133	7 %	155	8 %	168	9 %	181	9 %	199
Crédits d'impôt fédéraux	9 %	173	9 %	179	10 %	198	10 %	205	10 %	213
Crédits d'impôt provinciaux	11 %	220	11 %	235	12 %	253	13 %	255	15 %	330
Distributeurs canadiens	12 %	240	9 %	187	8 %	169	7 %	134	6 %	136
Fonds de provenance étrangère	21 %	432	19 %	386	16 %	340	12 %	245	12 %	261
Sociétés de production	5 %	99	4 %	88	5 %	94	3 %	68	3 %	70
Financement public*	11 %	213	12 %	244	11 %	227	11 %	220	11 %	236
Autres investisseurs privés**	11 %	213	12 %	259	11 %	233	14 %	271	14 %	296
Total	100 %	2,013	100 %	2,084	100 %	2,065	100 %	1,993	100 %	2,159

Source : Estimations fondées sur les données et le système de classification du BCPAC. Remarque : Certaines sommes peuvent ne pas correspondre aux totaux indiqués, les chiffres ayant été arrondis.
*Le « financement public » comprend le financement du FCT (Programme de participation au capital) et celui des gouvernements provinciaux, de Téléfilm Canada et de divers autres ministères et organismes gouvernementaux.
**Sont considérés comme « autres investisseurs privés » le Programme de droits de diffusion administré par le Fonds de télévision canadien, les fonds de production indépendants, les diffuseurs fournissant une participation au capital et les autres bailleurs de fonds du secteur privé.

Globalement, le crédit d'impôt fédéral est relativement stable. Il représentait de 9 à 10 % du financement total de l'industrie de 2001-2002 à 2005-2006 — le niveau annuel s'échelonnant de 173 à 213 millions de dollars.

Un autre domaine à examiner est l'amélioration du bilan des sociétés de production dans l'optique de son incidence sur un environnement de financement viable. Tel que structuré actuellement, le CIPC et d'autres crédits d'impôt peuvent aider **indirectement** les producteurs à accroître le capital investi dans leurs projets et leur entreprise. La catégorie de la structure de financement d'un projet que constitue le crédit d'impôt est souvent considéré comme le « capital propre » investi par le producteur dans un projet. En fait, le tableau de récupération de Téléfilm Canada le considère comme tel[12]. Lorsque le producteur investit davantage dans un projet, il est susceptible d'obtenir plus de bénéfices

[12] Jusqu'à récemment toutefois, Téléfilm Canada donnait aux producteurs de langue anglaise une position de troisième volet en ce qui a trait à la récupération de la capitalisation en fonction du crédit d'impôt. En d'autres mots, la capitalisation de Téléfilm Canada et d'autres investisseurs de capitaux se voyait accorder une position privilégiée dans la grille de récupération par rapport aux crédits d'impôt octroyés aux producteurs. Téléfilm Canada justifiait cette façon de faire en segmentant les investissements dans les capitaux propres en investissements « à risque » et en d'autres investissements. Téléfilm Canada a changé sa politique de récupération en 2006. À l'avenir, les crédits d'impôt aux producteurs occuperont une position supérieure, en matière de récupération, à celle d'autres capitaux (le modèle de récupération utilisé pour le marché de langue française).

de tout revenu subséquent produit par le projet — que ce soit par l'entremise de ventes aux distributeurs ou directement aux diffuseurs.

Le producteur doit cependant assumer le coût de demander et d'obtenir le crédit d'impôt. Les producteurs peuvent au départ ne récupérer que de 80 à 90 % du CIPC anticipé, parce que les banques n'en dégageront pas davantage, au cas où certains éléments de la demande seraient refusés à la suite de la vérification finale. Qui plus est, le producteur devra assumer des frais financiers provisoires (habituellement de 100 à 200 points de base de plus que le taux préférentiel) pour encaisser les crédits d'impôt à des fins de production (Raymont, 2007, p. 10; Nordicité, 2005, p. 69).

Outre les frais d'intérêt, les producteurs doivent assumer des frais de commission sur prêt de 2 % du montant du prêt (Raymont, 2007, p. 10). Les producteurs doivent aussi acquitter tous les frais juridiques associés à la transaction bancaire; ces frais s'échelonnent habituellement de 10 000 $ à 20 000 $ (Raymont, 2007, p. 10; Nordicité, 2005, p. 69). Quels que soient ces frais supplémentaires, le crédit d'impôt fournit aux producteurs un financement non grevé qu'ils peuvent affecter à la capitalisation de leurs projets. En fait, la certitude relative du CIPC impose un coût aux producteurs.

La Figure 34 présente l'incidence de ces frais, en montrant que le coût est plus élevé pour les petites productions en raison des commissions et des frais juridiques plus élevés.

Figure 34. Coût du CIPC pour le producteur (total des intérêts et des frais administratifs, en pourcentage du crédit d'impôt demandé)

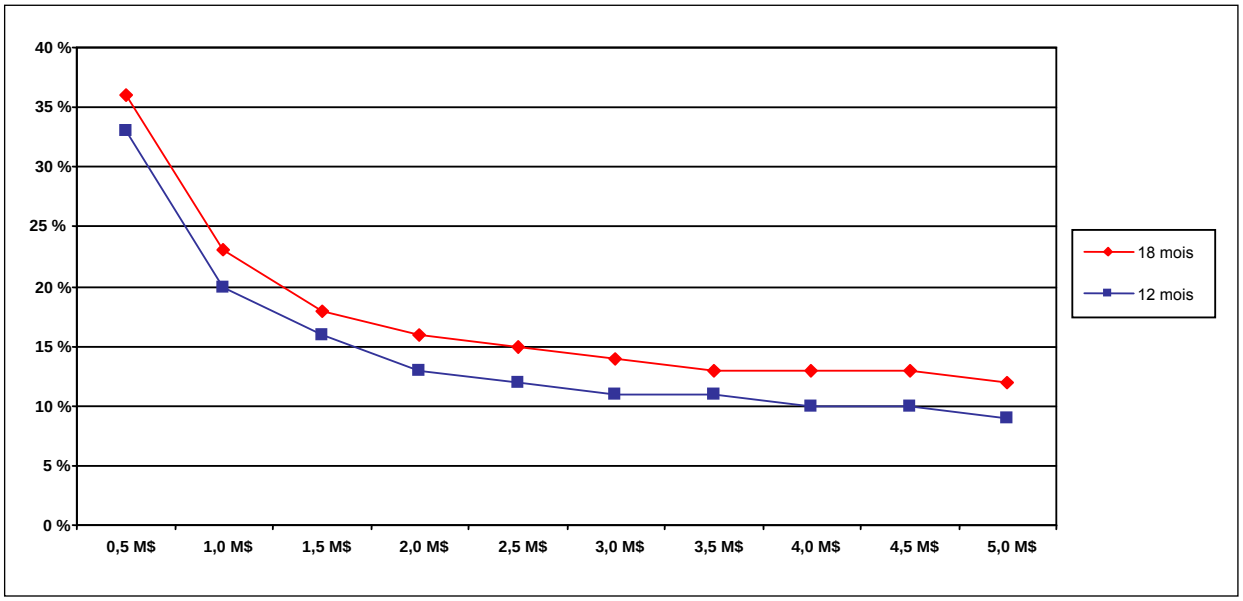

Source : Calculs du Groupe Nordicité.
Hypothèses : Taux d'intérêt de 8 %; commission sur prêt de 2 %; frais juridiques de 15 000 $.

Dans le cas des projets ayant un budget de 5 millions de dollars, les frais d'intérêt et d'administration du producteur peuvent être de 9 à 12 % du montant du crédit d'impôt négociable en banque (~ 85 % du total de la demande de CIPC) (Figure 34), selon le temps écoulé (de 12 à 18 mois) avant que le producteur ne touche le CIPC. Dans le cas des projets dont le budget est inférieur à 1 million de dollars, le coût peut même atteindre de 20 à 35 % de la valeur de la demande de CIPC (Figure 34). C'est pourquoi bien que le CIPC apporte effectivement une contribution considérable à l'achèvement du financement du projet et qu'il fournit aussi aux producteurs une capitalisation supplémentaire dans le projet, le retard dans l'obtention de l'argent détourne une partie du budget du projet de l'écran ou de la société de production.

5.2 Approche de l'évaluation de la stabilité financière

La définition de la stabilité financière dans l'industrie de la production cinématographique et télévisuelle présente un défi empirique. Le type de données fournies par le BCPAC, l'ARC et Statistique Canada ne permet pas à l'analyste de mesurer l'aptitude des sociétés de production à avoir accès au financement, ni leur aptitude à satisfaire à leurs obligations en matière de commerce et d'investissement grâce au financement. Le type de données provenant de ces sources ne permet pas non plus à l'analyste de savoir et de déterminer si les modalités de financement sont raisonnables. Il faut recourir à un certain type d'approche de recherche primaire pour obtenir l'information ou les données que l'analyste puisse utiliser pour examiner les mesures ou les indicateurs de la stabilité financière.

Compte tenu de ces défis, l'équipe chargée de l'étude a choisi d'élaborer un ensemble d'indicateurs de la stabilité financière et d'utiliser un sondage auprès des bénéficiaires du CIPC afin de leur demander d'évaluer la mesure par laquelle le CIPC avait permis à leur société de production de satisfaire aux conditions décrites par les indicateurs. Le sondage demandait aux bénéficiaires du CIPC d'évaluer la mesure par laquelle le crédit d'impôt avait permis à leur société de faire ce qui suit :

a) améliorer la gestion de la trésorerie exigée par les projets cinématographiques et magnétoscopiques;

b) accroître le fonds de roulement de la société de production;

c) accroître les capitaux propres figurant au bilan;

d) obtenir un financement externe à des « conditions raisonnables »;

e) établir une relation d'affaires continue avec une banque.

a) Gestion améliorée de la trésorerie exigée par les projets cinématographiques et magnétoscopiques

Cette question commence par demander aux producteurs d'évaluer l'incidence du CIPC sur leur aptitude à améliorer la gestion de la trésorerie exigée par les projets cinématographiques et magnétoscopiques. Bien que le CIPC ait été, à l'origine, conçu pour financer les sociétés de production entre les projets, on ne saurait nier qu'il est

devenu un élément important du financement des projets. Cette question veut saisir la dimension du CIPC qui porte sur le financement des projets, en ce qui a trait à la stabilité financière. Les projets cinématographiques et magnétoscopiques exigent des décaissements périodiques durant les principaux travaux de prise de vue; ces décaissements couvrent les frais de main-d'œuvre et de service des principaux travaux de prise de vue. Les apports de fonds à un projet cinématographique et magnétoscopique sont par contre loin d'être réguliers; il arrive souvent qu'ils ne concordent pas avec les décaissements. Tout outil financier qui aide les producteurs à gérer la trésorerie d'un projet aide à améliorer la stabilité financière.

b) Accroître le fonds de roulement de la société de production

Les sociétés de production ont elles-mêmes des exigences en matière de gestion de la trésorerie, particulièrement entre les projets. Le fonds de roulement est la différence entre les éléments d'actif et de passif à court terme. Une société qui a un bon fonds de roulement est mieux placée pour face aux fluctuations à court terme de ses activités commerciales. Une société dont le fonds de roulement est faible est en situation précaire : elle peut éprouver des difficultés à respecter ses obligations financières à court terme sans avoir recours à du financement à long terme.

Pour cette question, l'équipe chargée de l'étude a demandé aux producteurs d'évaluer les répercussions du CIPC sur la constitution de leur fonds de roulement à l'échelon de la société de production. Bien qu'il soit clair que le CIPC soit intégré à la structure financière des projets, l'objectif était de déterminer s'il jouait toujours un rôle direct ou indirect dans l'augmentation du fonds de roulement, dans l'optique du producteur.

c) Accroître les capitaux propres figurant au bilan

Le sondage a demandé aux producteurs d'évaluer l'incidence qu'avait eue le CIPC sur leur aptitude à accroître les capitaux propres figurant au bilan de la société de production. Les capitaux propres comprennent les bénéfices non répartis; ils comprennent aussi la valeur comptable des actions émises par la société. Ces deux sources de financement — les bénéfices non répartis et le capital-actions — peuvent améliorer la situation financière d'une société de production parce qu'elles lui permettent d'être moins dépendante du financement par emprunt. Là encore, l'équipe chargée de l'étude a posé cette question même si elle reconnaissait que le CIPC est habituellement affecté au financement du projet.

d) Obtenir un financement externe à des « conditions raisonnables »

Le sondage a demandé aux producteurs d'évaluer l'incidence du CIPC sur l'aptitude de leur société de production à obtenir un crédit bancaire ou un autre financement externe à des conditions *raisonnables* pour investir dans l'élaboration de projets ou d'autres activités commerciales.

À la section 5.1, l'équipe chargée de l'étude a discuté de l'importance des conditions de financement en ce qui a trait à la stabilité. Une société de production peut quand même

avoir accès à du financement; toutefois, ce financement n'est peut-être offert qu'à des conditions auxquelles il n'est plus rentable pour la société de production d'obtenir ces fonds.

Le concept de *conditions raisonnables* est fort subjectif et plutôt ambigu. Le sondage s'en remet au jugement du producteur répondant pour définir ce concept. Les sociétés de production — à l'instar d'autres entreprises — doivent composer avec un vaste éventail de taux d'intérêt et de tableaux d'amortissement en ce qui a trait à leurs prêts commerciaux; les taux d'intérêt et les tableaux d'amortissement sont en grande partie fonction de la solvabilité d'un producteur donné et des biens affectés en garantie. Les producteurs peuvent habituellement obtenir des prêts garantis par des demandes de crédit d'impôt à des taux légèrement supérieurs au taux préférentiel — le taux souvent jugé comme le taux normalement offert aux clients commerciaux des banques. Les prêts non garantis ne sont habituellement offerts qu'à des taux supérieurs, à moins que la solvabilité du producteur puisse compenser le manque de sécurité.

L'équipe chargée de l'étude fait remarquer qu'il semble exister un marché très actif de prêts sur capacité d'autofinancement garantis par des crédits d'impôt. RBC et la Banque Nationale ont des services bancaires spécialisés dans les prêts garantis par des crédits d'impôt. Leurs banquiers participent activement aux salons commerciaux de l'industrie. On ne sait trop si les banques sont aussi enclines à financer elles-mêmes les sociétés de production; rien ne laisse entendre que les banques canadiennes traitent les sociétés de production différemment des autres entreprises canadiennes dans une situation financière semblable.

Les producteurs peuvent aussi solliciter et obtenir un financement par actions pour capitaliser leurs sociétés; il est plus probable, toutefois, qu'elles émettent des actions pour des projets particuliers. Là encore, l'investissement en actions s'accompagne d'un taux de rendement implicite ou d'un coût du capital. Le sondage laisse au producteur le soin de juger si le taux de rendement implicite qu'il doit offrir aux investisseurs est raisonnable.

e) Établir une relation d'affaires continue avec une banque ou une autre institution financière

Le sondage demande aux producteurs d'évaluer l'incidence du CIPC sur l'aptitude de leur société de production à établir une relation d'affaires continue avec une banque ou une autre institution financière, qui leur permette d'avoir accès à du crédit à des fins *autres* que les activités principales de prise de vue ou de postproduction. Cet indicateur veut saisir l'essence de la stabilité du financement au niveau de l'entreprise — l'aptitude à financer des activités entre les projets.

Les sociétés de production du Canada n'ont pas vraiment de difficulté à convaincre les banques d'offrir du financement des flux de trésorerie ou d'autres types de produits financiers en fonction de crédits d'impôt, du financement direct par le gouvernement ou des droits des diffuseurs canadiens. Toutes ces formes de financement offrent aux banques un niveau d'assurance relativement élevé que la société de production sera en

mesure de rembourser les prêts consentis en fonction de ces principales sources de financement. Le but du CIPC est toutefois d'aider des sociétés de production à poursuivre leurs activités entre les projets. Pour que les sociétés de production puissent poursuivre leurs activités entre les projets, elles ont souvent besoin de services de crédit à court terme ou d'autres services financiers de la part des banques ou d'autres institutions financières. Pour obtenir ces types de services financiers, une société de production — ou toute autre société, en fait — a besoin d'entretenir une relation productive avec une banque ou une autre institution financière.

Pour tenir compte de ces indicateurs de la stabilité financière, l'équipe chargée de l'étude a posé la question suivante :

Compte tenu de tous les crédits d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne qu'a reçus votre société au cours des cinq dernières années, comment évalueriez-vous l'incidence des crédits d'impôt sur le rendement financier de votre société? Pour chacune des répercussions possibles, veuillez répondre sur une échelle de 5 points, 1 signifiant « pas du tout » et 5 signifiant « dans une grande mesure ».

Le crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne a permis à votre société...	1 Pas du tout	2	3	4	5 Dans une grande mesure	Ne sais pas/ incertain
a) D'améliorer sa gestion de la trésorerie exigée par les projets cinématographiques et magnétoscopiques	1❑	2❑	3❑	4❑	5❑	8❑
b) D'accroître son fonds de roulement	1❑	2❑	3❑	4❑	5❑	8❑
c) D'accroître les capitaux propres figurant au bilan	1❑	2❑	3❑	4❑	5❑	8❑
d) D'obtenir un crédit bancaire ou un autre financement extérieur à des « conditions raisonnables » pour investir dans les activités de développement de projets ou des activités commerciales autres que pour les activités principales de prise de vue ou la postproduction	1❑	2❑	3❑	4❑	5❑	8❑
e) D'établir une relation d'affaires continue avec une banque ou une autre institution financière qui permet à votre société d'avoir accès à des crédits à des fins autres que les activités principales de prise de vue ou la postproduction	1❑	2❑	3❑	4❑	5❑	8❑

5.3 Résultats de l'analyse

Dans l'ensemble, les producteurs ont déclaré que le CIPC aidait indirectement leur société de production à satisfaire aux exigences en matière de trésorerie imposées par un calendrier de production, mais qu'il ne faisait pas grand-chose pour améliorer l'aptitude des sociétés de production à trouver des sources de financement stables pour la *société* — que ce soit par l'entremise de capitaux internes ou externes ou d'un crédit bancaire. La Figure 35 présente les résultats du sondage pour chacun des cinq indicateurs cotés — là encore à l'aide d'une échelle de 5 points, où 5 est la cote la plus élevée (« dans une grande mesure »).

Figure 35. Cotation de l'incidence du CIPC sur la stabilité financière, résultats du sondage

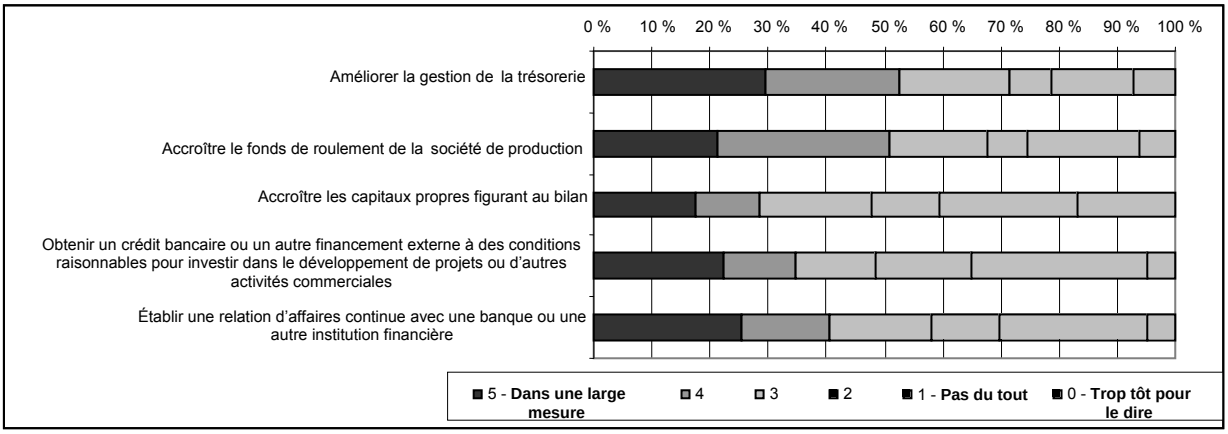

Source : Sondage de Kelly-Sears Consulting auprès des bénéficiaires du CIPC.
n = 126.
Remarque : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres en raison de l'arrondissement.

a) Améliorer la gestion de la trésorerie exigée par les projets cinématographiques et magnétoscopiques

Cinquante-deux pour cent des répondants ont rapporté que le CIPC avait une forte incidence (cote de 4 ou 5) sur l'aptitude de leur société de production à améliorer la gestion de la trésorerie de leurs projets cinématographiques et magnétoscopiques. Par contre, environ 26 % des répondants ont fait état d'une faible incidence. Dix-neuf pour cent de ces derniers répondants ont rapporté que le CIPC n'avait en fait eu aucune incidence.

Les résultats indiquent que pour environ la moitié des bénéficiaires du CIPC, le crédit d'impôt apporte une contribution importante à la stabilité du financement des projets cinématographiques et magnétoscopiques, en améliorant la gestion de la trésorerie du producteur. Ce résultat est compréhensible : les producteurs peuvent habituellement obtenir un financement des flux de trésorerie de la part des banques canadiennes de 85 à 90 % de la valeur de leur crédit d'impôt estimatif. Ainsi, bien que la société de production ne touche le CIPC que de 12 à 18 mois après le début du projet, elle peut commencer à s'acquitter de bon nombre de ses obligations financières grâce au financement bancaire qu'elle peut obtenir en utilisant le crédit d'impôt comme garantie.

Le crédit d'impôt n'est pas la seule forme de financement de projet qui permet au producteur d'obtenir un financement des flux de trésorerie de la part des banques canadiennes. Les droits des diffuseurs, les paiements du FCT et d'autres financements directs de l'État représentent aussi des formes fiables de financement de projets à l'égard desquelles les banques canadiennes fourniront un financement des flux de trésorerie à des conditions raisonnables. Ce niveau de financement supplémentaire explique peut-être pourquoi environ 14 % des bénéficiaires du CIPC estimaient qu'il n'avait aucune incidence sur la gestion des flux de trésorerie de leur projet.

b) Accroître le fonds de roulement de la société de production

Environ la moitié des répondants au sondage, ont rapporté que le CIPC leur permettait d'accroître le fonds de roulement de l'entreprise. Il s'agit là d'une cote élevée, compte tenu du fait que la plupart des producteurs intègrent le CIPC à la structure de financement d'un projet. Évidemment, les producteurs comprennent que l'inclusion du CIPC dans le financement d'un projet et que le fait d'obtenir un financement des flux de trésorerie avec le CIPC comme garantie, allègent suffisamment les pressions que subit la société de production pour lui permettre de bâtir son fonds de roulement en cours de production.

c) Accroître les capitaux propres figurant au bilan

Vingt-neuf pour cent des répondants ont rapporté que le CIPC avait une forte incidence sur leur aptitude à faire augmenter les capitaux propres de leur société de production. Environ 36 % ont rapporté que le CIPC avait une faible incidence; de ce groupe, environ 24 % ont indiqué que le CIPC n'avait aucune incidence. C'est pourquoi, bien que le CIPC arrive à permettre aux producteurs de conserver les capitaux dans leurs projets, cette aptitude ne se traduit pas par une augmentation des bénéfices non répartis au niveau de l'entreprise.

Le CIPC permet aux producteurs de contracter des prêts importants pour leurs projets, mais il semble que cela ne les ait pas aidés à accroître la forme la plus stable de financement — les bénéfices non répartis — pour leur société de production.

d) Aptitude à obtenir un financement externe à des « conditions raisonnables »

Trente-cinq pour cent des répondants au sondage ont rapporté que le CIPC avait une forte incidence sur leur aptitude à obtenir un financement externe à des conditions raisonnables pour des activités autres que la production, telles que l'élaboration des projets. Inversement, 47 % des répondants ont indiqué que le CIPC avait peu ou pas d'incidence sur cette dimension de la production.

Il est intéressant de comparer les résultats de cette question aux résultats portant sur les mesures du développement des sociétés. Alors que plus de la moitié des producteurs estimaient que le CIPC avait favorisé le développement des activités autres que les activités de production au sein de leur société, environ la moitié estimait que le CIPC ne les avait pas aidés à obtenir du financement pour de telles activités.

e) Aptitude à établir une relation d'affaires continue avec une banque

Environ 40 % des répondants ont rapporté que le CIPC avait une force incidence sur leur aptitude à établir une relation d'affaires continue avec une banque ou une autre institution financière, ce qui leur permettait d'avoir accès à du crédit à des fins autres que les activités principales de photographie ou de postproduction. Par ailleurs, 40 % des répondants ont aussi rapporté que le CIPC avait peu ou pas d'incidence. Les résultats relatifs à cette question ont été pratiquement symétriques tout au long de l'axe de

cotation, 25 % déclarant que le CIPC était un facteur « dans une grande mesure » et 25 % déclarant qu'il n'avait aucune incidence.

Figure 36. Cotation de l'incidence du CIPC sur la stabilité financière, incidence élevée versus incidence faible

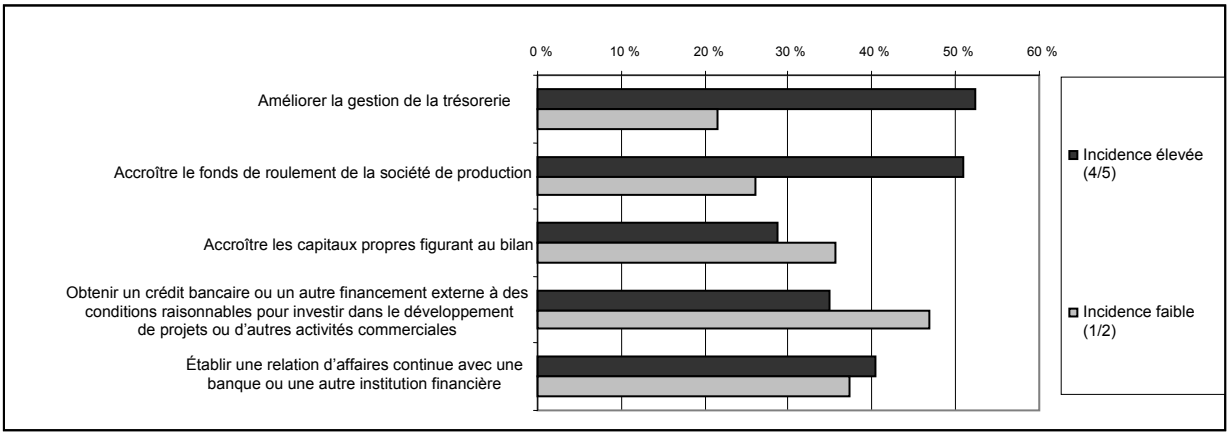

Source : Sondage de Kelly-Sears Consulting auprès des bénéficiaires du CIPC.
n = 126.
Remarque : On entend par « incidence élevée » le pourcentage du nombre total de sociétés répondantes qui ont attribué une cote de 4 ou 5 — dans une grande mesure.
On entend par « incidence faible » le pourcentage du nombre total de sociétés répondantes qui ont attribué une cote de 1 ou 2 — dans une grande mesure.

L'équipe chargée de l'étude a aussi examiné les résultats du sondage en rapport avec la taille de la société de production répondante. En règle générale, les résultats indiquent que les grandes sociétés de production (sociétés comptant cinq employés ou plus) étaient plus susceptibles de connaître une forte incidence positive sur la stabilité financière grâce au CIPC (voir la Figure A 2 à l'Annexe A). Pour quatre des cinq indicateurs de la stabilité financière, une proportion significativement plus élevée de grandes sociétés de production a déclaré avoir eu une forte incidence positive. Ce n'est que lorsqu'il s'agissait d'établir une relation continue avec une banque ou une institution financière que la proportion de grandes sociétés de production déclarant avoir eu une forte incidence (44 %), n'était que légèrement supérieure à la proportion de petites sociétés de production (moins de cinq employés) (38 %) déclarant avoir eu une forte incidence.

Les résultats du sondage laissent entendre qu'il n'y a qu'une faible relation entre l'incidence du CIPC sur la stabilité financière et la portée géographique d'une société de production (voir la Figure A 2 à l'Annexe A). Pour l'ensemble des cinq indicateurs de la stabilité financière, la proportion de sociétés de production ayant une portée géographique internationale qui ont fait état d'une forte incidence était la même que la proportion globale, à quatre points de pourcentage près.

Résumé

Les sociétés de production rapportent que le CIPC a une forte incidence sur l'amélioration de la gestion de la trésorerie des projets de production; elles rapportent aussi que le CIPC fait augmenter le fonds de roulement de l'entreprise. Ces réponses

témoignent abondamment du fait que le CIPC offre une sécurité qui permet d'obtenir un financement bancaire pour les projets cinématographiques et télévisuels.

Les résultats du sondage indiquent toutefois que le CIPC n'a qu'une faible incidence sur l'aptitude des sociétés de production à créer des sources de financement internes, c'est-à-dire les bénéfices non répartis et les capitaux propres. Qui plus est, puisque le CIPC est utilisé dans le cadre de la structure de financement des projets, il n'a qu'une faible incidence sur l'aptitude des sociétés de production à obtenir un crédit raisonnable pour autre chose que les projets de production.

L'incidence du CIPC sur la stabilité financière varie cependant quelque peu selon la taille de la société de production. Une plus forte proportion des grandes sociétés de production ont fait état d'une forte incidence sur quatre des cinq indicateurs de la stabilité financière. La taille de la société de production ne semble pas avoir été un facteur important en ce qui a trait à l'aptitude des sociétés de production à établir une relation d'affaires continue avec une banque ou une autre institution financière.

6. Résumé des constatations et pertinence pour l'évaluation sommative du CIPC

6.1 Constatations sur l'impact différentiel

En raison du manque de données pertinentes, l'équipe chargée de l'étude n'a pu réaliser une analyse expérimentale idéale comprenant des groupes de traitement et de contrôle existant avant et après l'introduction du CIPC. Compte tenu de ce problème sur le plan des données, l'équipe a élaboré une analyse alternative utilisant une approche plus générale. Au lieu d'analyser l'incidence de l'introduction du CIPC comme telle, l'équipe a utilisé des variations provinciales dans les taux d'aide combinés du crédit d'impôt (provincial et fédéral), pour analyser l'incidence d'une augmentation du taux d'aide sur le financement horaire privé des projets cinématographiques et télévisuels canadiens.

L'équipe chargée de l'étude a élaboré un modèle économétrique de l'écart dans les différences pour approfondir l'incidence d'un taux d'aide plus élevé sur les niveaux de financement privé des projets du CIPC. L'étude a estimé le modèle d'écart dans les différences, à l'aide d'une simple approche d'estimation des paramètres. Avec ce modèle, l'équipe chargée de l'étude a cherché à déterminer si l'augmentation du taux d'aide avait eu un effet d'éviction sur le financement privé — c'est-à-dire une réduction du financement privé consentie à la production télévisuelle de langue anglaise.

Les résultats de la régression tirés de l'estimation du modèle économétrique axé sur les écarts dans les différences, indiquent qu'il n'y a eu aucun changement — positif ou négatif — dans les niveaux de financement horaire privé, des budgets de production après l'exposition à un taux d'aide plus élevé. Par conséquent, les résultats ne sauraient fonder le rejet de l'hypothèse nulle voulant que l'augmentation du crédit d'impôt n'ait eu aucun effet sur le financement privé des budgets de production télévisuelle. En d'autres mots, il n'y a aucune preuve d'éviction : par conséquent, il y a effectivement eu une augmentation différentielle de la taille des projets télévisuels de langue anglaise dans le groupe expérimental à la suite de l'augmentation du crédit d'impôt.

Bien que les résultats du modèle économétrique axé sur les écarts dans les différences laissent entendre que le crédit d'impôt n'a pas engendré l'éviction du financement privé et qu'il a donc donné lieu à une augmentation des dépenses de production, il y a lieu d'aborder ces résultats avec circonspection. On fera preuve de prudence surtout parce que l'analyse ne fournit vraiment pas de schéma expérimental qui permette la vérification de l'incidence de l'introduction du CIPC en 1995.

6.2 Constatations sur le développement des sociétés

Un des objectifs du CIPC est « de favoriser le développement à long terme des sociétés de production plutôt que de centrer son action sur un certain nombre de productions individuelles » (ministère du Patrimoine canadien, 1995). Bien que le développement des sociétés revête de nombreuses dimensions qualitatives, on peut utiliser les données d'exploitation et les données financières pour procéder à certaines inférences au sujet de

l'orientation de leur développement. L'accroissement des revenus, la rentabilité, les dépenses salariales, les bénéfices non répartis, les investissements en actions et des éléments d'actif incorporels peuvent tous donner à croire qu'une société est en voie de devenir une plus grande entreprise avec des éléments d'actif producteurs de revenus, de multiples champs d'activités et une vaste clientèle.

L'équipe chargée de l'étude a d'emblée envisagé le recours à une analyse longitudinale des données des états financiers comme méthode principale de mesure du développement des sociétés de production bénéficiaires du CIPC. Toutefois, en raison des lacunes dans les données disponibles, l'équipe a eu recours à une analyse réalisée à partir d'un sondage. Le sondage demandait aux producteurs d'évaluer l'incidence du CIPC sur les quatre indicateurs qualitatifs suivants du développement des sociétés du milieu de la production cinématographique et télévisuelle : i) s'engager dans des activités supplémentaires de développement de projets; ii) accroître le montant des capitaux propres investis dans les projets de production; iii) embaucher et maintenir en poste du personnel de l'entreprise (p. ex. affaires opérationnelles); et iv) créer une bibliothèque de droits de distribution pour les propriétés cinématographiques et magnétoscopiques.

Les résultats du sondage indiquent que la plupart des producteurs croient que le CIPC a effectivement des répercussions nettement favorables sur i) l'élaboration des projets et ii) l'augmentation des investissements dans les projets. Cette dernière constatation est parfaitement compréhensible : lorsque le crédit d'impôt est intégré à la structure de financement, il augmente les capitaux propres du producteur. L'incidence du CIPC sur l'embauche de personnel au sein de la société de production est plus incertaine chez les producteurs : alors que 45 % faisaient état d'une forte incidence, 35 % mentionnaient une faible incidence. L'opinion voulant que le CIPC ait une forte incidence sur l'aptitude des sociétés de production à créer une bibliothèque de droits de distribution était encore plus faible — seuls 41 % des producteurs ont fait état d'une forte incidence (une cote de 4 ou 5).

En conclusion, les résultats de la recherche ne permettent pas vraiment à l'équipe chargée de l'étude de conclure que le CIPC exerce des effets positifs sur le développement des sociétés de production. Une partie de l'industrie a fait l'objet d'un développement corporatif attribuable au CIPC; mais une forte proportion des bénéficiaires du CIPC ne connaissent pas les mêmes effets positifs ou ne peuvent attribuer aucune incidence positive au CIPC.

Évidemment, ce type d'environnement est tout à fait à prévoir. Dans la plupart des industries, où il y a relativement peu de barrières à l'entrée, on risque de trouver des populations d'entreprises qui ont acquis un certain type d'avantage concurrentiel et qui obtiennent par conséquent des taux de rendement exceptionnels qui attirent le capital et qui leur permettent de faire croître l'entreprise; on peut aussi s'attendre de voir des entreprises qui n'ont pas d'avantage concurrentiel et qui donc obtiennent un taux de rendement inférieur à la normale qui justifie, à terme, leur sortie. Le sondage est un instantané de cet environnement. Qui plus est, le crédit d'impôt stimule essentiellement l'entrée d'entreprises qui, autrement, jugeraient que l'entrée sur ce marché n'est pas rentable; il permet aussi à ces entreprises marginales d'obtenir un taux de rendement qui

exclura probablement leur sortie, comparativement à la situation qui prévaudrait en l'absence du crédit d'impôt.

6.3 Constatations sur la stabilité financière

En ce qui a trait au financement des projets, le crédit d'impôt peut être considéré « plus stable » que les autres grandes options de financement offertes aux producteurs canadiens. Le financement des deux plus importants programmes de financement direct du gouvernement fédéral pour la production cinématographique et magnétoscopique — le FCT et le FLMC — est restreint, et son affectation est imprévisible : les producteurs n'ont aucune assurance qu'ils recevront un tel financement d'une année à l'autre. Le financement étranger est également une source très instable de financement; il peut fluctuer considérablement d'une année à l'autre en fonction des besoins du diffuseur étranger en matière de programmation ou des attentes des distributeurs étrangers sur les possibilités de vente d'un film ou d'une émission de télévision sur les marchés étrangers. Les droits de diffusion perçus par les diffuseurs canadiens sont relativement uniformes d'une année sur l'autre, comparativement aux autres types de financement de la production canadienne, mais seulement parce que tous les projets de télévision canadiens exigent une licence de diffuseur.

Tel que structuré actuellement, le CIPC et d'autres crédits d'impôt peuvent aider indirectement les producteurs à accroître le capital investi dans leurs projets et leur entreprise. La catégorie de la structure de financement d'un projet que constitue le crédit d'impôt est souvent considérée comme le « capital propre » investi par le producteur dans un projet. En fait, le tableau de récupération de Téléfilm Canada le considère comme tel. Lorsque le producteur investit davantage dans un projet, il est susceptible d'obtenir davantage de bénéfices de tout revenu subséquent produit par le projet — que ce soit par l'entremise de ventes aux distributeurs ou directement aux diffuseurs.

Le producteur doit cependant assumer le coût de demander et d'obtenir le crédit d'impôt. Les producteurs peuvent au départ ne récupérer que de 80 à 90 % du CIPC anticipé, parce que les banques n'en dégageront pas davantage, au cas où certains éléments de la demande seraient refusés à la suite de la vérification finale. Qui plus est, le producteur devra assumer des frais financiers provisoires (habituellement de 100 à 200 points de base de plus que le taux préférentiel) pour encaisser les crédits d'impôt à des fins de production (Raymont, 2007, p. 10; Nordicité, 2005, p. 69). Outre les frais d'intérêt, les producteurs doivent assumer des frais de commission sur prêt de 2 % du montant du prêt (Raymont, 2007, p. 10). Les producteurs doivent aussi acquitter tous les frais juridiques associés à la transaction bancaire; ces frais s'échelonnent habituellement de 10 000 $ à 20 000 $ (Raymont, 2007, p. 10; Nordicité, 2005, p. 69). Quels que soient ces frais supplémentaires, le crédit d'impôt fournit aux producteurs un financement non grevé qu'ils peuvent affecter à la capitalisation de leurs projets. En fait, la certitude relative du CIPC impose un coût aux producteurs.

Les sociétés de production rapportent que le CIPC a une forte incidence sur l'amélioration de la gestion de la trésorerie des projets de production; elles rapportent aussi que le CIPC fait augmenter le fonds de roulement de l'entreprise. Ces réponses

témoignent abondamment du fait que le CIPC offre une sécurité qui permet d'obtenir un financement bancaire pour les projets cinématographiques et télévisuels.

Toutefois, les producteurs rapportent aussi que le CIPC n'a eu qu'une faible incidence sur leur aptitude à créer des sources de financement interne, c'est-à-dire les bénéfices non répartis et les capitaux propres. Qui plus est, puisque le CIPC est utilisé dans le cadre de la structure de financement des projets, il n'a qu'une faible incidence sur l'aptitude des sociétés de production à obtenir un crédit raisonnable pour autre chose que les projets de production.

En conclusion, il ne fait aucun doute que le CIPC a favorisé la stabilité financière des projets cinématographiques et télévisuels; à cet égard, il s'agit probablement d'une amélioration par rapport à la DPA. Toutefois, la dynamique du marché canadien du film et de la vidéo a probablement empêché le CIPC d'être aussi un outil efficace pour améliorer la stabilité financière des sociétés de production. Les producteurs éprouvent, depuis de nombreuses années, de la difficulté à réunir l'argent nécessaire pour produire des films et des émissions de télévision canadiens de grande qualité sans inscrire le CIPC et d'autres crédits d'impôt à leur budget. Bien que des règles et des lignes directrices (telles que les lignes directrices du FCT) puissent obliger ou au moins encourager les producteurs à ne pas consacrer tous leurs crédits d'impôt à des projets de production, cela pourrait engendrer uniquement des projets à plus petit budget, des projets de moindre envergure (moins d'épisodes) ou une réduction du nombre de projets.

Références

Fonds canadien de télévision (2007a). *Rapport aux intervenants 2007.* Juin 2007.

Fonds canadien de télévision (2007b). *Rapport annuel 2005-2006.* Août 2007.

Canadian Broadcasting Corporation (2006). *Give me (tax) shelter!*, "Did You Know." CBC: 2006. Downloaded on January 5, 2007 at <http://archives.radio-canada.ca/IDC-1-68-1406-9001/arts_entertainment/film_industry/clip4>.

ACPFT (Association canadienne de production de films et de télévision) (2006). *Profil 2006: rapport économique sur la production cinématographique et télévisuelle au Canada*. ACPFT, Ottawa: février 2006.

ACPFT (Association canadienne de production de films et de télévision) (2007). *Profil 2007: rapport économique sur la production cinématographique et télévisuelle au Canada*. ACPFT, Ottawa: février 2007.

BCPAC (Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens) (1998). *Crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne – Lignes directrices*. Ministère du Patrimoine canadien, Ottawa: 1998.

BCPAC (Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens) (2005). *BCPAC Rapport d'activités 2004-05*. Ministère du Patrimoine canadien, Ottawa: 2005.

CRTC (Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes) (1994a)*, Avis public CRTC 1994-59, Préambule – Attribution de licenses à de nouveaux services spécialisés et de télévision payante.* 6 juin 1994.

CRTC (Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes) (1994b)*, Décision CRTC 1994-33, CTV Television Network Ltd.: renouvellement de la licence du réseau de télévision.* 9 février 1994.

CRTC (Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes) (1996)*, Avis public CRTC 1996-120, Préambule – Attribution de licences à de nouvelles entreprises d'émissions spécialisées et de télévision payante.* 4 septembre 1996.

CRTC (Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes) (1998)*, Avis public CRTC 1998-44, Examen des politiques du Conseil relatives à la télévision canadienne – Appel d'observations.* 6 mai 1998.

CRTC (Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes) (2003). *Rapport de surveillance de la politique sur la radiodiffusion 2003.*

CRTC (Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes) (2006). *L'environnement futur du système canadien de radiodiffusion.* 14 décembre 2006.

Ministère du Patrimoine canadien (1995). « Le crédit d'impôt pour le film et la vidéo avantagera les producteurs canadiens ». Communiqué. Ottawa, 12 décembre 1995.

Ministère du Patrimoine canadien (1998). *Examen de la politique cinématographique canadienne – Document de discussion*. Ottawa: Gouvernement du Canada, février 1998. **Téléchargé le 5 janvier 2007 à l'adresse** <http://www.canadianheritage.gc.ca/progs/ac-ca/pol/cinema-film/pubs/fcontent.htm>.

Ministère des Finances (2006). *The Canadian film or Video Production Tax Credit: Descriptive Statistics for Fiscal Years 2000 to 2004.* Document non publié. Septembre 2006.

Ministère des Finances (2007). *The Canadian film or Video Production Tax Credit: Descriptive Statistics for Fiscal Years 2000 to 2005.* Document non publié. Décembre 2007.

Knox, Carsten. "Nova Scotia ups tax credit." *Playback*. Sep. 13, 2007. Toronto: Brunico Communications Ltd., 2007.

KPMG Consulting LP, Peter Fleming Consulting et Wall Communications Inc. (2000) *Rapport d'examen du Fonds canadien de télévision*. Préparé pour Patrimoine canadien, mars 2000.

Le Groupe Nordicité ltée. (2005). *Étude sur les garanties d'achèvement et les outils de financement au sein de l'industrie audiovisuelle.* Ottawa: Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2005.

Playback "Provincial Funding Sources in Canada." Mar. 19, 2007. Téléchargé à l'adresse <http://www.playbackmag.com/articles/magazine/20070319/provincial.html>. Toronto: Brunico Communications Ltd., 2007.

Raymont, Peter (2007). *Tax Credits: A Promise Betrayed.* Presentation to the National Film Board Doc Summit, Toronto, April 27, 2007.

Revenu Québec (2003). « Crédit d'impôt pour les productions cinématographiques québécoises.» *Revenu Québec*. Téléchargé le 16 mars 2008 à l'adresse http://www.revenu.gouv.qc.ca/fr/entreprise/impot/credits/culture/prodcinequebecoises.asp .

Annexe A. Tableaux statistiques et figures

Tableau A 1. Volume de production financée dans le cadre du CIPC, par marché de diffusion

Exercice	Télévision	En salle	Autres	Total
1994-1995	74 539 468	18 600 213	0	93 139 681
1995-1996	460 085 930	104 800 693	4 824 111	569 710 734
1996-1997	1 048 875 019	188 213 272	2 202 311	1 239 290 602
1997-1998	936 658 926	242 522 957	6 632 045	1 185 813 928
1998-1999	1 515 500 878	205 874 570	7 572 151	1 728 947 599
1999-2000	1 587 154 875	228 751 048	12 459 524	1 828 365 447
2000-2001	1 500 606 361	225 998 730	6 774 144	1 733 379 235
2001-2002	1 513 822 075	231 636 677	5 053 967	1 750 512 719
2002-2003	1 521 898 435	295 083 378	11 739 740	1 828 721 553
2003-2004	1 433 024 593	332 132 723	27 604 666	1 792 761 982
2004-2005	1 522 430 500	178 827 591	23 117 293	1 724 375 384
2005-2006	1 472 307 240	313 775 067	11 107 018	1 797 189 325
Total	14 586 904 301	2 566 216 919	119 086 970	17 272 208 189
Pourcentage du total	84,5 %	14,9 %	0,7 %	100,0 %

Source : BCPAC

Tableau A 2. Volume de production financée dans le cadre du CIPC pour le marché télévisuel

Exercice	Nombre de projets	Volume de production	Montant du CIPC	Taux d'aide du CIPC
1994-1995	96	74 539 468	5 988 442	8,0 %
1995-1996	307	460 085 930	38 525 485	8,4 %
1996-1997	538	1 048 875 019	92 896 356	8,9 %
1997-1998	498	936 658 926	84 362 908	9,0 %
1998-1999	708	1 515 500 878	143 596 898	9,5 %
1999-2000	795	1 587 154 875	151 004 214	9,5 %
2000-2001	890	1 500 606 361	142 854 312	9,5 %
2001-2002	968	1 513 822 075	138 957 300	9,2 %
2002-2003	1 046	1 521 898 435	139 790 300	9,2 %
2003-2004	1 020	1 433 024 593	149 910 501	10,5 %
2004-2005	1 093	1 522 430 500	167 757 435	11,0 %
2005-2006	963	1 472 307 240	160 686 039	10,9 %
Total	8 922	14 586 904 301	1 416 330 189	9,7 %
Moyenne 1995-1996 à 2002-2003	--	--	--	9,2 %
Moyenne 2004-2005 et 2005-2006	--	--	--	11,0 %

Source : BCPAC

Tableau A 3. Volume de production financée dans le cadre du CIPC pour le marché des salles de cinéma

Exercice	Nombre de projets	Volume de production	Montant du CIPC	Taux d'aide du CIPC
1994-1995	12	18 600 213	193 829	1,0 %
1995-1996	36	104 800 693	7 046 469	6,7 %
1996-1997	57	188 213 272	14 745 074	7,8 %
1997-1998	64	242 522 957	20 935 611	8,6 %
1998-1999	52	205 874 570	16 237 681	7,9 %
1999-2000	71	228 751 048	19 051 044	8,3 %
2000-2001	64	225 998 730	16 997 502	7,5 %
2001-2002	67	231 636 677	14 367 540	6,2 %
2002-2003	80	295 083 378	20 728 966	7,0 %
2003-2004	92	332 132 723	25 252 152	7,6 %
2004-2005	61	178 827 591	12 540 658	7,0 %
2005-2006	80	313 775 067	23 576 879	7,5 %
Total	736	2 566 216 919	191 673 405	7,5 %
Moyenne 1995-1996 à 2002-2003	--	--	--	7,6 %
Moyenne 2004-2005 et 2005-2006	--	--	--	7,3 %

Source : BCPAC

Tableau A 4. Production financée dans le cadre du CIPC pour les autres marchés de diffusion

Exercice	Nombre de projets	Volume de production	Montant du CIPC	Taux d'aide du CIPC
1994-1995	0	0	0	--
1995-1996	3	4 824 111	534 016	11,1 %
1996-1997	2	2 202 311	263 979	12,0 %
1997-1998	3	6 632 045	623 576	9,4 %
1998-1999	6	7 572 151	705 865	9,3 %
1999-2000	9	12 459 524	1 087 621	8,7 %
2000-2001	5	6 774 144	690 665	10,2 %
2001-2002	8	5 053 967	476 684	9,4 %
2002-2003	12	11 739 740	1 177 863	10,0 %
2003-2004	20	27 604 666	3 016 968	10,9 %
2004-2005	18	23 117 293	2 448 040	10,6 %
2005-2006	10	11 107 018	1 096 129	9,9 %
Total	96	119 086 970	12 121 406	10,2 %
Moyenne 1995-1996 à 2002-2003	--	--	--	9,7 %
Moyenne 2004-2005 et 2005-2006	--	--	--	10,4 %

Source : BCPAC

Tableau A 5. Volume de production financée dans le cadre du CIPC, par langue

Exercice	Anglais	Français	Bilingue et autres langues	Total
1994-1995	45 161 564	47 978 117	0	93 139 681
1995-1996	333 392 650	236 318 084	0	569 710 734
1996-1997	958 706 675	275 002 049	5 581 878	1 239 290 602
1997-1998	930 675 979	237 705 423	17 432 526	1 185 813 928
1998-1999	1 416 803 893	289 672 258	22 471 448	1 728 947 599
1999-2000	1 431 003 218	340 188 957	57 173 272	1 828 365 447
2000-2001	1 272 258 863	330 517 814	130 602 558	1 733 379 235
2001-2002	1 246 203 737	413 235 375	91 073 607	1 750 512 719
2002-2003	1 326 189 317	432 479 855	70 052 381	1 828 721 553
2003-2004	1 234 878 769	465 883 297	91 999 916	1 792 761 982
2004-2005	1 207 002 447	471 495 592	45 877 345	1 724 375 384
2005-2006	1 250 221 110	505 479 658	41 488 557	1 797 189 325
Total	12 652 498 222	4 045 956 479	573 753 488	17 272 208 189
Pourcentage du total	73,3 %	23,4 %	3,3 %	100,0 %

Source : BCPAC

Tableau A 6. Production de langue anglaise financée dans le cadre du CIPC

Exercice	Nombre de projets	Volume de production	Montant du CIPC	Taux d'aide du CIPC
1994-1995	45	45 161 564	3 196 228	7,1 %
1995-1996	186	333 392 650	29 367 254	8,8 %
1996-1997	406	958 706 675	86 765 056	9,1 %
1997-1998	377	930 675 979	87 260 876	9,4 %
1998-1999	490	1 416 803 893	135 239 275	9,5 %
1999-2000	526	1 431 003 218	138 435 103	9,7 %
2000-2001	571	1 272 258 863	121 090 011	9,5 %
2001-2002	607	1 246 203 737	112 215 753	9,0 %
2002-2003	671	1 326 189 317	120 655 521	9,1 %
2003-2004	661	1 234 878 769	127 797 512	10,3 %
2004-2005	683	1 207 002 447	128 502 958	10,6 %
2005-2006	604	1 250 221 110	127 230 178	10,2 %
Total	5 827	12 652 498 222	1 217 755 725	9,6 %
Moyenne 1995-1996 à 2002-2003	--	--	--	9,3 %
Moyenne 2004-2005 et 2005-2006	--	--	--	10,4 %

Source : BCPAC

Tableau A 7. Production de langue française financée dans le cadre du CIPC

Exercice	Nombre de projets	Volume de production	Montant du CIPC	Taux d'aide du CIPC
1994-1995	63	47 978 117	2 986 042	6,2 %
1995-1996	160	236 318 084	16 738 717	7,1 %
1996-1997	189	275 002 049	20 661 236	7,5 %
1997-1998	180	237 705 423	16 855 104	7,1 %
1998-1999	259	289 672 258	23 282 363	8,0 %
1999-2000	323	340 188 957	27 272 213	8,0 %
2000-2001	332	330 517 814	26 430 254	8,0 %
2001-2002	389	413 235 375	32 663 626	7,9 %
2002-2003	409	432 479 855	35 182 729	8,1 %
2003-2004	409	465 883 297	42 509 619	9,1 %
2004-2005	434	471 495 592	49 574 031	10,5 %
2005-2006	417	505 479 658	53 749 136	10,6 %
Total	3 564	4 045 956 479	347 905 070	8,6 %
Moyenne 1995-1996 à 2002-2003	--	--	--	7,8 %
Moyenne 2004-2005 et 2005-2006	--	--	--	10,6 %

Source : BCPAC

Tableau A 8. Production financée dans le cadre du CIPC, format bilingue et autres langues

Exercice	Nombre de projets	Volume de production	Montant du CIPC	Taux d'aide du CIPC
1994-1995	0	0	0	--
1995-1996	0	0	0	--
1996-1997	2	5 581 878	479 118	8,6 %
1997-1998	8	17 432 526	1 806 114	10,4 %
1998-1999	17	22 471 448	2 018 806	9,0 %
1999-2000	26	57 173 272	5 435 562	9,5 %
2000-2001	56	130 602 558	13 022 214	10,0 %
2001-2002	47	91 073 607	8 922 145	9,8 %
2002-2003	58	70 052 381	5 858 879	8,4 %
2003-2004	62	91 999 916	7 872 491	8,6 %
2004-2005	55	45 877 345	4 669 143	10,2 %
2005-2006	32	41 488 557	4 379 732	10,6 %
Total	363	573 753 488	54 464 204	9,5 %
Moyenne 1995-1996 à 2002-2003	--	--	--	9,5 %
Moyenne 2004-2005 et 2005-2006	--	--	--	10,4 %

Source : BCPAC

Tableau A 9. Volume de production financée dans le cadre du CIPC, par genre

Exercice	Œuvres de fiction	Pour enfants	Documentaires	Magazines	Variétés	Autres	Total
1994-1995	35 702 319	22 692 008	18 213 450	9 672 827	5 952 487	906 590	93 139 681
1995-1996	326 629 807	110 769 852	65 500 247	31 952 307	31 642 372	3 216 149	569 710 734
1996-1997	809 620 424	216 753 505	104 650 931	48 954 499	44 207 093	15 104 150	1 239 290 602
1997-1998	806 065 594	145 835 250	111 871 512	37 090 794	57 609 840	27 340 938	1 185 813 928
1998-1999	1 029 586 303	330 653 074	220 088 051	58 956 917	60 193 483	29 469 771	1 728 947 599
1999-2000	1 146 122 703	331 866 241	156 922 990	82 131 916	71 041 305	40 280 292	1 828 365 447
2000-2001	973 968 830	312 056 466	222 257 662	104 349 090	84 368 863	36 378 324	1 733 379 235
2001-2002	962 873 414	303 293 662	250 596 109	110 242 941	97 387 456	26 119 137	1 750 512 719
2002-2003	1 006 396 735	258 431 298	267 096 246	120 320 810	119 929 961	56 546 503	1 828 721 553
2003-2004	942 471 119	238 708 102	325 710 471	101 913 439	127 927 155	56 031 696	1 792 761 982
2004-2005	852 754 116	236 163 941	317 373 792	118 965 727	102 852 394	96 265 414	1 724 375 384
2005-2006	1 022 410 869	233 249 752	290 401 696	105 595 743	84 601 366	60 929 899	1 797 189 325
Total	9 914 602 233	2 740 473 151	2 350 683 158	930 147 010	887 713 775	448 588 863	17 272 208 189
Pourcentage du total	57,4 %	15,9 %	13,6 %	5,4 %	5,1 %	2,6 %	100,0 %

Source : BCPAC

Tableau A 10. Production financée dans le cadre du CIPC, œuvres de fiction

Exercice	Nombre de projets	Volume de production	Montant du CIPC	Taux d'aide du CIPC
1994-1995	24	35 702 319	1 277 794	3,6 %
1995-1996	88	326 629 807	25 023 090	7,7 %
1996-1997	163	809 620 424	70 826 048	8,7 %
1997-1998	153	806 065 594	72 040 069	8,9 %
1998-1999	174	1 029 586 303	97 311 679	9,5 %
1999-2000	215	1 146 122 703	107 666 649	9,4 %
2000-2001	182	973 968 830	89 245 014	9,2 %
2001-2002	206	962 873 414	81 751 305	8,5 %
2002-2003	226	1 006 396 735	86 074 548	8,6 %
2003-2004	210	942 471 119	88 344 362	9,4 %
2004-2005	231	852 754 116	83 987 839	9,8 %
2005-2006	250	1 022 410 869	96 886 046	9,5 %
Total	2 122	9 914 602 233	900 434 443	9,1 %
Moyenne 1995-1996 à 2002-2003	--	--	--	8,9 %
Moyenne 2004-2005 et 2005-2006	--	--	--	9,6 %

Source : BCPAC

Tableau A 11. Production financée dans le cadre du CIPC, pour enfants

Exercice	Nombre de projets	Volume de production	Montant du CIPC	Taux d'aide du CIPC
1994-1995	10	22 692 008	2 067 075	9,1 %
1995-1996	40	110 769 852	10 497 603	9,5 %
1996-1997	64	216 753 505	19 247 642	8,9 %
1997-1998	57	145 835 250	14 758 407	10,1 %
1998-1999	87	330 653 074	31 318 612	9,5 %
1999-2000	88	331 866 241	31 985 716	9,6 %
2000-2001	82	312 056 466	30 885 145	9,9 %
2001-2002	88	303 293 662	28 126 627	9,3 %
2002-2003	78	258 431 298	22 873 294	8,9 %
2003-2004	70	238 708 102	24 935 484	10,4 %
2004-2005	77	236 163 941	27 298 569	11,6 %
2005-2006	81	233 249 752	26 251 220	11,3 %
Total	822	2 740 473 151	270 245 394	9,9 %
Moyenne 1995-1996 à 2002-2003	--	--	--	9,4 %
Moyenne 2004-2005 et 2005-2006	--	--	--	11,4 %

Source : BCPAC

Tableau A 12. Production financée dans le cadre du CIPC, documentaires

Exercice	Nombre de projets	Volume de production	Montant du CIPC	Taux d'aide du CIPC
1994-1995	47	18 213 450	1 162 430	6,4 %
1995-1996	127	65 500 247	4 532 606	6,9 %
1996-1997	226	104 650 931	8 061 021	7,7 %
1997-1998	204	111 871 512	7 989 431	7,1 %
1998-1999	312	220 088 051	17 658 876	8,0 %
1999-2000	312	156 922 990	12 690 167	8,1 %
2000-2001	401	222 257 662	18 606 467	8,4 %
2001-2002	453	250 596 109	21 414 511	8,5 %
2002-2003	481	267 096 246	23 002 582	8,6 %
2003-2004	550	325 710 471	32 281 993	9,9 %
2004-2005	528	317 373 792	33 607 906	10,6 %
2005-2006	444	290 401 696	31 485 370	10,8 %
Total	4 085	2 350 683 158	212 493 359	9,0 %
Moyenne 1995-1996 à 2002-2003	--	--	--	8,1 %
Moyenne 2004-2005 et 2005-2006	--	--	--	10,7 %

Source : BCPAC

Tableau A 13. Production financée dans le cadre du CIPC, magazines

Exercice	Nombre de projets	Volume de production	Montant du CIPC	Taux d'aide du CIPC
1994-1995	15	9 672 827	920 389	9,5 %
1995-1996	45	31 952 307	2 960 482	9,3 %
1996-1997	54	48 954 499	4 621 180	9,4 %
1997-1998	62	37 090 794	3 597 344	9,7 %
1998-1999	88	58 956 917	5 855 838	9,9 %
1999-2000	135	82 131 916	8 378 743	10,2 %
2000-2001	146	104 349 090	10 313 309	9,9 %
2001-2002	146	110 242 941	10 893 122	9,9 %
2002-2003	189	120 320 810	12 527 742	10,4 %
2003-2004	148	101 913 439	12 313 019	12,1 %
2004-2005	168	118 965 727	14 891 294	12,5 %
2005-2006	131	105 595 743	13 585 267	12,9 %
Total	1 327	930 147 010	100 857 729	10,8 %
Moyenne 1995-1996 à 2002-2003	--	--	--	10,0 %
Moyenne 2004-2005 et 2005-2006	--	--	--	12,7 %

Source : BCPAC

Tableau A 14. Production financée dans le cadre du CIPC, variétés

Exercice	Nombre de projets	Volume de production	Montant du CIPC	Taux d'aide du CIPC
1994-1995	9	5 952 487	652 661	11,0 %
1995-1996	38	31 642 372	2 807 133	8,9 %
1996-1997	74	44 207 093	3 866 720	8,7 %
1997-1998	65	57 609 840	5 144 798	8,9 %
1998-1999	68	60 193 483	5 661 974	9,4 %
1999-2000	89	71 041 305	6 798 876	9,6 %
2000-2001	109	84 368 863	8 236 186	9,8 %
2001-2002	119	97 387 456	9 256 479	9,5 %
2002-2003	113	119 929 961	11 565 128	9,6 %
2003-2004	105	127 927 155	14 244 022	11,1 %
2004-2005	98	102 852 394	12 126 385	11,8 %
2005-2006	92	84 601 366	10 228 154	12,1 %
Total	979	887 713 775	90 588 515	10,2 %
Moyenne 1995-1996 à 2002-2003	--	--	--	9,4 %
Moyenne 2004-2005 et 2005-2006	--	--	--	11,9 %

Source : BCPAC

Tableau A 15. Production financée dans le cadre du CIPC, œuvres éducatives et autres

Exercice	Nombre de projets	Volume de production	Montant du CIPC	Taux d'aide du CIPC
1994-1995	3	906 590	101 921	11,2 %
1995-1996	8	3 216 149	285 057	8,9 %
1996-1997	16	15 104 150	1 282 799	8,5 %
1997-1998	24	27 340 938	2 392 046	8,7 %
1998-1999	37	29 469 771	2 733 464	9,3 %
1999-2000	36	40 280 292	3 622 728	9,0 %
2000-2001	39	36 378 324	3 256 358	9,0 %
2001-2002	31	26 119 137	2 359 481	9,0 %
2002-2003	51	56 546 503	5 653 835	10,0 %
2003-2004	49	56 031 696	6 060 743	10,8 %
2004-2005	70	96 265 414	10 834 140	11,3 %
2005-2006	55	60 929 899	6 922 989	11,4 %
Total	419	448 588 863	45 505 560	10,1 %
Moyenne 1995-1996 à 2002-2003	--	--	--	9,2 %
Moyenne 2004-2005 et 2005-2006	--	--	--	11,3 %

Source : BCPAC

Tableau A 16. Volume de production financée dans le cadre du CIPC, par points pour contenu canadien

Exercice	10/10 points	9/10 points	8/10 points	7/10 points	6/10 points	Coproductions officielles prévues par des accords et autres	Total
1994-1995	44 580 520	20 737 331	4 745 419	4 393 510	547 237	18 135 664	93 139 681
1995-1996	283 000 166	40 626 651	60 395 067	83 525 944	31 446 328	70 716 578	569 710 734
1996-1997	600 480 245	131 896 219	42 924 067	147 972 458	170 784 365	145 233 248	1 239 290 602
1997-1998	562 642 807	154 605 592	37 012 781	188 886 621	70 676 504	171 989 623	1 185 813 928
1998-1999	726 096 582	145 099 893	166 083 934	294 131 951	48 702 908	348 832 331	1 728 947 599
1999-2000	858 189 336	155 286 583	116 026 101	371 943 375	61 360 475	265 559 577	1 828 365 447
2000-2001	748 160 261	145 737 438	59 166 334	295 884 122	80 133 503	404 297 577	1 733 379 235
2001-2002	907 289 972	96 401 136	83 985 406	254 299 088	40 209 210	368 327 907	1 750 512 719
2002-2003	1 005 835 759	169 600 613	62 683 259	177 335 195	103 355 637	309 911 090	1 828 721 553
2003-2004	1 093 044 923	108 744 861	60 305 083	141 758 609	48 548 178	340 360 328	1 792 761 982
2004-2005	1 187 692 241	61 799 730	76 537 195	182 945 438	8 527 440	206 873 340	1 724 375 384
2005-2006	1 156 583 905	110 628 735	43 414 781	151 238 923	35 415 694	299 907 287	1 797 189 325
Total	9 173 596 717	1 341 164 782	813 279 427	2 294 315 234	699 707 479	2 950 144 550	17 272 208 189
Pourcentage du total	53,1 %	7,8 %	4,7 %	13,3 %	4,1 %	17,1 %	100,0 %

Source : BCPAC

Tableau A 17. Nombre de projets financés dans le cadre du CIPC, par points pour contenu canadien

Exercice	10/10 points	9/10 points	8/10 points	7/10 points	6/10 points	Coproductions officielles prévues par des accords et autres	Total
1994-1995	70	14	5	6	3	10	108
1995-1996	233	34	23	21	6	29	346
1996-1997	400	55	25	29	12	76	597
1997-1998	390	61	24	27	6	57	565
1998-1999	542	77	34	38	4	71	766
1999-2000	659	84	23	35	4	70	875
2000-2001	746	66	19	31	5	92	959
2001-2002	850	44	24	22	4	99	1 043
2002-2003	918	67	18	25	4	106	1 138
2003-2004	925	45	17	25	7	113	1 132
2004-2005	957	43	18	29	4	121	1 172
2005-2006	796	35	12	42	5	163	1 053
Total	7 486	625	242	330	64	1 007	9 754
Pourcentage du total	76,7 %	6,4 %	2,5 %	3,4 %	0,7 %	10,3 %	100,0 %

Source : BCPAC

Tableau A 18. Montants des demandes de CIPC, par points pour contenu canadien

Exercice	10/10 points	9/10 points	8/10 points	7/10 points	6/10 points	Coproductions officielles prévues par des accords et autres	Total
1994-1995	2 683 038	1 824 340	125 178	453 411	46 352	1 049 951	6 182 270
1995-1996	18 991 365	3 102 164	6 355 157	8 476 185	3 299 038	5 882 062	46 105 971
1996-1997	46 743 789	11 360 265	3 933 234	15 491 952	17 832 968	12 543 202	107 905 409
1997-1998	44 195 880	15 167 515	3 294 794	20 900 295	6 061 141	16 302 469	105 922 094
1998-1999	59 504 589	13 223 575	16 918 765	31 885 103	5 565 109	33 443 304	160 540 444
1999-2000	73 672 006	14 937 556	11 855 784	39 622 048	6 462 437	24 593 048	171 142 878
2000-2001	61 929 746	13 264 796	6 116 469	31 987 886	8 692 524	38 551 058	160 542 479
2001-2002	73 607 235	8 740 530	8 552 483	25 686 148	3 557 439	33 657 690	153 801 524
2002-2003	83 450 562	14 170 885	6 146 039	18 546 195	11 469 036	27 914 412	161 697 129
2003-2004	105 729 207	10 947 558	6 419 780	16 180 853	5 539 305	33 362 919	178 179 621
2004-2005	125 611 237	5 428 408	9 044 821	19 961 280	995 927	21 704 459	182 746 132
2005-2006	119 008 130	9 689 257	3 898 586	16 871 338	3 647 617	32 244 119	185 359 046
Total	815 126 784	121 856 848	82 661 090	246 062 693	73 168 893	281 248 692	1 620 124 999
Pourcentage du total	50,3 %	7,5 %	5,1 %	15,2 %	4,5 %	17,4 %	100,0 %

Source : BCPAC

Tableau A 19. Taux d'aide du CIPC, par points pour contenu canadien

Exercice	10/10 points	9/10 points	8/10 points	7/10 points	6/10 points	Coproductions officielles prévues par des accords et autres	Total
1994-1995	6,0 %	8,8 %	2,6 %	10,3 %	8,5 %	5,8 %	6,6 %
1995-1996	6,7 %	7,6 %	10,5 %	10,1 %	10,5 %	8,3 %	8,1 %
1996-1997	7,8 %	8,6 %	9,2 %	10,5 %	10,4 %	8,6 %	8,7 %
1997-1998	7,9 %	9,8 %	8,9 %	11,1 %	8,6 %	9,5 %	8,9 %
1998-1999	8,2 %	9,1 %	10,2 %	10,8 %	11,4 %	9,6 %	9,3 %
1999-2000	8,6 %	9,6 %	10,2 %	10,7 %	10,5 %	9,3 %	9,4 %
2000-2001	8,3 %	9,1 %	10,3 %	10,8 %	10,8 %	9,5 %	9,3 %
2001-2002	8,1 %	9,1 %	10,2 %	10,1 %	8,8 %	9,1 %	8,8 %
2002-2003	8,3 %	8,4 %	9,8 %	10,5 %	11,1 %	9,0 %	8,8 %
2003-2004	9,7 %	10,1 %	10,6 %	11,4 %	11,4 %	9,8 %	9,9 %
2004-2005	10,6 %	8,8 %	11,8 %	10,9 %	11,7 %	10,5 %	10,6 %
2005-2006	10,3 %	8,8 %	9,0 %	11,2 %	10,3 %	10,8 %	10,3 %
Total	8,9 %	9,1 %	10,2 %	10,7 %	10,5 %	9,5 %	9,4 %
Moyenne 1995-1996 à 2002-2003	8,1 %	8,9 %	10,0 %	10,6 %	10,4 %	9,2 %	8,9 %
Moyenne 2004-2005 et 2005-2006	10,4 %	8,8 %	10,8 %	11,0 %	10,6 %	10,6 %	10,5 %

Source : BCPAC

Tableau A 20. Volume de production financée dans le cadre du CIPC, par région

Exercice	Ontario	Québec	Colombie - Britannique	Provinces des Prairies et Grand Nord	Canada atlantique	Total
1994-1995	15 397 872	66 894 303	2 130 998	4 393 101	4 323 407	93 139 681
1995-1996	194 109 591	314 095 037	41 765 660	11 774 847	7 965 599	569 710 734
1996-1997	574 633 150	472 402 378	122 107 041	33 041 438	37 106 595	1 239 290 602
1997-1998	521 204 010	481 531 333	96 200 599	50 114 533	36 763 453	1 185 813 928
1998-1999	656 386 335	596 867 129	318 926 039	65 883 832	90 884 264	1 728 947 599
1999-2000	707 641 206	658 180 499	307 487 479	95 740 509	59 315 754	1 828 365 447
2000-2001	712 822 572	530 357 171	299 497 224	108 585 450	82 116 818	1 733 379 235
2001-2002	752 073 275	644 672 391	208 027 387	82 847 722	62 891 944	1 750 512 719
2002-2003	712 911 826	664 756 491	223 128 639	156 149 353	71 775 244	1 828 721 553
2003-2004	754 324 420	698 661 576	188 617 679	89 588 133	61 570 174	1 792 761 982
2004-2005	668 964 138	640 914 068	231 683 297	105 845 998	76 967 883	1 724 375 384
2005-2006	704 145 977	694 280 195	241 258 013	83 456 649	74 048 491	1 797 189 325
Total	6 974 614 372	6 463 612 572	2 280 830 055	887 421 565	665 729 626	17 272 208 189
Pourcentage du total	40,4 %	37,4 %	13,2 %	5,1 %	3,9 %	100,0 %

Source : BCPAC

Tableau A 21. Production financée dans le cadre du CIPC, Ontario

Exercice	Nombre de projets	Volume de production	Montant du CIPC	Taux d'aide du CIPC
1994-1995	22	15 397 872	1 240 188	8,1 %
1995-1996	92	194 109 591	17 704 082	9,1 %
1996-1997	221	574 633 150	53 334 042	9,3 %
1997-1998	188	521 204 010	50 321 282	9,7 %
1998-1999	236	656 386 335	64 194 427	9,8 %
1999-2000	257	707 641 206	70 811 579	10,0 %
2000-2001	314	712 822 572	69 882 318	9,8 %
2001-2002	349	752 073 275	70 616 657	9,4 %
2002-2003	353	712 911 826	68 753 908	9,6 %
2003-2004	364	754 324 420	80 482 151	10,7 %
2004-2005	345	668 964 138	71 615 687	10,7 %
2005-2006	297	704 145 977	73 213 512	10,4 %
Total	3 038	6 974 614 372	692 169 834	9,9 %
Moyenne 1995-1996 à 2002-2003	--	--	--	9,6 %
Moyenne 2004-2005 et 2005-2006	--	--	--	10,5 %

Source : BCPAC

Tableau A 22. Production financée dans le cadre du CIPC, Québec

Exercice	Nombre de projets	Volume de production	Montant du CIPC	Taux d'aide du CIPC
1994-1995	73	66 894 303	4 523 653	6,8 %
1995-1996	208	314 095 037	23 562 301	7,5 %
1996-1997	258	472 402 378	38 694 799	8,2 %
1997-1998	252	481 531 333	40 220 014	8,4 %
1998-1999	347	596 867 129	51 973 693	8,7 %
1999-2000	414	658 180 499	57 921 682	8,8 %
2000-2001	415	530 357 171	45 075 488	8,5 %
2001-2002	470	644 672 391	52 943 823	8,2 %
2002-2003	520	664 756 491	55 210 989	8,3 %
2003-2004	517	698 661 576	65 073 021	9,3 %
2004-2005	535	640 914 068	68 111 271	10,6 %
2005-2006	510	694 280 195	72 670 665	10,5 %
Total	4 519	6 463 612 572	575 981 400	8,9 %

Source : BCPAC

Tableau A 23. Production financée dans le cadre du CIPC, Colombie-Britannique

Exercice	Nombre de projets	Budgets de production	Montant du CIPC	Taux d'aide du CIPC
1994-1995	8	2 130 998	125 014	5,9 %
1995-1996	16	41 765 660	3 729 459	8,9 %
1996-1997	52	122 107 041	11 117 525	9,1 %
1997-1998	56	96 200 599	9 046 789	9,4 %
1998-1999	84	318 926 039	31 795 481	10,0 %
1999-2000	93	307 487 479	29 593 490	9,6 %
2000-2001	100	299 497 224	29 617 191	9,9 %
2001-2002	95	208 027 387	19 970 321	9,6 %
2002-2003	102	223 128 639	20 563 970	9,2 %
2003-2004	101	188 617 679	19 394 019	10,3 %
2004-2005	117	231 683 297	25 666 913	11,1 %
2005-2006	100	241 258 013	24 494 889	10,2 %
Total	924	2 280 830 055	225 115 062	9,9 %

Source : BCPAC

Tableau A 24. Production financée dans le cadre du CIPC, provinces des Prairies et Grand Nord

Exercice	Nombre de projets	Volume de production	Montant du CIPC	Taux d'aide du CIPC
1994-1995	4	4 393 101	273 498	6,2 %
1995-1996	22	11 774 847	706 184	6,0 %
1996-1997	39	33 041 438	2 387 335	7,2 %
1997-1998	44	50 114 533	3 649 387	7,3 %
1998-1999	55	65 883 832	5 463 609	8,3 %
1999-2000	67	95 740 509	8 384 407	8,8 %
2000-2001	85	108 585 450	9 198 437	8,5 %
2001-2002	80	82 847 722	5 924 395	7,2 %
2002-2003	106	156 149 353	12 015 025	7,7 %
2003-2004	98	89 588 133	8 499 361	9,5 %
2004-2005	115	105 845 998	9 958 677	9,4 %
2005-2006	95	83 456 649	8 230 618	9,9 %
Total	810	887 421 565	74 690 934	8,4 %

Source : BCPAC

Tableau A 25. Production financée dans le cadre du CIPC, Canada atlantique

Exercice	Nombre de projets	Volume de production	Montant du CIPC	Taux d'aide du CIPC
1994-1995	1	4 323 407	19 917	0,5 %
1995-1996	8	7 965 599	403 944	5,1 %
1996-1997	27	37 106 595	2 371 709	6,4 %
1997-1998	25	36 763 453	2 684 622	7,3 %
1998-1999	44	90 884 264	7 113 235	7,8 %
1999-2000	44	59 315 754	4 431 720	7,5 %
2000-2001	45	82 116 818	6 769 045	8,2 %
2001-2002	49	62 891 944	4 346 328	6,9 %
2002-2003	57	71 775 244	5 153 236	7,2 %
2003-2004	52	61 570 174	4 731 069	7,7 %
2004-2005	60	76 967 883	7 393 584	9,6 %
2005-2006	51	74 048 491	6 749 362	9,1 %
Total	463	665 729 626	52 167 770	7,8 %

Source : BCPAC

Tableau A 26. Volume de production financée dans le cadre du CIPC, par catégorie

Exercice	Séries télévisées	Longs métrages	Téléfilms	Courts métrages	Miniséries	Total
1994-1995	52 835 194	19 659 859	2 865 000	12 896 507	4 883 121	93 139 681
1995-1996	391 775 053	122 323 052	7 590 761	31 780 730	16 241 138	569 710 734
1996-1997	853 473 382	232 388 743	73 822 238	47 180 700	32 425 539	1 239 290 602
1997-1998	755 199 794	263 793 641	78 763 307	46 572 930	41 484 256	1 185 813 928
1998-1999	1 224 732 312	270 381 490	113 189 411	58 771 404	61 872 982	1 728 947 599
1999-2000	1 292 608 367	308 916 728	102 947 512	68 269 383	55 623 457	1 828 365 447
2000-2001	1 224 611 114	266 916 310	115 984 021	75 832 241	50 035 549	1 733 379 235
2001-2002	1 214 203 509	258 381 857	87 124 115	118 123 768	72 679 470	1 750 512 719
2002-2003	1 165 740 307	335 133 704	109 489 196	91 573 344	126 785 002	1 828 721 553
2003-2004	1 150 212 221	373 872 382	69 112 751	135 749 595	63 815 033	1 792 761 982
2004-2005	1 145 192 949	220 774 433	137 319 654	153 860 058	67 228 290	1 724 375 384
2005-2006	1 057 588 874	387 632 478	179 969 053	113 107 357	58 891 563	1 797 189 325
Total	11 528 173 077	3 060 174 677	1 078 177 019	953 718 017	651 965 400	17 272 208 189
Pourcentage du total	66,7 %	17,7 %	6,2 %	5,5 %	3,8 %	100,0 %

Source : BCPAC

Tableau A 27. Nombre de projets financés dans le cadre du CIPC, par catégorie

Exercice	Séries télévisées	Longs métrages	Téléfilms	Courts métrages	Miniséries	Total
1994-1995	54	15	1	35	3	108
1995-1996	172	62	4	97	11	346
1996-1997	283	98	21	177	18	597
1997-1998	277	96	24	152	16	565
1998-1999	391	94	39	223	19	766
1999-2000	469	123	31	231	21	875
2000-2001	513	120	25	267	34	959
2001-2002	539	132	29	310	33	1 043
2002-2003	596	135	38	317	52	1 138
2003-2004	553	132	22	372	53	1 132
2004-2005	585	115	51	374	47	1 172
2005-2006	533	133	65	289	33	1 053
Total	4 965	1 255	350	2 844	340	9 754
Pourcentage du total	50,9 %	12,9 %	3,6 %	29,2 %	3,5 %	100,0 %

Source : BCPAC

Tableau A 28. Production financée dans le cadre du CIPC, FCT

Exercice	Nombre de projets	Volume de production	Montant du CIPC	Taux d'aide du CIPC
1994-1995	12	9 123 883	805 967	8,8 %
1995-1996	133	226 183 345	15 213 176	6,7 %
1996-1997	326	558 148 556	41 127 940	7,4 %
1997-1998	266	522 487 405	39 843 162	7,6 %
1998-1999	397	785 476 181	63 096 516	8,0 %
1999-2000	356	597 201 919	45 509 125	7,6 %
2000-2001	441	649 252 734	50 560 966	7,8 %
2001-2002	515	769 297 743	58 476 270	7,6 %
2002-2003	495	852 839 617	66 048 816	7,7 %
2003-2004	435	826 749 746	74 500 665	9,0 %
2004-2005	513	916 427 786	89 744 565	9,8 %
2005-2006	463	945 366 607	88 186 574	9,3 %
Total	4 352	7 658 555 522	633 113 744	8,3 %

Source : BCPAC

Tableau A 29. Production financée dans le cadre du CIPC, autre que le FCT

Exercice	Nombre de projets	Volume de production	Montant du CIPC	Taux d'aide du CIPC
1994-1995	96	84 015 798	5 376 303	6,4 %
1995-1996	213	343 527 389	30 892 794	9,0 %
1996-1997	271	681 142 046	66 777 470	9,8 %
1997-1998	299	663 326 523	66 078 932	10,0 %
1998-1999	369	943 471 418	97 443 928	10,3 %
1999-2000	519	1 231 163 528	125 633 753	10,2 %
2000-2001	518	1 084 126 501	109 981 513	10,1 %
2001-2002	528	981 214 976	95 325 254	9,7 %
2002-2003	643	975 881 936	95 648 314	9,8 %
2003-2004	697	966 012 236	103 678 956	10,7 %
2004-2005	659	807 947 598	93 001 567	11,5 %
2005-2006	590	851 822 718	97 172 473	11,4 %
Total	5 402	9 613 652 667	987 011 255	10,3 %

Source : BCPAC

Figure A 1. Cotation de l'incidence du CIPC sur le développement des sociétés de production, selon la taille de la société et la portée géographique

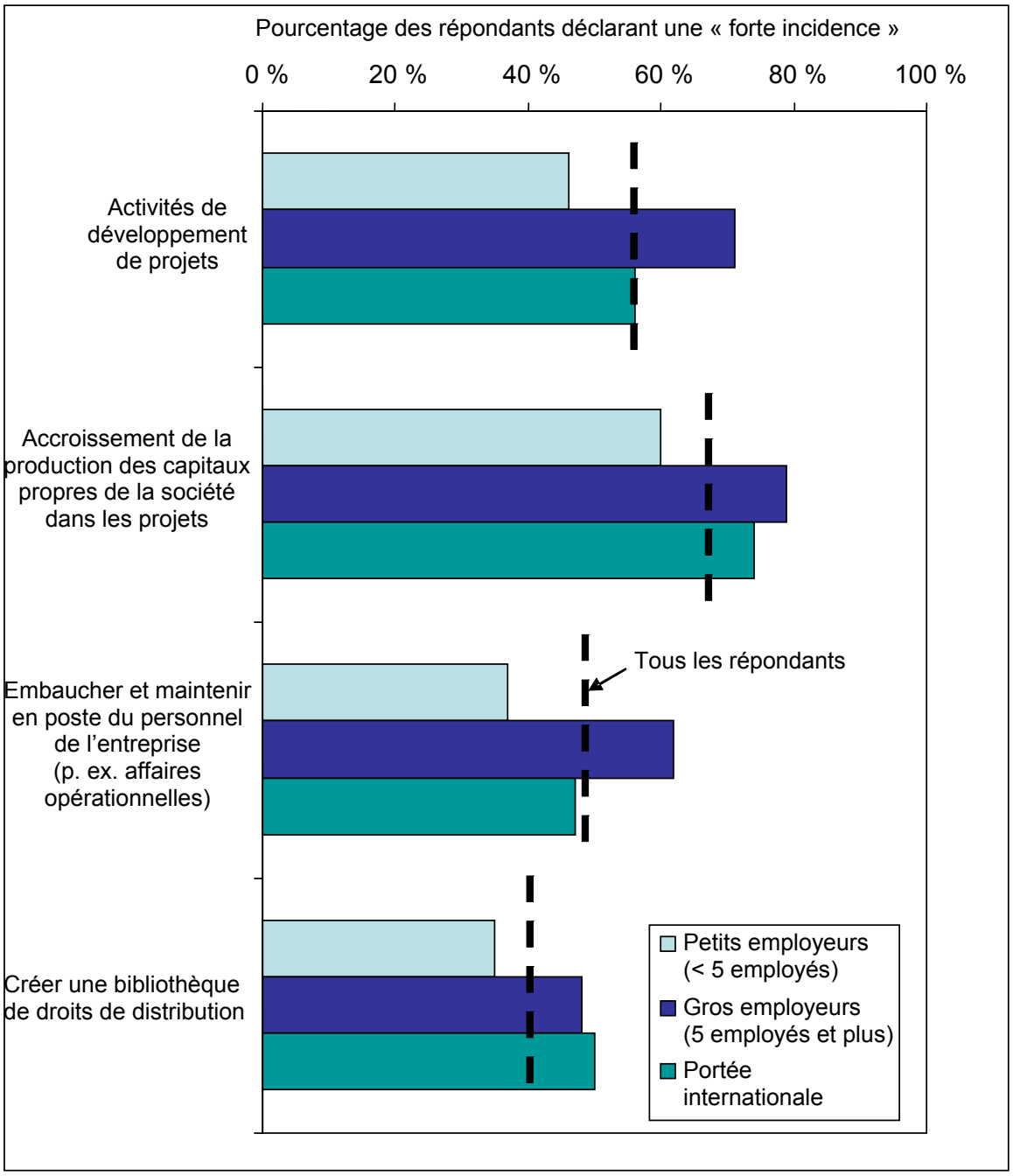

Source : Sondage de Kelly-Sears Consulting auprès des bénéficiaires du CIPC.
Remarque : On entend par « forte incidence » le pourcentage du total des sociétés répondantes qui ont attribué une cote de 4 ou 5 — dans une grande mesure.

Figure A 2. Cotation de l'incidence du CIPC sur la stabilité financière des sociétés de production, selon la taille de la société et la portée géographique

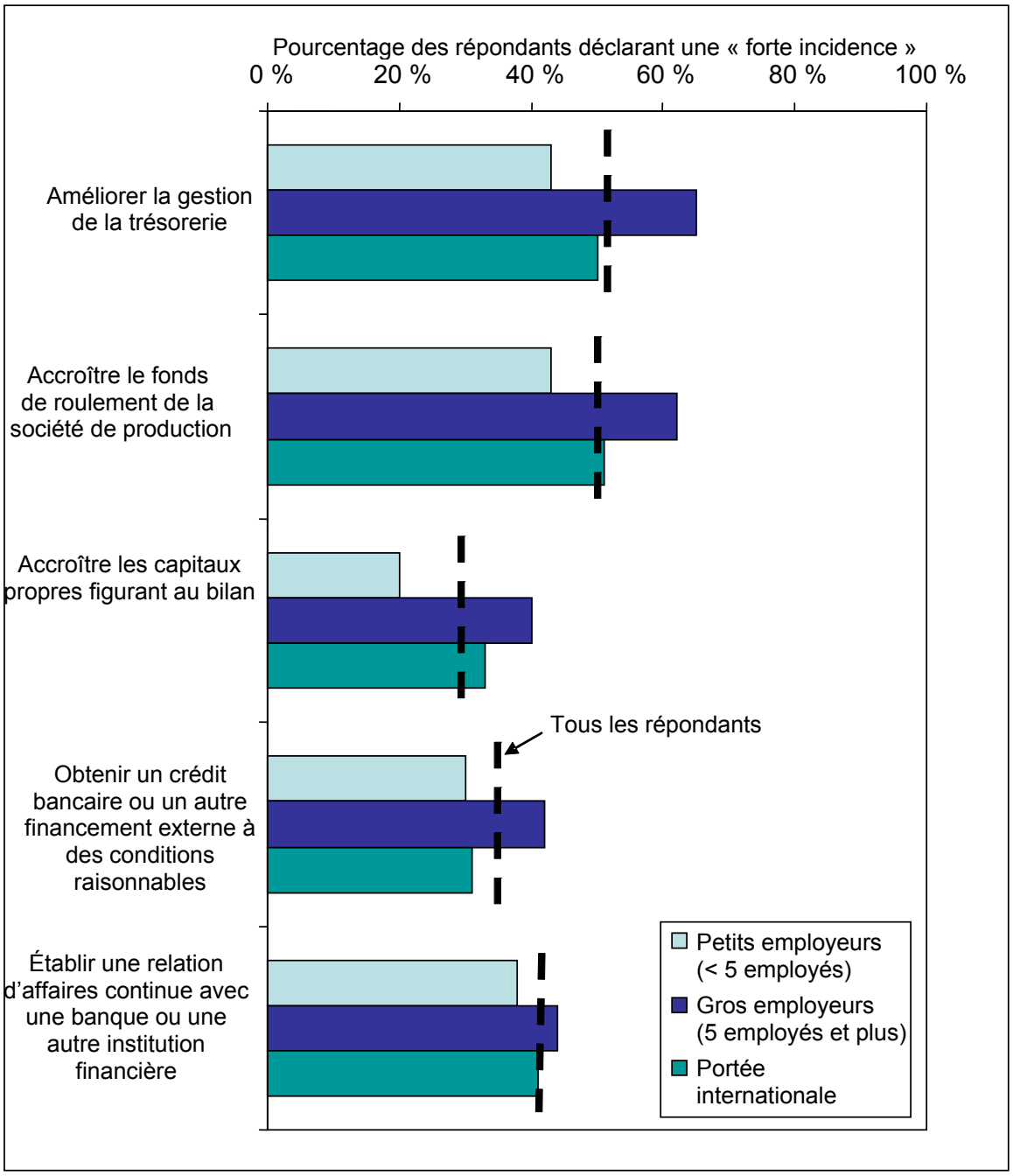

Source : Sondage de Kelly-Sears Consulting auprès des bénéficiaires du CIPC.
Remarque : On entend par « forte incidence » le pourcentage du total des sociétés répondantes qui ont attribué une cote de 4 ou 5 — dans une grande mesure.

Tableau A 30. Nombre de projets dans l'échantillon original

	Échantillon avant la réforme		Échantillon après la réforme	
	Groupe de contrôle	Groupe expérimental	Groupe de contrôle	Groupe expérimental
Marché				
Télévision	496	1982	195	629
Cinéma	39	154	13	55
Total	535	2 136	208	684
Genre				
Fiction	121	405	56	184
Documentaires	205	**1 056**	72	**307**
Variétés et arts de la scène	**85**	115	19	31
Magazines	65	246	**45**	29
Enfants	27	164	6	**67**
Autres	32	150	10	**66**
Total	535	2 136	208	684
Contenu canadien				
Élevé	483	2 015	185	637
Faible	52	121	23	46
Total	535	2 136	208	683

Source : Calculs de Nordicité fondés sur des données du BCPAC

Tableau A 31. Distribution des projets dans l'échantillon original

	Échantillon avant la réforme		Échantillon après la réforme	
	Groupe de contrôle	Groupe expérimental	Groupe de contrôle	Groupe expérimental
Marché				
Télévision	92,7 %	92,8 %	93,8 %	92,0 %
Cinéma	7,3 %	7,2 %	6,3 %	8,0 %
Total	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Genre				
Fiction	22,6 %	19,0 %	26,9 %	26,9 %
Documentaires	38,3 %	49,4 **%**	34,6 %	44,9 **%**
Variétés et arts de la scène	15,9 **%**	5,4 %	9,1 %	4,5 %
Magazines	12,1 %	11,5 %	21,6 **%**	4,2 %
Enfants	5,0 %	7,7 %	2,9 %	9,8 %
Autres	6,0 %	7,0 %	4,8 %	9,6 %
Total	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Contenu canadien				
Élevé	90,3 %	94,3 %	88,9 %	93,3 %
Faible	9,7 %	5,7 %	11,1 %	6,7 %
Total	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Source : Calculs de Nordicité fondés sur des données du BCPAC

Tableau A 32. Nombre de projets dans l'échantillon rajusté

	Échantillon avant la réforme		Échantillon après la réforme	
	Groupe de contrôle	Groupe expérimental	Groupe de contrôle	Groupe expérimental
Marché				
Télévision	436	1982	157	629
Cinéma	39	154	13	55
Total	475	2136	170	684
Genre				
Fiction	121	405	56	184
Documentaires	205	1056	72	307
Variétés et arts de la scène	25	115	19	31
Magazines	65	246	7	29
Enfants	27	164	6	67
Autres	32	150	10	66
Total	475	2136	170	684
Contenu canadien				
Élevé	425	2015	146	637
Faible	50	121	24	47
Total	475	2136	170	684

Source: Calculs de Nordicité fondés sur des données du BCPAC

Tableau A 33. Distribution des projets dans l'échantillon rajusté

	Échantillon avant la réforme		Échantillon après la réforme	
	Groupe de contrôle	Groupe expérimental	Groupe de contrôle	Groupe expérimental
Marché				
Télévision	91,8 %	92,8 %	92,4 %	92,0 %
Cinéma	8,2 %	7,2 %	7,6 %	8,0 %
Total	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Genre				
Fiction	25,5 %	19,0 %	32,9 %	26,9 %
Documentaires	43,2 %	49,4 %	42,4 %	44,9 %
Variétés et arts de la scène	5,3 %	5,4 %	11,2 %	4,5 %
Magazines	13,7 %	11,5 %	4,1 %	4,2 %
Enfants	5,7 %	7,7 %	3,5 %	9,8 %
Autres	6,7 %	7,0 %	5,9 %	9,6 %
Total	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Contenu canadien				
Élevé	89,5 %	94,3 %	85,9 %	93,1 %
Faible	10,5 %	5,7 %	14,1 %	6,9 %
Total	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Source: Calculs de Nordicité fondés sur des données du BCPAC

Tableau A 34. Nombre annuel de projets

Année	Groupe de contrôle	Groupe expérimental	Total
1999	78	289	367
2000	82	316	398
2001	83	353	436
2002	82	383	465
2003	102	398	500
2004	108	397	505
2005	108	380	488
2006	100	304	404

Source : Calculs de Nordicité fondés sur des données du BCPAC

Tableau A 35. Total du volume de production (montants indexés, en millions de dollars)

Année	Groupe de contrôle	Groupe expérimental	Total
1999	228,6	939,7	1 168,3
2000	222,3	1 082,3	1 304,6
2001	162,4	826,9	989,3
2002	151,1	743,3	894,4
2003	158,9	807,8	966,7
2004	121,2	847,2	968,4
2005	138,8	795,7	934,5
2006	173,1	727,6	900,7

Source : Calculs de Nordicité fondés sur des données du BCPAC

Tableau A 36. Moyenne horaire du total du financement privé canadien

	Avant la réforme	Après la réforme	Total
Contrôle	233 036 (499 503)	325 792 (413 349)	257 483 (479 740)
Traitement	215 832 (409 011)	246 965 (311 372)	223 383 (387 772)
Total	218 961 (426 850)	262 657 (335 370)	229 731 (406 611)

Source : Calculs de Nordicité fondés sur des données du BCPAC
Remarque : Écart type entre parenthèses

Tableau A 37. Moyenne horaire du total du financement par les diffuseurs/distributeurs canadiens

	Avant la réforme	Après la réforme	Total
Contrôle	208 638 (436 077)	308 447 (408 822)	234 944 (431 000)
Traitement	191 046 (397 833)	223 548 (290 745)	198 930 (374 932)
Total	194 246 (405 069)	240 448 (319 296)	205 634 (386 174)

Source : Calculs de Nordicité fondés sur des données du BCPAC
Remarque : Écart type entre parenthèses

Annexe B. Tableaux de régression

Tableau B 1. Résultats complets de la régression – Modèle de l'écart dans les différences

	Budget total	Total du financement privé	Total du financement privé canadien	Financement des diffuseurs/ distributeurs canadiens
PROVREF·REFORM	0,152 (1,50)	0,057 (0,55)	-0,120 (-1,07)	-0,128 (-1,12)
PROVREF	-0,034 (-0,63)	0,227*** (3,99)	0,174*** (3,02)	0,159*** (2,63)
REFORM	-0,058 (-0,52)	0,096 (0,85)	0,401*** (3,31)	0,417*** (3,38)
Marché = télévision	-0,328*** (-4,36)	0,064 (0,7)	-0,195** (-2,02)	0,041 (0,36)
Genre = fiction	1,721*** (18,8)	1,440*** (16,6)	1,085*** (12,47)	1,085*** (11,51)
Genre = documentaire	0,535*** 6,83)	0,293*** (4,1)	0,189*** (2,71)	0,156** (2,02)
Genre = variétés	0,476*** (4,44)	0,352*** (3,59)	0,356*** (3,71)	0,427*** (4,25)
Genre = enfants	1,139*** (11,07)	0,921*** (9,44)	0,810*** (8,43)	0,753*** (7,20)
Genre = magazines	-1,087*** (-11,04)	-0,950*** (-9,71)	-0,916*** (-9,50)	-1,043*** (-9,14)
Année = 2000	-0,003 (-0,04)	-0,040 (-0,55)	-0,038 (-0,54)	-0,096 (-1,27)
Année = 2001	0,056 (0,85)	0,056 (0,8)	0,143* (1,87)	0,115 (1,44)
Année = 2002	0,051 (0,76)	0,039 (0,53)	0,101 (1,34)	0,091 (1,14)
Année = 2003	-0,035 (-0,52)	0,010 (0,15)	0,065 (0,93)	0,058 (0,76)
Année = 2004	0,021 (0,32)	0,090 (1,3)	0,178** (2,54)	0,170** (2,28)
Année = 2005	(supprimé)	(supprimé)	-0,053 (-0,77)	-0,063 (-0,84)
Année = 2006	0,112* (1,84)	0,053 (0,85)	(supprimé)	(supprimé)
Cancon = 6	0,263 (1,00)	0,898 (1,64)	-0,231 (-0,60)	-0,177 (-0,39)
Cancon = 7	0,446** (2,14)	0,992 (1,87)	-0,193 (-0,57)	-0,148 (-0,37)
Cancon = 8	0,182 (0,83)	0,484 (0,9)	0,121 (0,35)	0,090 (0,22)
Cancon = 9	-0,175 (-0,82)	0,012 (0,02)	-0,144 (-0,43)	-0,113 (-0,28)
Cancon = 10	-0,557*** (-2,75)	-0,467 (-0,88)	-0,311 (-0,96)	-0,347 (-0,89)
Constante	12,688*** (52,58)	11,474*** (20,99)	11,547*** (32,25)	11,255*** (26,61)
R au carré	0,5101	0,4655	0,2735	0,2742
N	3465	3434	3426	3332

Valeurs t entre parenthèses.
*Significatif au niveau de 10 %; **significatif au niveau de 5 %; ***significatif au niveau de 1 %.